

**Rôle du secteur associatif dans les trajectoires *d'empowerment*
des migrantes subsahariennes au Maroc**

Sabrinelle Souahi

**Thèse soumise à l'Université d'Ottawa
dans le cadre des exigences du programme de maîtrise
en Développement international et mondialisation,
spécialisation en Études des femmes**

École de développement international et mondialisation

Faculté des Sciences Sociales

Université d'Ottawa

© Sabrinelle Souahi, Ottawa, Canada, 2022

Liste des abréviations

ACM Afrique culture Maroc

ALCS Association de lutte contre le sida

AMAM Association multiculturelle pour un avenir meilleur

AMDH Association marocaine des droits humains

APIMA Association pour la promotion et l'intégration des migrants au Maroc

APS Alianza Por la Solidaridad

ARCOM Association des réfugiés et communautés migrantes

ARMID Association rencontre méditerranéenne pour l'immigration et le développement

AUM Association Africa Unite Morocco

ASIGMA Association pour le développement et la sensibilisation des Guinéens migrants au Maroc

ASF Maroc Avocats sans frontières Maroc

CEI Comité d'entraide internationale

CNDH Conseil National des Droits de l'Homme

CRDH Conseil Régional des Droits de l'Homme

DMN Délégation des migrations Nador

DICOMA Association de la diaspora congolaise au Maroc

FOO Fondation Orient-Occident

GADEM Groupe antiraciste de défense et d'accompagnement des étrangers et migrants

GTP Groupe de Travail Protection

HCR Haut-Commissariat aux Réfugiés

OMDH Organisation marocaine des droits de l'homme

PNPM Plateforme Nationale Protection Migrants

REFIME Réseau des femmes immigrées et épouses

SNIA Stratégie nationale d'immigration et d'asile

Table des matières

Table des matières	iv
Remerciements	vi
Résumé.....	viii
Introduction	ix
Objectif et questions de recherche.....	x
Problématique et revue de la littérature	1
Mouvements migratoires au sud de la Méditerranée et militarisation des frontières au Maroc	2
Impacts de la sécurisation des frontières sur les migrant·e·s	8
Appui et soutien aux migrant·e·s subsaharien·ne·s au Maroc: le rôle des ONG	15
Obstacles rencontrés par les ONG.....	20
<i>Empowerment</i> des femmes: entre émancipation, instrumentalisation et cooptation.....	23
Cadre théorique	33
Théories du pouvoir et de la résistance pour (re)conceptualiser <i>l'empowerment</i>	34
Foucault: le pouvoir comme outil de domination et d'oppression	34
Paolo Freire: pédagogie de l'opprimé et processus de conscientisation.....	37
Cadre méthodologique.....	43
Méthodes de collecte et d'analyse des données	44
Entrevues.....	44
Recherche documentaire	46
Avantages et contraintes méthodologiques	49
Considérations éthiques	50
Participation volontaire, confidentialité et anonymat	51

Positionnement et réflexivité.....	52
Pertinence du projet et apport potentiel à la recherche féministe.....	53
Analyse des résultats.....	55
Portrait du secteur associatif au Maroc	56
Services offerts aux personnes migrantes	60
Présence virtuelle et sur les réseaux sociaux.....	62
Structure organisationnelle des ONG	63
Distribution de la main-d'œuvre	64
Organisations offrant des services spécifiques pour femmes.....	68
<i>Empowerment</i> économique et individuel.....	71
Limites à l'approche de l' <i>empowerment</i> économique	75
<i>Empowerment</i> social et collectif.....	76
Limites à l'approche de l' <i>empowerment</i> social et collectif.....	79
<i>Empowerment</i> et développement de la confiance en soi	81
Remise en question du système.....	83
Démarche conscientisante	87
Obstacles au travail des organisations locales et stratégies pour les surmonter.....	88
Stratégies pour surmonter les difficultés.....	96
Parallèles entre la revue de la littérature et les données collectées	99
Conclusion.....	102
Bibliographie.....	109

Remerciements

Il n'aurait pas été possible de mener à bien ce projet de thèse sans l'aide et le soutien de nombreuses personnes. C'est pourquoi je tiens à les remercier d'avoir contribué à ma réussite. Avant tout, je tiens à remercier sincèrement tous les individus qui ont participé à cette recherche et sans qui ce projet n'aurait pas été possible. Je leur suis reconnaissante du temps qu'ils m'ont consacré, et pour l'ouverture et la bienveillance dont ils ont fait preuve en partageant leurs expériences et leur expertise malgré la distance et le cadre d'entrevue moins conventionnel (à travers vidéoconférence).

Je suis également très reconnaissante du soutien et de l'appui émotionnel de ma mère, Nabila, qui m'a toujours encouragée à demeurer optimiste et positive, et ce même dans les moments les plus difficiles. J'aimerais étendre mes remerciements à mes ami·e·s Gabrielle, Anne et Lukas, qui me soutiennent depuis le jour un et qui ont toujours pris le temps de vérifier que tout allait bien de mon côté, en particulier dans les périodes plus intensives de rédaction.

Je remercie aussi plus largement tous mes ami·e·s qui, de proche ou de loin, ont suivi mon parcours universitaire et qui m'ont offert de judicieux conseils pour mener à bien mon projet, et qui attendent avec autant d'impatience que moi les célébrations de ma graduation.

Je souhaite remercier les membres de mon comité de thèse, Madame Stéphanie Garneau et Madame Nathalie Mondain, d'avoir gentiment accepté d'être mes évaluateuses. Enfin, ma gratitude va à ma directrice de thèse, Madame Andrea Martinez, pour son soutien exceptionnel dans toutes les étapes de ce projet, et sans qui celui-ci n'aurait tout simplement pas été complété. Dans un

¹ Ce projet de recherche s'inscrivant dans une démarche féministe, j'ai choisi l'écriture inclusive pour permettre une meilleure représentativité de toutes les personnes, qu'elles s'identifient du genre féminin, masculin ou aucun de ces genres. Ce faisant, le masculin générique est abandonné.

contexte de pandémie m'ayant amenée à abandonner mon projet initial, et où je me suis trouvée très souvent seule à travailler sous les multiples avis publics de confinement, je lui suis très reconnaissante pour ses encouragements à persévérer, et ses conseils et suggestions pour les nombreuses versions que je lui ai soumises. Dans les quatre dernières années, j'ai appris plus que je n'aurais jamais pensé et une partie de sa grande expertise se reflète sans aucun doute dans mon travail.

Résumé

Cette thèse examine le rôle du secteur associatif - regroupant des organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales - dans les trajectoires d'*empowerment* des migrantes subsahariennes installées ou de passage au Maroc, et ce dans un contexte d'externalisation des frontières européennes. Guidée par un cadre théorique combinant les théories du pouvoir et de la résistance de Foucault avec la pédagogie de l'opprimé et les processus de conscientisation de Freire, elle adopte une démarche féministe qualitative. Y sont ainsi traitées des données secondaires (tirées de rapports produits par des ONG d'aide aux migrant·e·s) et des données primaires (issues de deux entrevues conduites avec des professionnel·le·s) sur la structure organisationnelle et les défis et enjeux des programmes de soutien dudit secteur. L'analyse révèle que, même si les femmes constituent une partie importante de la population migrante au Maroc, l'offre de services est majoritairement administrée par des hommes et rarement adaptée aux besoins et réalités spécifiques des premières. De fait, le genre semble absent de la planification et de la mise en œuvre des programmes et activités disponibles. Cela dit, les résultats montrent que les ONG offrent aux migrantes subsahariennes des outils d'*empowerment* économique, en sus d'activités de plaidoyer. Malgré leurs moyens limités (financiers comme en ressources humaines), plusieurs ONG tentent en effet de remettre en question le système migratoire qui contribue directement ou indirectement à l'accroissement de la vulnérabilité des migrantes au Maroc. En revanche, les initiatives d'*empowerment* social et collectif s'avèrent timides, l'« éducation conscientisante » se limitant à sensibiliser les migrantes subsahariennes aux lois et politiques qui les protègent, en principe, contre les violences et l'exploitation. Eu égard aux besoins sur le terrain, l'aide directe et d'urgence aux personnes migrantes demeure la priorité du secteur.

Introduction

Ce projet de recherche s'inscrit dans le cadre de la maîtrise en Développement international et mondialisation, spécialisation en études des femmes, que j'ai entamée à l'Université de Ottawa à l'automne 2018. Au moment où j'ai commencé ce programme d'étude, les médias rapportaient de manière récurrente la crise humanitaire qui sévissait dans la Méditerranée. En effet, dans les grands quotidiens nous pouvions lire des articles relatant le drame de dizaines de personnes mortes et blessées en tentant de traverser la mer, généralement dans des bateaux de fortune, à la recherche de ce qui semblait être un « monde meilleur » en Europe. Ces individus, le plus souvent en provenance des pays d'Afrique subsaharienne, transitaient par l'Afrique du Nord, en particulier le Maroc. Malgré leur situation de grande détresse, iels étaient étiqueté·e·s comme « illégaux » tant par les autorités européennes que marocaines et, par extension, les médias occidentaux.

Dès lors que les questions migratoires m'intéressent depuis longtemps, cette crise en particulier m'a interpellée de par ce que je percevais comme l'absence d'attention et d'indignation face aux nombreuses violations des droits humains que les personnes migrantes semblaient subir, mais aussi de par mes origines nord-africaines. J'ai donc choisi de me pencher plus en profondeur sur ce sujet encore peu abordé dans les médias traditionnels comme dans les cercles universitaires et académiques nord-américains. Mon intérêt pour les questions touchant les inégalités de genre m'a également poussée à porter un intérêt particulier aux histoires et voix des femmes migrantes subsahariennes. C'est ainsi qu'au départ je comptais me rendre au Maroc pour étudier les parcours migratoires des femmes migrantes subsahariennes qui s'y sont installées. Toutefois, pour des raisons pratiques liées à l'évolution de la Covid-19 et à la fermeture subséquente des frontières, j'ai dû abandonner le projet d'une recherche-terrain et restructurer ma thèse autour de la

contribution des organisations de défense des personnes migrantes aux trajectoires d'*empowerment* des femmes subsahariennes (potentiellement initiées dans leur pays d'origine) implantées au Maroc. À défaut de pouvoir approcher les femmes elles-mêmes, le secteur associatif se présentait comme une solution de rechange pour mener une étude en ligne puisque, de par leur travail, ses membres étaient plus susceptibles d'avoir accès aux ressources technologiques permettant les entrevues à distance.

Objectif et questions de recherche

Dans sa nouvelle mouture, ma recherche vise à explorer si et de quelle manière le secteur associatif encourage les trajectoires d'*empowerment* des migrantes subsahariennes au Maroc. Plus spécifiquement, je tente de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le profil du secteur associatif marocain dans le domaine de la protection des droits des personnes migrantes ? En particulier, quels types d'organisations en font partie et quels sont les services d'accompagnement proposés ?
2. Les programmes, politiques et activités desdites organisations encouragent-ils l'*empowerment* des migrantes subsahariennes au Maroc ? Dans l'affirmative, de quelle manière?
3. Quels sont les défis, les obstacles et les limites (internes et externes) auxquels ces mêmes organisations doivent faire face ? Et leurs stratégies de résolution des problèmes rencontrés?

Rédigée sous forme de monographie, la thèse est organisée autour de cinq chapitres. Le chapitre 1 présente la problématique et la revue de la littérature. Outre un état des lieux de la situation migratoire au Maroc, y sont examinés l'impact de l'externalisation des frontières sur les

trajectoires migratoires des populations subsahariennes qui migrent au Maroc, le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) dans le soutien des personnes migrantes subsahariennes ainsi que les obstacles que ces dernières doivent surmonter dans le cadre de leur travail. Une attention particulière est également accordée à la notion d'« *empowerment* », et plus particulièrement aux différentes formes qu'elle revêt. Suit, au chapitre 2, un portrait du cadre théorique combinant les théories du pouvoir et de la résistance de Foucault avec la pédagogie de l'opprimé et les processus de conscientisation de Freire.

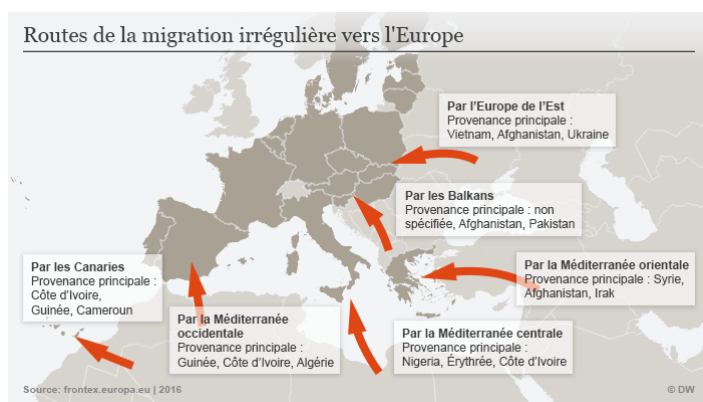
Le chapitre 3 met de l'avant les méthodes de collecte utilisées pour cette recherche, à savoir l'analyse de contenu de sept rapports produits dans les quatre dernières années par diverses ONG marocaines ou internationales ayant une branche au Maroc, plus deux entrevues complémentaires conduites avec des professionnel·le·s du milieu associatif. Le chapitre 4 enchaîne avec les résultats de la recherche relativement au profil du secteur associatif au Maroc dans le domaine de la protection des droits des personnes migrantes, à son impact sur les trajectoires d'*empowerment* des femmes migrantes, aux obstacles auxquels se heurte ledit secteur dans son travail, de même qu'aux stratégies développées pour y faire face. Finalement, en guise de conclusion, le chapitre 5 offre une synthèse du propos d'origine et des principaux arguments abordés ainsi qu'une réflexion prospective de possibles avenues à explorer.

Chapitre 1

Problématique et revue de la littérature

Mouvements migratoires au sud de la Méditerranée et militarisation des frontières au Maroc

Depuis le début des années 1990, l'augmentation des mouvements migratoires irréguliers en provenance des pays périphériques à l'Europe est devenue une préoccupation majeure pour l'Union européenne (UE) et continue aujourd'hui encore à diviser les pays européens, incapables de lui trouver une solution durable (Lutterbeck 2006, p.59, Benamar et Ihadiyan 2016, p.16, Ustubici 2016, p.306). Les migrant·e·s irrégulier·ère·s, pour la plupart originaires des pays d'Afrique subsaharienne, du Nord et du Moyen-Orient, suivent une diversité de routes pour atteindre l'Europe. Parmi celles-ci figurent notamment la mer Méditerranée et le détroit de Gibraltar, ce dernier étant aujourd'hui considéré comme l'un des points de passage les plus empruntés par ceux et celles couramment appelé·e·s les « clandestins » (Boni 2008). Selon le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR), entre le 1^e janvier et le 30 juin 2019, approximativement 37 100 migrant·e·s et réfugié·e·s sont arrivé·e·s en Europe par les trois routes méditerranéennes en provenance d'Afrique du Nord et de Turquie (Damourette 2021, p.5).



Source : *Frontex.europa.eu*, 2016

Plusieurs pays des Suds, tels la Libye, la Turquie et le Maroc, sont ainsi devenus des haltes incontournables dans les trajectoires migratoires des femmes et des hommes migrant·e·s qui espèrent notamment y trouver des relais sociaux susceptibles de leur assurer des moyens de subsistance pour être en mesure de continuer leur route vers l'Europe (Alioua 2013, p.142). Le cas du Maroc est particulièrement intéressant en ce que, point d'entrée du détroit de Gibraltar, il est non seulement un des principaux pays d'origine des migrant·e·s, mais a aussi longtemps été considéré comme un pays de transit² ou une étape. Or la thèse voulant que le Maroc soit uniquement un pays de transit est aujourd'hui remise en question par un nombre croissant de migrant·e·s en provenance d'Afrique subsaharienne notamment, qui s'y installent de manière volontaire ou contrainte, en s'intégrant au tissu social local et en développant des réseaux communautaires de soutien et de coopération (Alioua 2020, p.257) . D'après Timera (2009), la plupart de ces migrant·e·s seraient originaires des pays suivants : Sénégal, Gambie, Sierra Leone, Libéria, Mali, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria, République Démocratique du Congo et Cameroun (p.175). Comoe (2005) précise que les femmes subsahariennes ont tendance à migrer pour obtenir du travail; certaines seraient d'ailleurs déjà impliquées dans des activités commerciales frontalières (p.91). Selon la même auteure, ces femmes sont généralement jeunes, instruites et célibataires, bien que l'on compte également des femmes d'un âge avancé sans enfants, des femmes divorcées, veuves ou séparées (p.91). Pour leur part, Sakho et Dial (2010) dressent un portrait complètement différent des migrantes subsahariennes. Celles-ci seraient plutôt issues de milieux modestes, sans soutien et parfois sans revenu fixe. Leurs motivations seraient de soutenir économiquement leur famille et de s'extraire de la pauvreté grâce à la migration (Sakho et Dial 2010). L'on constate ainsi une absence

² Ces migrant·e·s en transit englobent généralement plusieurs types de migrant·e·s dont les migrant·e·s économiques et les demandeurs d'asile (Magallanes-Gonzalez 2018, p.128). Au Maroc, le groupe social « migrant·e·s en transit » regroupe notamment les migrant·e·s en situation irrégulière, les demandeur·se·s d'asile, les réfugié·e·s reconnu·e·s et les personnes sans papier n'ayant pas l'intention de continuer vers l'Europe (Ustubici 2016, p.307).

de consensus au sein de la littérature scientifique quant aux caractéristiques sociodémographiques des migrantes subsahariennes au Maroc. Il convient de souligner aussi que malgré l'hétérogénéité du groupe social des « migrantes subsahariennes », la littérature les réunit sous une même catégorie en raison de certaines similitudes de leurs expériences, notamment des obstacles auxquelles elles doivent faire face (par exemple la forte prévalence des agressions sexuelles que ce groupe est susceptible de subir sur les routes migratoires). De plus, l'appellation « migrantes subsahariennes » réunit autant des femmes avec un statut migratoire régularisé que des femmes en situation irrégulière, malgré des parcours d'intégration au Maroc bien différents.

Dans tous les cas, l'attrait du Maroc est incontestable. Outre un espace transnational de circulation, ce pays est devenu un pôle migratoire d'importance alimenté par le renforcement des contrôles frontaliers aux autres points d'entrée du territoire européen, telles par exemple les anciennes républiques soviétiques (Alioua 2005, p.10, Lutterbeck 2006, p.62, Carling 2007, p.316, Ivan 2014, p.344, Keygnaert et al. 2014, p.3, Benamar et Ihadiyan 2016, p.24). Depuis les années 90, une variété de migrant·e·s s'y déplacent, faisant du Maroc à la fois un espace de départ, de circulation, de retour, de passage et d'installation (Alioua 2020, p.256). D'ailleurs, l'augmentation des mouvements migratoires en zone méditerranéenne a forcé les autorités étatiques de la région à mettre en place des plans de gestion de crise.

Rappelons qu'en UE les migrations irrégulières sont traitées comme une crise humanitaire sérieuse en raison du nombre croissant de migrant·e·s décédé·e·s en tentant de franchir la mer. Plus encore, ces migrations sont appréhendées comme un risque sécuritaire et une possible menace à la stabilité des États et des sociétés européennes (Lutterbeck 2006, p.59). Ceci est particulièrement vrai pour celles en provenance des pays du Maghreb, souvent associées (à tort ou à raison) au trafic humain, aux réseaux de passeurs, au terrorisme international et, plus récemment, au terrorisme

islamique (Lutterbeck 2006, p.63). Dans une telle perspective, la réponse privilégiée par les autorités européennes a été la prévention et la dissuasion des migrations non documentées (Lutterbeck 2006, p.64).

Cette focalisation sur l'ordre sécuritaire pour « lutter contre l'immigration clandestine » a entraîné une augmentation considérable des activités policières et de maintien de l'ordre dans et à travers la Méditerranée en vue de renforcer les frontières européennes. Elle s'est en outre accompagnée de tentatives d'externalisation des politiques migratoires européennes aux pays d'Afrique du Nord pour créer autour des territoires européens une ceinture d'États « bien gouvernés » qui ne posent pas de menaces sécuritaires immédiates (El Qadim 2010, p.92, Lutterbeck 2006, p.60). Autrement dit, le processus d'externalisation a permis d'établir une zone de stabilité (ou une zone tampon) à l'extérieur des frontières européennes en exerçant un contrôle à distance des politiques migratoires des pays du Maghreb, notamment du Maroc, pour prévenir et freiner les migrations irrégulières vers l'Europe (Jeandesboz 2007, p.15, El Qadim 2010, p.101, Bredeloup et Pliez 2005, p.3, Lutterbeck 2006, p.73, Lenandro 2016, p.152).

Par conséquent, de toutes les mesures prises par l'UE pour dissuader ou entraver les migrant·e·s potentiels du Maroc (aussi bien ceux et celles en transit que les Marocain·e·s d'origine), la plus importante a été la pression exercée sur les autorités marocaines à travers la conclusion d'accords spécifiques bilatéraux pour qu'elles limitent et répriment les passages clandestins (Carling 2007, p.322). Ainsi, dès les années 2000, le Maroc s'est présenté comme un allié sérieux dans la lutte contre les migrations irrégulières vers l'Europe en invoquant sa position géographique stratégique comme carrefour migratoire (El Qadim 2010, p.92, Alioua 2013, p.145). En contrepartie, le pays est devenu l'un des principaux bénéficiaires des programmes européens d'aide au développement dans la région. L'imbrication des enjeux migratoires et sécuritaires a donc

permis aux autorités marocaines de négocier du financement et un accès privilégié aux marchés européens via, entre autres, les campagnes de recrutement de travailleur·se·s saisonnier·ère·s en Espagne (El Qadim 2010, p.110).

Avec les politiques d'externalisation des frontières, la démarche de l'UE est passée de la mise en place de mesures pour limiter le nombre de migrant·e·s entrant sur son territoire (par exemple par la diminution des visas délivrés et la multiplication des contrôles frontaliers) à des mesures visant tout simplement à les empêcher de quitter le continent africain (Alioua 2008, p.704, Mainwaring et Brigden 2016, p.224, Lenandro 2016, p.152). Ces pressions sur les pays du Maghreb pour contenir les « vagues » de migrant·e·s subsaharien·ne·s ont entraîné, du moins dans le cas du Maroc, une militarisation du contrôle des migrations qui s'est traduite par une augmentation des mesures de sécurité, et plus spécifiquement encore, par la mise en place de politiques d'exclusions, de déportations et de refus d'offrir des services publics aux migrant·e·s (P. Norman 2016, p.421, Alioua 2008, p.73).

Par ailleurs, la littérature spécialisée fait état d'une augmentation de la mobilisation de la police paramilitaire et des forces de sécurité militaires ainsi que d'une utilisation croissante de matériel de style militaire pour prévenir et réprimer l'immigration irrégulière des étranger·ère·s au Maroc et l'émigration irrégulière des Marocain·e·s vers l'étranger, toutes des mesures susceptibles d'accroître l'insécurité chez les migrant·e·s (Lutterbeck 2006, p.64, Collyer 2006, p.130, Freedman 2012, p.36, Mekki-Berrada 2018, p.5). Par exemple, depuis 2011, les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla sont devenues le site de nombreuses interventions policières, en particulier suite à l'augmentation du nombre de migrant·e·s tentant d'y accéder (Ustubici 2016, p.309). Ces territoires ont d'ailleurs vu leurs frontières graduellement fortifiées depuis le début des années 90, notamment par une double barrière difficilement franchissable (Carling 2007, p.324).

Outre la prévention accrue de l'immigration à la frontière entre l'Algérie et le Maroc et de l'émigration dans la Méditerranée et dans les enclaves de Ceuta et Melilla, l'État marocain procède à des vérifications systématiques du statut de résidence des migrant·e·s dans les quartiers où iels sont le plus susceptibles de résider, voire à des déportations régulières, parfois directement vers le pays d'origine des migrant·e·s (Collyer 2006, p.130). Toutes ces mesures témoignent d'une augmentation et d'une amélioration de la coopération en matière de détection et de répression des migrant·e·s irrégulier·ère·s entre à la fois les pays au nord et ceux au sud de la Méditerranée.

Il en résulte non seulement un relatif ralentissement des flux migratoires en direction de l'Europe, mais aussi une augmentation de la professionnalisation des migrations irrégulières. Cette dernière est rendue possible par la création de réseaux de passeurs extrêmement bien organisés, et le détournement des flux migratoires vers des itinéraires plus long et plus dangereux, renforçant ainsi l'insécurité vécue par les migrant·e·s (Bonni 2008, p.74). Aussi, les politiques d'immigration centrées sur la criminalisation des migrant·e·s irrégulier·ère·s contribuent à les immobiliser au Maroc qui, plus qu'un pays de transit devient progressivement une terre d'installation et, pour certain·e·s, de résidence forcée (Ameele, Keygnaert et al. 2012, p.2, Ustubici 2016, p.307, Benamar et Ihadiyan 2016, p.24, Mekki-Berrada 2018, p.5).

En somme, les mobilités des migrant·e·s qui tentent de franchir les frontières internationales ont été et demeurent systématiquement tracées, ralenties et bloquées (Schapendonk 2011, p.578). Face aux diverses barrières structurelles qui rendent l'accès aux voies de migration officielles de plus en plus difficile (suite notamment à la mise en place de politiques restrictives en matière de visas), la voie irrégulière apparaît comme seul recours possible pour bon nombre de migrant·e·s. Or, malgré la diminution d'avenues légales pour la migration, le désir de mobilité de ces individus n'a nullement faibli (Mainwaring et Brigden 2016, p.244, Benamar et Ihadiyan 2016).

Face à un tel phénomène, le Maroc s'est doté en septembre 2013 d'une nouvelle politique migratoire connue sous le nom de Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA). Jugée plus clémente que par le passé, son objectif déclaré est d'améliorer la qualité de vie et l'accès aux droits humains fondamentaux des migrant·e·s (Stock 2020, p.2, Magallanes-Gonzalez 2020, p.2). Dans la foulée des réformes mises en place par cette nouvelle politique figurent une diminution des arrestations de masse, l'implantation d'un processus de régularisation des migrant·e·s irrégulier·ère·s ainsi que des tentatives d'intégration socio-économique (P. Norman 2016, p.428, Ustubici 2016, p.305, Magallanes-Gonzalez 2020, p.2, Ihsan, Zehraoui et al. 2020, p.3).

En revanche, on n'observe pas d'impact significatif de cette stratégie sur la possibilité pour les migrant·e·s d'accéder à des opportunités (économiques, sociales, etc.) leur permettant de construire leur avenir ou de réduire leurs besoins de protection sociale (Stock 2020, p.2). Ainsi, bien que la SNIA a permis une vague de régularisations des personnes migrantes, la phase d'intégration apparaît plus problématique, notamment en raison de la difficulté du Maroc à adopter des politiques sociales bénéficiant à l'ensemble de la population et par le fait même, aux migrant·e·s (Ferrié 2020, p.109). Autrement dit, le processus de régularisation des migrant·e·s n'a pas été automatiquement corrélé à une baisse de l'insécurité et de la précarisation de cette population (Université Internationale de Rabat, 2016).

Impacts de la sécurisation des frontières sur les migrant·e·s

Les contrôles stricts, les conditions de vie difficiles et les pratiques violentes le long des frontières européennes et marocaines amènent un nombre croissant de migrant·e·s subsaharien·ne·s à mettre sur pause leur projet migratoire et à demeurer au Maroc des mois, voire

des années, et ce malgré leurs projets et attentes pré départ (Ustubici 2016, p.310, Mekki-Berrada 2018, p.9, Carling 2007, p.319). Privé·e·s des fonds nécessaires pour atteindre l'Europe, ou même pour retourner dans leur pays d'origine, plusieurs deviennent davantage vulnérables à l'exploitation sous diverses formes (Carling 2007, p.319, Collyer 2006, p.139).

Sur ce point, les conditions de vie des personnes migrantes subsahariennes au Maroc, qu'iels soient en transit ou installé·e·s de manière plus permanente, sont révélatrices. De nombreuses études démontrent en effet que les voyages des migrant·e·s vers et à travers le Maroc, ainsi que leur installation au pays, sont souvent marqués par la violence. En témoignent les pratiques frontalières coercitives, les conditions de vie difficiles, l'absence d'accès aux droits fondamentaux et les pratiques d'exclusion de l'État marocain (telles les arrestations parfois massives, les déportations et le refus d'offrir des services publics, même aux plus vulnérables (Ustubici 2016, p.308, Bachelet 2018, p.3, Ameenle, Keygnaert et al. 2012, p.2). Ces pratiques abusives sont le fait de fonctionnaires et d'agent·e·s des forces policières, mais aussi de la population civile comme l'illustrent plusieurs exemples de brutalité et de harcèlement envers les migrant·e·s dans l'espace public (Alioua 2008, p.703, Mekki-Berrada 2018, p.2, Boni 2008, p.688, Ustubici 2016, p.307, Lutterbeck 2006, p.62, Keygnaert et al. 2014, p.3, P. Norman 2016, p.421).

Plus encore, pour plusieurs migrant·e·s, la migration et la vie permanente ou en transit au Maroc sont vécues sous le signe du racisme systémique et institutionnel³. Ainsi, les lois et contrôles migratoires implicitement racistes (dans la mesure où ils visent de manière disproportionnée les femmes et hommes noir·e·s) sont susceptibles de freiner la mobilité des personnes migrantes de

³ J'emprunte ici à Véronique De Rudder (1995) sa définition du racisme systémique comme « le point de rencontre entre des formes "interactionnelles" et des formes "structurelles" de racisme. Les premières sont constituées des "micro-iniquités" répétitives et corrosives, mais inattaquables juridiquement, les secondes par les règles et procédures de traitement aveuglément inégalitaires, l'une et l'autre étant incorporées aux règles éthiques et socio-culturelles du fonctionnement ordinaire des organisations, des institutions, des États » (p.53).

deux manières : en les réprimant à la fois physiquement et socialement d'une part, et en leur fermant la voie à la reconnaissance dans la société d'accueil (Moujoud 2008, p.703, Tyszler 2018, p.157) d'autre part. Comme le souligne Tyszler (2018), la couleur de la peau devient un facteur facilitant ou bloquant leur accès aux territoires européens, en particulier aux abords des enclaves de Ceuta et Melilla. Toujours selon Tyszler, dans la zone de Nador (région voisine de Melilla), la traque des candidat·e·s à l'immigration vers l'Europe s'est même transformée en véritable « chasse à l'homme noir » (Tyszler 2018, p.84).

Selon le Groupe antiraciste de défense et d'accompagnement des étrangers et migrants (GADEM) (2013), de nombreux migrant·e·s ont rapporté avoir subi un traitement différentiel et discriminatoire au sein des institutions publiques marocaines (administration, hôpitaux, etc.), en raison de leur « race », de la couleur de leur peau, ou de leur origine ethnique ou nationale. Cette discrimination affecterait tout particulièrement leur accès au logement et à l'emploi. En ce qui concerne le logement, les travaux de Bitari et Wissam (2020, p.94) révèlent qu'il est pratiquement impossible pour bon nombre de migrant·e·s d'accéder au marché locatif en raison du prix élevé des loyers et du refus systématique de nombreux propriétaires de leur louer un appartement, refus assimilés par les migrant·e·s à des attitudes racistes et xénophobes de la part d'une partie de la population locale. Dans la sphère de l'emploi, d'autres travaux abondent dans le même sens et soulignent la difficulté qu'éprouvent les migrant·e·s sans-papiers à trouver un emploi rémunéré (Hickman 2019, p.8); une difficulté encore plus importante pour les femmes de couleur qui se heurtent aux préjugés de la population locale envers les populations noires (Stock 2012, p.1587, Magallanes-Gonzales 2018, p.132). Même celles qui arrivent à trouver de l'emploi se trouvent bien souvent reléguées aux secteurs du travail domestique et du care où elles sont susceptibles d'être

sous-payées et de travailler dans des conditions physiquement et psychologiquement difficiles, voire abusives (Magallanes-Gonzales 2018, p.132, Pian 2010, p.189).

Au nombre des discriminations susceptibles d'affecter les personnes migrantes dans leur installation ou passage au Maroc, il convient de signaler l'expérience de la violence genrée, et surtout des violences sexuelles (Magallanes-Gonzales 2018, p.128, Laacher 2012, p.189, Tyszler 2018, p.152). Par exemple, plusieurs femmes subsahariennes ont signalé avoir subi de la violence physique et symbolique (très souvent de nature sexuelle) de la part de certains hommes arabes qui utilisent un langage oppressif faisant référence à la « race » de ces femmes pour assurer leur soumission, en particulier dans l'espace public (Laacher 2012, p.195, Freedman 2012, p.45). Les témoignages révèlent également des agressions sexuelles commises au cours de leur parcours migratoire par des gangs, mais aussi par des soldats et des autorités frontalières, en particulier dans la région frontalière algéro-marocaine. À cela s'ajoutent les risques de tomber dans les réseaux de trafic et de prostitution forcée (Ameele, Keygnaert et al. 2012, p.2). Selon Tyszler (2018), la gestion militaro-sécuritaire des frontières au Maroc semblerait exacerber « une féminité vulnérable et une masculinité viriliste » où les hommes migrants se réfugient dans un rôle de « vaillant soldat » risquant sa vie pour franchir les frontières, et où, au contraire, les violences sexuelles deviennent centrales dans l'expérience des femmes migrantes⁴ (Tyszler 2018, p.152, Adam-Vézina 2020, p.77). En outre, pour plusieurs d'entre-elles, l'expérience de la violence s'inscrit dans ce que Laacher (2012) appelle un parcours de la violence et, Tyszler (2018), un continuum de violences où plusieurs des femmes agressées au cours du voyage l'ont été d'abord dans leur pays d'origine. D'ailleurs les femmes ayant déjà subi des violences sexuelles dans leur pays d'origine seraient plus

⁴ Selon un médecin d'une ONG travaillant avec les femmes migrantes au Maroc : « *C'est impossible de rencontrer une femme subsaharienne qui a pris la route pour arriver au Maroc et qui n'a pas subi des violences sexuelles sur le chemin ou dans les frontières. Les rares femmes qui en sont sorties indemnes sont des cas isolés* » (propos tirés de l'étude de Tyszler 2018, p.153).

fréquemment agressées physiquement et sexuellement au cours du voyage que les autres, car perçues dans l'espace public comme des « êtres à prendre », disponibles et « ouvertes » aux agressions (Laacher 2012, p.189).

Selon Hickman (2019), au Maroc toujours, la population locale aurait tendance à associer les personnes noires à des personnes migrantes, et ce peu importe leur statut de résidence, leur parcours migratoire ou leur nationalité, les exposant ainsi au racisme, à la ségrégation et à la violence physique ou verbale (p.20). Même lorsqu'elles ne sont pas elles-mêmes victimes d'agression sexuelle, plusieurs déclarent avoir souvent été mises en situation de témoins forcés, et ce particulièrement dans les zones de « non-droit » comme le désert du Sahara (Laacher 2012, p.188). Plus encore, très souvent ces femmes se voient saisir leurs biens personnels, lesquels peuvent souvent constituer un prolongement de leur identité : argent, document, vêtements, sac, bijoux, cellulaire, etc.

Les migrantes doivent ainsi composer simultanément avec le mépris institutionnel envers les femmes noires (lequel structure à la fois leurs relations publiques et privées), et un espace social patriarcal d'une grande violence physique et symbolique à leur rencontre (Laacher 2012, p.195). Tyszler (2018) souligne d'ailleurs que le contrôle de la mobilité et de la sexualité des femmes s'observe aux niveaux étatiques (dans les discours), local (dans les pratiques des forces de l'ordre et des civils) et micro-local (au sein de la population migrante) (Tyszler 2018, p.156). Par ailleurs, pour bon nombre de ces femmes, le racisme, les vols, les abus sexuels et les menaces de mort deviennent courants, voire socialement tolérés. Rares sont en effet les cas où ces crimes sont punis par les autorités marocaines (Laacher 2012, p.184, Ameele, Keygnaert et al. 2013, p.3, Mekki-Berrada 2018, p.11). Plus inquiétant encore, le contexte anti-immigration qui caractérise aujourd'hui le Maroc, et plus largement toute la zone euro-méditerranéenne, contribue à faire des

migrantes irrégulières (comme groupe social) des criminelles, limitant de ce fait leur accès au soutien psychologique, médical, économique et social, ainsi qu'à la justice (Boni 2008, p.691, Ameen et Keygnaert et al. 2012, p.3). En témoigne la situation à la frontière maroco-espagnole où la présence des migrant·e·s est généralement sévèrement réprimée, et ce peu importe leur situation administrative (qu'elle soit régulière ou non). Les politiques migratoires axées sur la « sécurisation » de la région et les pratiques qui en découlent contribuent ainsi à produire ce que Tyszler (2021) appelle « l'illégalisation ou l'irrégularisation » des mobilités des personnes migrantes (p.5).

Le nombre restreint de collectifs ou d'associations venant en aide aux migrant·e·s subsaharien·ne·s au Maroc contribue à renforcer l'isolement des migrantes victimes d'actes de violence. De ce fait, ces dernières se trouvent parfois incapables de confier leurs intérêts individuels et collectifs à des groupes susceptibles de les défendre (Laacher 2012, p.199). Tout se passe comme si la criminalisation des migrantes irrégulières faisait de celles-ci des êtres anonymes, plus facilement vulnérables à diverses formes de violences faute d'accès aux mécanismes de protection et de justice adéquats (Boni 2008, p.688). Autrement dit, les migrantes qui sont victimes ou survivantes de crimes violents sont susceptibles d'être doublement victimisées, cette fois au sein des systèmes juridique, économique et social du Maroc.

Dans ce contexte hyper-sécurisé et hyper-militarisé, et faute d'accès à des ressources sociales qui pourraient leur offrir une protection légale, physique et psychologique, les personnes migrantes subsahariennes peuvent être amenées à « disparaître » de l'espace public pour éviter la répression (policière, militaire et civile) (Mekki-Berrada 2018, p.2, Boni 2008, p.682). D'ailleurs, plusieurs d'entre-elles décident de se déplacer dans les forêts, notamment dans les régions frontalières comme Nador, pour se cacher en attendant d'être en mesure de franchir la frontière

(Tyszler 2018, p.148). Ce faisant, elles s'exposent à des conditions de vie encore plus précaires, car elles n'ont pas toujours accès à l'eau potable ni à des installations sanitaires. D'autres décident plutôt de s'installer dans les villes marocaines, le plus souvent dans des bâtiments abandonnés ou des maisons dégradées, louées par des locaux, au risque de possibles arrestations (Tyszler 2018, p.148).

Paradoxalement, alors que les mouvements migratoires – même si prohibés – se font de plus en plus visibles dans les médias et la recherche scientifique, les migrantes subsahariennes au Maroc deviennent, elles, invisibles, et conséquemment de plus en plus vulnérables faute de protection légale (Mainwaring and Brigden 2016, p.246). À preuve, d'un côté, les nombreux accidents tragiques des dernières années impliquant des migrant·e·s tentant de traverser la Méditerranée ont fait en sorte que les sans-papiers soient vus et entendus par la communauté internationale. Tandis que de l'autre, iels continuent à devoir lutter contre une « invisibilité sociale », ou comme le souligne Mekki-Berrada (2018), un refus ou déni de visibilité, tant de la part des autorités locales que de la population, qui est à la fois discriminatoire et stigmatisant (Mekki-Berrada 2018, p.2). Ainsi, dans un contexte où l'immigration est fortement contrôlée, la violence institutionnelle qui en résulte force les migrantes à vivre cachées, à l'écart des espaces civiques et publics, et à subir de cette manière une forme d'invisibilité sociale forcée susceptible de renforcer leur détresse émotionnelle (Mekki-Berrada 2018, p.13).

Plus encore, la visibilité des femmes migrantes subsahariennes dans les discours gouvernementaux officiels demeure à la fois partielle et partiale, dans le sens où elles sont encore très souvent réduites au cliché de « victimes de traite » qui nécessitent d'être libérées et protégées. Ce type de discours non seulement invisibilise les effets sexistes et racistes des politiques

migratoires étatiques mises en place dans la région, mais dépolitise également les violences vécues par les femmes, minimisant leur capacité d'agir ou « agentivité » (Tyszler 2021, p.3).

Malgré les nombreux obstacles systémiques auxquels doivent faire face les migrantes subsahariennes, plusieurs arrivent néanmoins à s'installer et à s'insérer progressivement dans le tissu social marocain. Si l'on en juge par les travaux de Mekki-Berrada (2018, p.15) et Tyszler (2018, p.83), les femmes migrantes notamment font preuve d'une résilience et d'une agentivité remarquables grâce à des tactiques de résistances directes, ou plus souvent indirectes. C'est ainsi que certaines femmes, pleinement conscientes de l'impact des politiques sécuritaires sur leur projet migratoire, n'hésitent pas à se présenter comme des « battantes » qui résistent (Tyszler 2018, p.91) et « réussissent » leur voyage (Mainwaring et Brigden 2016, p.245).

Par conséquent, bien que des facteurs structurels (en particulier le renforcement militaire des frontières marocaines et européennes) limitent les actions et les motivations des migrantes, l'agentivité individuelle demeure centrale dans les différents choix qu'elles font pour surmonter la vulnérabilité imposée par des situations hors de leur contrôle. Comme nous pourrons le constater dans la prochaine section, l'appui des organisations non-gouvernementales (ONG) au Maroc est également susceptible de permettre à ces femmes de franchir les étapes les plus difficiles de la migration et de l'installation dans leur terre d'accueil.

Appui et soutien aux migrant·e·s subsaharien·ne·s au Maroc: le rôle des ONG

Suite aux récentes campagnes de régularisation des personnes migrantes irrégulières, rendues possibles grâce notamment à l'activisme de certaines d'entre-elles, les pouvoirs publics marocains ont commencé à adopter une approche dite participative dans leur gestion des flux

migratoires en impliquant divers acteurs sociaux, au nombre desquels la société civile, les médias, les syndicats et les organisations locales et internationales (Elmorchid et Hourmat-Allah 2018, p.246, Magallanes-Gonzalez 2020, p.2). Autrement dit, pour mettre en œuvre ses nouvelles réformes migratoires, le gouvernement a encouragé et encourage toujours la création de partenariats entre les organisations non gouvernementales et les différentes institutions gouvernementales (Stock 2020, p.2).

On notera que l'intérêt comme la mobilisation des acteurs non gouvernementaux sur la question de la migration irrégulière au Maroc sont relativement récents. Ceci s'explique à la fois par la médiatisation accrue du phénomène ces dernières années et par l'augmentation des arrestations et des contrôles visant les migrant·e·s en dépit du relatif assouplissement des politiques migratoires marocaines. D'ailleurs, une grande majorité des organisations spécialisées sur le sujet ont été créées dans les années 2000 (Robin 2014, p.3).

Du coup, cette nouvelle politique migratoire a favorisé l'essor d'ONG locales et internationales qui se font concurrence pour obtenir des contrats et du financement afin de mettre en œuvre des projets permettant l'installation et l'intégration des migrant·e·s; une situation contribuant à créer ce que certain·e·s chercheur·e·s ont appelé « l'industrie de la migration » (Magallanes-Gonzalez 2020, p.2). La participation de plus en plus importante d'ONG dans la gestion des migrations au Maroc a également contribué à l'émergence de leaders communautaires subsaharien·ne·s qui revêtent le rôle important de médiateur·trice·s entre le secteur de l'aide à la migration et les communautés de personnes migrantes (Magallanes-Gonzalez 2020, p.2). Ces leaders, souvent autoproclamés militant·e·s ou activistes, représentent les intérêts de leurs communautés respectives auprès des groupes de la société civile marocaine ou européenne travaillant dans le secteur des droits humains. Leurs associations travaillent avec les organisations

marocaines pour faire respecter les accords ratifiés par le Maroc sur les droits humains, pour dénoncer les actes de violence de l'État à l'encontre des migrant·e·s et pour faciliter leur intégration socio-économique (Magallanes-Gonzalez 2020, p.7).

Par ailleurs, face à un cadre juridique encore trop peu protecteur des migrant·e·s irrégulière·s, le secteur associatif marocain semble de plus en plus actif, en particulier dans la sphère de l'intégration économique des réfugiés et des migrant·e·s (Elmorchid et Hourmat-Allah 2018, p.247). Ainsi, un nombre croissant d'organismes locaux offrent l'accompagnement professionnel et financier aux migrant·e·s qui souhaitent développer leurs propres activités professionnelles, en particulier dans le cadre d'économies solidaires. Y sont par exemple encouragées les initiatives visant la mise en place de coopératives ou de fondations dont l'organisation est basée sur l'entraide, la gestion démocratique et participative, ainsi que la coopération. Ce faisant, la société civile marocaine devient un acteur central dans la gestion des flux migratoires, notamment en assurant un suivi de la situation juridique des migrant·e·s et de la législation sur la migration au pays.

Par son implication accrue, la société civile marocaine contribue à ouvrir un espace de débat et de réflexion sur la question migratoire et ses implications pour le Maroc, en interpellant régulièrement les pouvoirs publics et en proposant des alternatives à la sécurisation et militarisation des frontières de manière à améliorer les conditions de vie des migrant·e·s et réfugié·e·s (Elmorchid et Hourmat-Allah 2018, p.247). Parmi les revendications régulièrement formulées se trouve l'amélioration de l'accès des migrant·e·s à un travail décent, au logement, et au système scolaire pour les enfants.

La littérature corrobore d'ailleurs l'implication de divers organismes non gouvernementaux – locaux et internationaux – dans l'élaboration et la mise en œuvre aussi bien de stratégies

migratoires nationales que de projets de loi protégeant les droits fondamentaux des migrant·e·s au Maroc (Elmorchid et Hourmat-Allah 2018, p.247). De ce fait, le plaidoyer et la sensibilisation de l'opinion publique et politique constituent une large, sinon la majeure partie, de la mobilisation des organisations non gouvernementales locales. En revanche, le travail de terrain impliquant un soutien direct aux migrant·e·s reste encore minoritaire et essentiellement réalisé par des organisations religieuses chrétiennes comme Caritas (Robin 2014, p.3).

Pour permettre une action plus efficace et active sur le terrain, en particulier dans les lieux de rassemblement des migrant·e·s plus difficiles d'accès comme à la frontière algérienne, dans les environs de Tanger ou encore dans le sud du pays, les associations locales ont créé des structures de coordination territoriales. Parmi celles-ci, la Plateforme Migrants Maroc lancée en mars 2004 et regroupant les principales associations d'aide aux migrant·e·s, constitue le réseau le plus ambitieux (Martinez 2009, p.46, Fidelin 2021, p.8). Dès sa création, la coalition s'affaire à mettre en place un plaidoyer commun pour la défense des personnes en migration au Maroc ainsi que des actions de sensibilisation aux droits fondamentaux des migrant·e·s (Fidelin 2021, p.8).

D'autres réseaux de coordination instaurés de manière plus informelle et œuvrant au niveau régional et surtout local, telle la plateforme Oujda, sont le fruit de l'association de divers organismes comme l'Association marocaine des droits humains (AMDH), l'ONG hommes et environnements, Médecins sans frontières et l'Église catholique (Martinez 2009, p.48). Les associations marocaines ont également élargi leurs partenariats aux associations et organisations internationales. En effet, dès les années 90, elles ont développé des liens étroits avec le tissu associatif international, et en particulier européen, ce qui a permis d'obtenir des aides ou des subventions provenant de l'extérieur (Martinez 2009, p.49).

Martinez (2009) identifie quatre types d'organisations locales appuyant les migrant·e·s au Maroc : les associations généralistes, les associations spécialisées, les organisations charitables et les associations de migrant·e·s subsaharien·ne·s. Habituellement, le type d'organisation conditionne le type d'activité développée. Par exemple, les associations généralistes ont tendance à centrer leurs actions sur la dénonciation et le plaidoyer à travers la publication de communiqués ou de déclarations communes et par la réalisation de groupes de protestation ayant pour but de donner de la visibilité à la question des violations des droits des migrant·e·s (Martinez 2009, p.51). Les associations religieuses et spécialisées, souvent directement en contact avec les migrant·e·s, s'attachent le plus souvent à offrir du soutien matériel, comme des biens de première nécessité.

Certain·e·s chercheur·e·s soulignent également l'importance des collectifs (formels et informels) d'aide aux migrant·e·s qui, implantés dans des villes telles que Casablanca et Rabat, parviennent à réunir des individus d'appartenances nationales et socioculturelles diverses et leur permettent de collaborer pour surmonter leur insécurité au Maroc (Alioua 2008, p.699, Ustubici 2016, p.303). Le sentiment d'appartenance à « une même communauté de destins » de Noir·e·s africain·e·s favoriserait ainsi la solidarité (Bredeloup et Pliez 2005, p.15). En offrant aux migrant·e·s la possibilité de partager leurs expériences, lesdits collectifs contribuent à transformer les projets migratoires individuels en projets collectifs et solidaires (Alioua 2008, p.706). Certains de ces collectifs sont même passés d'une vocation d'entraide au militantisme politique. Pour les migrant·e·s qui en font partie, l'objectif est notamment de militer en faveur du respect de leurs droits fondamentaux au Maroc, et en particulier au respect du droit d'asile et du droit à la libre circulation. Ces associations aident ainsi ceux et celles qu'on qualifie de « clandestins » à sortir peu à peu de l'anonymat pour revendiquer de meilleures conditions de vie dans leur pays d'accueil, ou de transit (Alioua 2008, p.706, Ustubici 2016, p.304).

Le fait de passer d'un projet migratoire individuel à une mobilisation collective reconnaissable à la constitution de groupes structurés de soutien permettrait aux migrant·e·s de se positionner comme un acteur social aux revendications politiques organisées, indépendamment des origines de leurs membres, de leur précarité ou de la répression qu'ils et elles sont susceptibles de subir (Alioua 2008, p.707). Pour certains auteurs, dont Ustubici (2016, p.313), ces associations et groupes de migrant·e·s réussiraient également à accroître leur visibilité sur la scène publique marocaine grâce à des alliances avec des acteurs nationaux et transnationaux de défense des droits des migrant·e·s. Pour d'autres en revanche, tel Collyer (2007), l'action collective des migrant·e·s au Maroc serait restreinte, car les liens entre les individus restent ténus et limités à des « réseaux sociaux spontanés ».

Obstacles rencontrés par les ONG

Dans tous les cas, les organisations en question font cependant face à des difficultés susceptibles de les limiter dans leur travail de soutien aux migrant·e·s subsaharien·ne·s. On recense plus spécifiquement le manque de moyens (physiques et financiers), la gestion policière et militaire de la question migratoire par les autorités marocaines, l'opinion publique défavorable à l'aide aux migrant·e·s ainsi que le manque de connaissance du terrain, lequel change constamment. À quoi il faut ajouter l'incapacité affichée à quelques reprises par les organismes marocains à mobiliser les principaux acteurs politico-sociaux d'une part, et à exercer une influence sur les autorités politiques, en particulier dans les situations où des projets de loi migratoire sont contestés d'autre part (Martinez 2009, p.58, Robin 2014, p.29).

Qui plus est, il semble difficile pour plusieurs ONG sur le terrain d'offrir aux migrant·e·s un accès durable aux services sociaux, à l'éducation et au marché de l'emploi. Ainsi, beaucoup d'entre-elles offrent plutôt une aide d'urgence qui se déploie sur le court terme (Stock 2020, p.2). Leurs activités et programmes sont rarement conçus pour être intégrés dans des politiques sociales et institutionnelles à plus long terme qui pourraient assurer l'accès durables des migrant·e·s à la participation sociale et économique dans la société, et ce indépendamment de leur statut légal (Stock 2020, p.8). On peut ainsi constater un décalage entre la volonté des acteurs non gouvernementaux de contribuer à des changements concrets dans les politiques étatiques marocaines qui permettraient de réellement améliorer l'accès aux migrant·e·s aux besoins fondamentaux et ce que les ONG sont concrètement en mesure de faire (Stock 2020, p.3)

Le contexte politique est également un facteur d'incertitude exerçant une influence directe sur les actions des organisations marocaines. Malgré les récentes campagnes de régularisation, les politiques marocaines demeurent défavorables autant aux migrant·e·s irrégulier·ère·s qu'aux divers acteurs qui les soutiennent ou les assistent (Robin 2014, p.29). Par exemple, plusieurs associations voient leurs procédures d'enregistrement officiel freinées en raison de leur engagement dans la lutte pour la défense des droits des migrant·e·s subsaharien·ne·s et sont donc contraintes de continuer leurs activités sans reconnaissance officielle du gouvernement marocain (Robin 2014, p.29).

D'autres associations craignent l'implication du gouvernement marocain dans leurs activités d'aide aux migrant·e·s, et redoutent plus particulièrement leur « intégration » dans une structure gouvernementale officielle qui regrouperait des représentant·e·s gouvernementaux et des représentant·e·s du monde associatif. À leur avis, une telle intégration permettrait à l'État marocain une main mise et un contrôle accru sur leur travail (Martinez 2009, p.28). Ainsi, dans un

environnement politique considéré comme autoritaire, il est extrêmement difficile pour les ONG locales de faire pression et d'influencer le gouvernement sans le soutien plus large de la société civile internationale, des organisations internationales ou d'autres acteurs politiques internationaux (Stock 2020, p.12).

En outre, bien que les récentes campagnes de régularisation aient contribué à la légalisation du statut de milliers de migrant·e·s grâce à l'octroi de permis de séjour temporaires, des lacunes administratives et juridiques importantes font toujours obstacle au processus de régularisation complète des migrant·e·s irrégulier·e·s (Stock 2020, p.6). De ce fait, il devient difficile pour les ONG d'obtenir le soutien des autorités gouvernementales pour protéger les droits sociaux, économiques et politiques d'individus qu'ils considèrent comme « illégaux » et donc « indésirables » (Stock 2020, p.5). Rappelons que le discours du « transit » a permis aux autorités marocaines comme européennes d'affirmer pendant longtemps que la majorité des migrant·e·s ne font que « traverser » temporairement le Maroc, justifiant ainsi la limitation de leurs droits sociaux et économiques (Stock 2020, p.6).

Enfin, plusieurs organisations se trouvent confrontées au manque de formation de leurs membres en matière d'immigration clandestine, au risque de limiter l'efficacité de leurs actions. Bien que certaines d'entre-elles travaillent à remédier à ce problème, de nombreux militant·e·s et employé·e·s ont néanmoins reconnu leur méconnaissance autant de la situation sur le terrain que des législations marocaines et européennes sur les questions migratoires (Martinez 2009, p.60). Or, dans le contexte marocain où l'immigration et l'émigration sont fortement contrôlées, le soutien de la société civile, et plus particulièrement des organisations non gouvernementales peut s'avérer essentiel aux migrant·e·s irrégulier·e·s. Cela concerne les migrantes subsahariennes au premier chef, car elles sont susceptibles d'être encore plus largement victimisées que leurs compatriotes

masculins, notamment à cause de leur position structurelle comme femmes, étrangères sans papier, pauvres et noires (Stock 2012, p.1587).

Pour les associations de migrant-e-s en particulier, plusieurs facteurs contribuent à leur marginalisation au sein de l'industrie de la migration, notamment le manque de professionnalisme (en comparaison des organisations internationales par exemple), la difficulté à obtenir du financement international pour celles qui critiquent directement l'État marocain, et la difficulté à opérer au Maroc sans reconnaissance légale de l'État, ce qui limite leur admissibilité à des financements et subventions gouvernementales (Magallanes-Gonzalez 2020, p.10).

Par-delà les défis et embûches ci-dessus présentés, la recherche sur la migration en général, et plus spécifiquement celle des femmes subsahariennes, fait état de situations plus prometteuses ouvrant de nouvelles perspectives et débouchés, dont l'accès à l'emploi et à un revenu, ou encore la possibilité de rééquilibrer les rapports sociaux de sexe dans leur ménage. De telles possibilités encouragent une trajectoire d'*empowerment* qui, initiée parfois même avant leur départ de leur pays d'origine, peut s'effectuer tant au niveau individuel que collectif avec le concours de la société civile marocaine aussi bien que des organisations communautaires créées par et pour les migrant-e-s. Aussi il convient de préciser ce que j'entends par *empowerment*, en tenant compte des différentes lectures auxquelles s'est prêtée cette notion au cours de son évolution.

Empowerment des femmes: entre émancipation, instrumentalisation et cooptation

Les origines du terme « empowerment » s'inscrivent dans divers courants de pensée, notamment le féminisme, la théologie de la libération, le mouvement *black power* et le gandhisme (Calvès 2009, p.736). Le terme mobilise deux dimensions à la fois, celle du pouvoir (qui constitue

la racine même du mot) et celle du processus d'apprentissage pour accéder au pouvoir. Il peut aussi désigner un état (être *empowered*), ou un processus, qui sont à la fois individuels, collectifs, sociaux ou politiques (Bacqué et Biewener 2013, p.25).

Si, au départ, ce terme emprunté à l'anglais était appréhendé comme un processus de conscientisation et de mobilisation politique venant « d'en bas » et visant la transformation radicale des structures de pouvoir inégalitaires, il finit par assimiler graduellement le pouvoir aux choix individuels et économiques au détriment du pouvoir collectif. Ainsi dépolitisé, l'*empowerment* est instrumentalisé par un large éventail d'organisations et d'institutions internationales (incluant des entreprises multinationales, des organisations non gouvernementales (ONG), des banques et des donateurs privés) qui y trouvent un moyen de légitimer les programmes et les politiques de développement *top-down* existants (Calvès 2009, p.736, Cornwall 2016, p.342).

Rappelons que, dès les années 1970, avec la parution de l'ouvrage de Barbara Solomon '*Black Empowerment : social work in oppressed community*' (1976), la notion d'*empowerment* est formellement utilisée par les chercheur·e·s et les intervenant·e·s en service social œuvrant auprès des communautés marginalisées, notamment les Afro-Américains·e·s, les femmes, les homosexuels et lesbiennes ou les personnes handicapées (Calvès 2009, p.736). C'est l'époque de l'élaboration des premières théories de l'*empowerment* aux États-Unis. Celles-ci proposent une vision privilégiant le point de vue des opprimé·e·s pour à la fois leur donner (ou redonner) une voix, et leur permettre d'acquérir le pouvoir de résister ou de s'opposer à la domination qu'ils subissent (Calvès 2009, p.737). La notion d'*empowerment* est aussi utilisée à cette époque pour décrire le processus d'acquisition d'une « conscience sociale » ou « conscience critique » qui permet aux femmes et aux personnes marginalisées de développer un « pouvoir intérieur »,

d'acquérir des capacités d'agir personnelles et collectives et de s'inscrire dans une perspective de changement social ((Bacqué et Biewener 2013, p.25).

Dans le champ du développement international, c'est aux mouvements féministes des Suds que l'on doit, une décennie plus tard, l'utilisation du terme *empowerment*. La publication en 1987 du livre '*Development, crisis and alternatives visions : Third World women's perspectives*' par un réseau de chercheuses, de militantes et de responsables féministes appelé DAWN (Development Alternatives with Women for a New Era) change les termes du débat Nord-Sud, en situant l'expérience de développement des femmes dans les contextes colonial et néocolonial et les politiques macro-économiques qui reflètent cette relation coloniale. Les auteures réfutent l'idée voulant que le principal problème de « la femme du Tiers-Monde » soit son insuffisante intégration au processus de développement capitaliste. Plus spécifiquement, elles critiquent la tendance - observée dans plusieurs politiques et programmes de développement - à effectuer des changements en faveur des femmes « par le haut », lesquels auraient pour effet de nier les besoins et les voix des principales intéressées. S'inscrivant dans la mouvance postcoloniale, ces féministes dénoncent l'essentialisme des approches institutionnalisées de l'*empowerment* des femmes qui continuent de percevoir « la femme du Tiers-Monde » comme un groupe social homogène et monolithique, sans tenir compte de la diversité des rapports de pouvoir qui traversent les relations entre les femmes elles-mêmes (Calvès 2009, p.744).

Inversement, les partisans de ce qui sera appelé « l'approche empowerment » considèrent les organisations féminines et féministes de base comme les « catalyseurs des visions et des perspectives des femmes », au centre des transformations structurelles nécessaires pour permettre aux femmes de satisfaire leurs besoins individuels et collectifs (Calvès 2009, p.738, Bacqué et Biewener 2013, p.28). Cette perspective requiert des changements législatifs, la mobilisation

politique, la conscientisation et l'éducation populaire; toutes des initiatives pour « promouvoir un développement débarrassé de toute forme d'oppression basée sur le sexe, la classe, la race ou la nationalité » (Calvès 2009, p.738). L'*empowerment* y est alors redéfini comme un processus de transformation multidimensionnel, *bottom-up*, qui permet non seulement aux femmes de développer une conscience individuelle et collective des rapports de pouvoir et de domination qui les marginalisent, mais aussi de développer leurs capacités à transformer radicalement les structures économiques, politiques et sociales fondamentalement inégalitaires (Calvès 2009, p.746, Cornwall 2016, p.343, Guérin 2017, p.122). À ce titre, l'*empowerment* est lié aux enjeux de reconnaissance des groupes historiquement opprimés, décidés à mettre fin à leur stigmatisation et à affirmer leurs droits politiques à l'autodétermination et à la redistribution des ressources (Bacqué et Biewener 2013, p.28). Selon Bacqué et Biewener (2013), « l'objectif d'émancipation individuelle et collective débouche sur un projet de transformation sociale qui, dans les approches les plus radicales, repose sur une remise en cause du système capitaliste » (p.28). Plus encore, cette approche mise sur une prise de conscience des femmes de leurs « subjectivités de résistance et radicales » afin de leur permettre de remettre en question leur « position de dominées » (Bacqué et Biewener 2013, p.31).

Au cours des années 1990, les travaux féministes sur l'empowerment, le genre et le développement se multiplient, en particulier en Asie du Sud-Est et en Amérique latine. La chercheuse et militante indienne Srilatha Batliwala publie en 1993 l'ouvrage *Women's empowerment in South Asia : concepts and practices* dans lequel elle met au centre de son analyse les notions de pouvoir et de contrôle. Définissant le pouvoir comme « le contrôle des biens matériels, des ressources intellectuelles et de l'idéologie », l'auteure qualifie l'*empowerment* comme « le processus de remise en question des relations de pouvoir existantes et le contrôle accru

des sources de pouvoir » (Cornwall 2016, p.344). Elle soutient que les relations de pouvoir ne peuvent être modifiées qu'en agissant sur trois fronts : d'abord, en remettant en cause l'idéologie qui justifie les inégalités, ensuite en changeant les modalités d'accès et de contrôle des ressources économiques, naturelles et intellectuelles, et finalement en transformant les institutions et les structures qui renforcent et maintiennent les rapports de pouvoirs existants (par exemple la famille, l'État, le marché) (Calvès 2009, p.739, Bacqué et Biewener 2013, p.27).

D'autres féministes telles que Naila Kabeer (1994), Magdalena Leon (1997) et Jo Rowlands (1995) s'intéressent à la nature multidimensionnelle du processus d'*empowerment* des femmes, en particulier dans les pays des Suds, et théorisent les liens entre ce dernier et les notions de pouvoir. Pour ces chercheuses, l'*empowerment* se distingue du pouvoir de domination qui s'exerce sur autrui (*power over*) et se définit plutôt comme un pouvoir créateur, qui rend apte à accomplir des choses (*power to*). En outre, la notion d'*empowerment* réfère à un pouvoir collectif et politique pouvant être mobilisé au sein des organisations de base (*power with*), mais également à un pouvoir intérieur (*power from within*) renvoyant à la confiance en soi et à la capacité de se défaire des effets de l'oppression intériorisée (Calvès 2009, p.739).

Progressivement, la notion d'*empowerment* sort des milieux universitaires pour être plus largement adoptée par les organisations internationales de développement, en particulier suite à la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire (1994) où le concept gagne une visibilité internationale. Avec la quatrième Conférence des Nations-Unies sur les femmes de Beijing, qui se tient une année plus tard, l'*empowerment* entre formellement dans le discours onusien sur les femmes et le développement. Du coup, l'*empowerment* des femmes est considéré comme une des notions « politiquement correctes dont toutes les organisations internationales, du moins sur le plan des énoncés discursifs, ne peuvent se passer » (Calvès 2009,

p.741). Cependant, à une époque où dominent les idées néolibérales, l'intégration de la notion d'*empowerment* dans le vocabulaire des organisations internationales et des grandes institutions multilatérales se fait au prix de l'affaiblissement de sa portée radicale (Bacqué et Biewener 2013, p.26).

L'enthousiasme affiché par plusieurs intellectuel·le·s, militant·e·s et professionnel·le·s à l'égard de l'adoption par les agences internationales de développement de l'*empowerment* laisse rapidement place à la déception et à une variété de critiques de ce qui est considéré comme une cooptation du terme (Calvès 2009, p.743). L'une de ces critiques porte sur son caractère fausement consensuel. En particulier, la définition adoptée par les organisations internationales de développement est jugée évasive, car elle tend à s'associer systématiquement à d'autres approches telles que la démocratisation, la participation politique ou l'insertion politique. Sans définition claire, l'*empowerment* des femmes devient alors non seulement un objectif vague, mais aussi et surtout un « mot à la mode », impossible à mettre en œuvre sur le terrain (Calvès 2009, p.743). Plus encore, les féministes des Suds reprochent aux organisations internationales de s'approprier la terminologie radicale de l'*empowerment* et de refaçonner sinon vider son contenu. Ce qui à l'origine devait être porteur des préoccupations, des espoirs et des valeurs des personnes travaillant sur le terrain, devient un concept accrocheur, aux contours flous et « hégémonique » dans le domaine du développement international (Calvès 2009, p.743).

Pour de nombreux auteur·e·s, l'*empowerment* a ainsi été « pris en otage », dépouillé de la notion de pouvoir qui résidait au cœur de sa définition et instrumentalisé pour légitimer des politiques et des programmes néolibéraux (Adjamagbo et Calvès 2012, p.9). Considéré au départ comme un processus complexe et multidimensionnel mettant l'accent sur les dimensions individuelle et collective du pouvoir, l'*empowerment* a finalement été coopté dans le discours

dominant sur le développement, cooptation qui s'est accompagnée d'une individualisation de la notion de pouvoir (Adjamagbo et Calvès 2012, p.9). Ce concept est dès lors devenu synonyme de capacité individuelle. Selon Sardenberg (2008), on passe ainsi d'une vision de l'*empowerment* comme processus « libérateur » à un *empowerment* dit plus libéral, axé sur la maximisation de l'intérêt individuel (Calvès 2009, p.744). Sous cette perspective, l'accès au pouvoir est directement relié à l'intégration des individus au marché du travail et de la consommation, où les individus sont encouragés à devenir des « entrepreneurs de leur propre vie ». La question de l'émancipation et de la justice sociale n'est pas évoquée, et les inégalités sociales ne sont pas analysées d'un point de vue structurel (Bacqué et Biewener 2013, p.29).

Un nombre important de projets soutenus par les organisations internationales de développement, notamment les projets de microcrédit, reposent sur le postulat largement répandu selon lequel l'accès aux ressources financières est suffisant pour permettre l'*empowerment* économique des femmes, et mène automatiquement à leur *empowerment* social (Guérin 2017, p.122). De ce fait, les initiatives actuelles portées par les ONG et organisations internationales dans ce domaine commencent et se terminent souvent par l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources (notamment financières). Ces initiatives se basent sur le postulat voulant que, une fois que les femmes auront accès aux ressources économiques, elles pourront apporter des changements dans d'autres sphères de leur vie (Cornwall 2016, p.356). L'exercice d'une activité rémunératrice est ainsi considéré comme une manière pour les femmes d'atteindre une indépendance économique, et possiblement un épanouissement social et individuel (Adjamagbo et Calvès 2012, p.10). Cependant, diverses études sur le microcrédit effectuées en Inde montrent que, malgré un accès au crédit plus important, le contrôle des ressources financières demeure entre les

mains des hommes, alors que la charge de travail et la pression pour rembourser les crédits augmentent pour les femmes (Calvès 2009, p.745).

Par ailleurs, pour de nombreux organismes internationaux l'*empowerment* constitue un moyen d'augmenter l'efficacité et la productivité par l'intégration des femmes au marché néolibéral. Loin de favoriser un processus de transformation sociale, il contribue à préserver le statu quo (Guérin 2017, p.122). Par exemple, les programmes de la Banque mondiale s'intéressent largement à la contribution des pauvres et des femmes au développement, plutôt qu'à la contribution du développement au pouvoir des pauvres et des femmes (Calvès 2009, p.745). Autrement dit, ces initiatives n'agissent pas réellement sur les facteurs structurels qui perpétuent la domination, et ne prennent pas nécessairement en compte le caractère hétérogène des situations de domination vécues par les femmes (Calvès 2009, p.746). Bacqué et Biewener (2013) considèrent que ces projets néolibéraux d'*empowerment* visent au final à produire des individus entrepreneurs et consommateurs, des sujets efficaces et productifs qui prennent leurs décisions en fonction du calcul coût/bénéfice et qui souhaitent profiter des opportunités du marché. En bref, les individus sont encouragés à faire fonctionner le système capitaliste, plutôt qu'à le questionner ou le transformer (p.30).

Plus encore, les processus d'*empowerment* sont trop souvent réduits à un état ou un résultat prédéfini à atteindre, et ce toujours en privilégiant une approche *top-down* qui nie aux femmes visées une participation active dans leur propre *empowerment*, d'autant plus que leurs besoins et intérêts sont imposés et prédéfinis « d'en haut ». Or, selon de nombreuses féministes des Suds parmi lesquelles Batliwala (2007), l'*empowerment* ne peut se réduire à des objectifs et des mesures « universelles », applicables à toutes et décidées par le haut, car l'essence même de celui-ci serait plutôt de « laisser aux principaux intéressés sur le terrain le rôle de définir les objectifs et les

modalités d'action (Calvès 2009, p.746). Pour sa part, Cornwall (2016) considère l'*empowerment* comme un processus plutôt qu'un état fixe ou un résultat facilement mesurable auquel l'on peut attacher des cibles précises. Elle ajoute que l'autonomisation peut être temporaire et certaines voies d'autonomisation peuvent même conduire les femmes à des expériences de « dés-autonomisation ». De ce fait, il n'existe pas de recette universelle pour l'*empowerment* des femmes (Cornwall 2016, p.344). Il s'ensuit que, pour plusieurs féministes des Suds, le renforcement du pouvoir des femmes va bien au-delà du renforcement de leur autonomie économique et financière, ou encore de la satisfaction de leurs besoins primaires. Il exige également une transformation radicale des structures économiques, politiques, légales et sociales qui perpétuent la domination selon le genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique et la classe (Adjamagbo et Calvès 2012, p.8, Calvès 2014, p.308, Guérin 2017).

En résumé, la littérature scientifique révèle que les migrations des femmes subsahariennes au Maroc sont semées d'embûches. En particulier, nous avons pu constater que malgré les timides réformes migratoires adoptées par l'État marocain dans les dernières années, les migrantes doivent encore faire face à plusieurs obstacles qui limitent non seulement leur droit à la mobilité, mais aussi leurs perspectives d'intégration dans la terre d'accueil. Néanmoins, plusieurs d'entre-elles arrivent à contourner ou même à affronter ces obstacles en mettant en place diverses stratégies, démontrant par le fait même différentes formes d'agentivité. Eu égard à la présence de plus en plus importante d'organisations non-gouvernementales au Maroc, l'on peut toutefois présumer que leurs actions contribuent à compenser le manque, voire l'absence de protection sociale, économique et politique de l'État vis-à-vis des migrant·e·s sans papier. Mais alors que ces organismes doivent également composer avec des obstacles susceptibles de limiter l'efficacité de leur travail de soutien sur le terrain, peu ou pas d'études semblent jusqu'à maintenant s'intéresser à leurs activités. D'où

l'intérêt de combler cette lacune en documentant l'expérience concrète des organisations locales et internationales de défense des migrantes subsahariennes au Maroc en matière d'accompagnement et d'*empowerment* de ces dernières. Pour ce faire, j'ai choisi d'adopter un cadre théorique inspiré des analyses de Foucault et de Freire, présentées dans le prochain chapitre.

Chapitre 2

Cadre théorique

Théories du pouvoir et de la résistance pour (re)conceptualiser *l'empowerment*

Pour les fins de cette étude, les écrits de Foucault (1972) seront d'abord mobilisés pour mieux saisir de quelle manière le pouvoir peut soumettre et contraindre les individus et comment, dans une perspective féministe, l'empowerment peut permettre aux femmes de se réapproprier le pouvoir. La théorie de la pédagogie des opprimé·e·s de Freire (1974) sera également abordée pour, d'une part, comprendre les processus qui maintiennent les populations opprimées dans cette position et, d'autre part, mieux saisir la manière dont l'autorité en place (par exemple la figure du professeur, les élites politiques ou même les individus responsables des ONG locales) peut contribuer à leur libération grâce à leur conscientisation, ou au contraire, à la perpétuation du statu quo.

Bien que ces auteurs ne fassent aucune mention de la question du genre dans leurs analyses sur le pouvoir, leurs travaux respectifs ont tout de même influencé les mouvements des femmes. Cette influence s'observe en particulier dans les années 70 avec la seconde vague féministe, de plus en plus orientée vers la question du pouvoir comme en témoigne la place accordée à *l'empowerment* (Leon 2017, p.23). Le but recherché y est alors l'impulsion d'un changement dans les vies quotidiennes et individuelles des femmes conduisant à un processus de transformation des structures sociales qui les oppriment.

Foucault: le pouvoir comme outil de domination et d'oppression

Les théories sur le pouvoir développées par Foucault sont particulièrement pertinentes dans le cadre d'une analyse féministe car elles partent de la prémisse que le pouvoir existe à tous les niveaux de la société. En effet, Foucault soutient que le pouvoir se trouve au niveau des institutions

politiques, mais pas seulement. Plus précisément, il affirme qu'une multiplicité de micro-pouvoirs sont présents dans la société :

« *Le pouvoir n'est pas quelque chose qui s'acquiert, s'arrache ou se partage, quelque chose qu'on garde ou qu'on laisse échapper; le pouvoir s'exerce à partir de points innombrables, et dans le jeu de relations inégalitaires et mobiles* » (Foucault 1994).

Si on considère que le féminisme a pour objectif la transformation des rapports de genre, lesquels sont fondés sur l'utilisation du pouvoir, ces changements devraient par conséquent concerner tous les rapports sociaux (Leon 2017, p.33). Contrairement aux perspectives dualistes, dichotomiques ou binaires du pouvoir, habituellement appréhendées comme un affrontement entre positions contraires, Foucault présente plutôt une vision multidimensionnelle du pouvoir qui opère à tous les niveaux de la société, autant dans les relations interpersonnelles et intimes qu'aux échelons les plus élevés de la société (Leon 2017, p.33). Il estime que le pouvoir peut se déployer sur un plan individuel, mais revêtir également un sens politique collectif : il peut être statique lorsqu'il invoque le manque de pouvoir, ou dynamique lorsqu'il exprime un pouvoir de résistance, ou encore faire référence à une prise de décision dans un conflit ouvert ou observable. Guidée par la perspective foucauldienne, Leon (2017) propose de rompre avec les oppositions restrictives et de réconcilier les dualités avec l'idée du pouvoir comme processus. Selon cette nouvelle lecture, l'*empowerment* et le *disempowerment* constitueraient les deux faces d'une même monnaie avec leurs multiples interrelations (p.34).

La démarche de Foucault s'évertue à déterminer les principaux modes de subjectivation⁵ de l'être humain dans un environnement marqué par les relations de pouvoir entre individus (Riot-

⁵ Entendus comme les processus par lesquels les individus sont constitués en tant que sujets disposant d'une subjectivité qui leur est propre.

Sarcey 2010, p.485, Vihalem 2011, p.90). Elle s'intéresse aux diverses formes d'aliénation et de servitude, et tente de saisir la manière dont les différents dispositifs de hiérarchie sociale se perpétuent. Le pouvoir y est défini comme un mode d'action qui s'exerce sur les individus pour les soumettre. Les gouvernements cimentent et perpétuent les inégalités sociales à travers la construction de différences dites « naturelles » dans un système où chaque individu est appelé à respecter l'identité assignée par l'ordre social. L'efficacité d'un tel système repose ainsi, non pas sur la contrainte, mais sur le libre consentement des individus qui adoptent l'enveloppe identitaire qui leur est imposée. Foucault éclaire donc les mécanismes d'assujettissement des individus; mécanismes que l'auteur associe aux règles de fonctionnement (autrement dit les lois, mais aussi la culture) des sociétés, lesquelles sont susceptibles de les enfermer et de les limiter (Riot-Sarcey 2010, p.487). Dans ce contexte, la résistance devient difficile, car le statu quo est justifié par les lois de la « nature », autrement dit par un certain déterminisme.

Bien que la perspective de Foucault présente le pouvoir comme principal outil de domination, ce dernier peut aussi être appréhendé comme vecteur de changement de l'ordre social à travers une modification des rapports sociaux (Leon 2017, p.33). Selon Rowlands (1997), le pouvoir conditionne la vie et les expériences des femmes au sein de la société de deux manières ; il peut être à la fois source d'oppression si on en abuse, mais peut être aussi source d'émancipation lorsqu'on en use de manière appropriée (Leon 2017, p.32). Dans cette lecture féministe de la contribution foucauldienne, les rapports de pouvoir peuvent être source de domination, mais aussi de défi et de résistance aux sources de pouvoir dominantes.

L'accès des femmes au pouvoir, et possiblement à l'*empowerment*, passe ainsi selon Yong (1991) par un changement non seulement au niveau individuel, mais aussi au niveau de l'action collective. D'un point de vue individuel, l'accès au pouvoir suppose le développement de la

confiance et de l'estime de soi. Toutefois, dans la perspective de Yong (1991), il doit aussi s'intégrer à un processus incluant la communauté, la coopération et la solidarité. Comme l'explique Leon (2017), « une sensation de pouvoir ne peut être qu'une illusion si elle n'est pas connectée au contexte et si elle n'a aucun lien avec des actions collectives menées dans le cadre d'un processus politique » (p.35).

La grille d'analyse de Foucault sur le pouvoir est prometteuse pour ma recherche dans la mesure où elle offre la possibilité de mieux saisir non seulement le contexte dans lequel les migrantes subsahariennes, et les ONG qui les soutiennent, doivent naviguer, mais aussi et surtout les structures qui sont à même d'imposer une forme de pouvoir ou de contrôle sur elles. Je fais ici référence à l'État marocain, à l'armée et à la police, de même qu'aux organisations avec lesquelles ces femmes interagissent aux fins de leur intégration. Considérant que l'analyse foucauldienne appréhende le pouvoir comme un outil de contrôle et de contrainte, il devient intéressant de déterminer si et de quelle manière les activités des organisations supposées appuyer les migrantes favorisent l'*empowerment* de ces femmes en facilitant leur accès à de nouvelles formes de pouvoir.

Paolo Freire: pédagogie de l'opprimé et processus de conscientisation

Les leçons de Paolo Freire sont également utiles pour mieux comprendre les processus qui permettent aux opprimé·e·s de se libérer des structures qui limitent leur participation sociale, intellectuelle et politique (Leon 2017, p.28; Thomas 2009, p.254). Dans « La pédagogie des opprimés » (1970), livre phare rédigé en réaction à l'exploitation coloniale et néocoloniale qui affecte les pays dits en développement, Freire définit le pouvoir comme un continuum qui passe de la conscience non réflexive (faisant de l'individu un objet sans capacité de choix) à la conscience

critique. Il soutient que c'est grâce à cette dernière que l'individu devient un sujet en mesure d'affronter la réalité et de participer à la création de changement par sa capacité à prendre des décisions. La conscientisation représente ainsi le passage d'une forme de conscience à une autre. Une grande partie du travail de Freire est fondée sur le postulat que l'éducation est un élément central dans la perpétuation des conditions d'oppression et de domination existantes pour les populations marginalisées, mais est aussi un vecteur susceptible de déclencher un processus de transformation vers une société plus libre et démocratique.

Freire estime que la forme prédominante d'éducation dans nos sociétés, qu'il nomme l'éducation « bancaire » (*'banking education'*), est fondamentalement oppressive et contribue à maintenir des dynamiques violentes et exploitantes dans la société (Thomas 2009, p.254). Dans le système d'éducation bancaire, la figure du/de la professeur·e est celle d'un individu très éduqué et connaissant, et qui à l'inverse considère ses élèves comme intrinsèquement ignorants. Il estime que cette approche est déshumanisante en plus de favoriser la submersion de la conscience (Freire 2009, p.164). Dans l'éducation bancaire, la connaissance est considérée comme un « don » qui est accordé par ceux et celles qui se perçoivent comme bien informé·e·s (voire les mieux informé·e·s), à ceux et celles qu'ils considèrent comme ne sachant rien. Les « porteurs de la connaissance » projettent ainsi sur leurs étudiant·e·s une ignorance absolue, justifiant de cette manière leur existence, ce qui est considéré par Freire comme caractéristique de l'idéologie de l'oppression, qui contribue à l'aliénation des étudiant·e·s (Freire 2009, p.164).

Les oppresseurs utilisent le concept bancaire de l'éducation pour « changer la conscience des opprimé·e·s », et non pas la situation qui les opprime. De cette manière, ils cherchent à amener les opprimé·e·s à s'adapter à leur situation, plutôt que de la remettre en question, ce qui permettrait de les dominer plus facilement (Freire 2009, p.165). Par ce processus d'endoctrinement qui inhibe

le pouvoir créatif et collectif des individus, ceux-ci deviennent incapables d'imaginer le monde qui les entoure comme quelque chose de transformable. Autrement dit, ce système d'éducation ne permet pas aux étudiant·e·s d'imaginer des moyens novateurs et créatifs de transformer le monde qui les entoure, et surtout les structures oppressives qui y règnent, mais agit plutôt de sorte à les anesthésier et à favoriser leur conformité et leur passivité (Thomas 2009, p.254). Dans un tel contexte, l'éducation est appréhendée comme outil de domination des populations, contribuant à la perpétuation du statu quo au détriment des groupes opprimés (Freire 2009, p.168).

Toujours dans l'optique de garder les individus dans leur position d'opprimé·e·s, Freire soutient que l'éducation bancaire est souvent utilisée conjointement à un appareil social paternaliste, dans lequel les opprimé·e·s se voient attribuer le titre de « bénéficiaires de l'aide sociale » et sont le plus souvent traité·e·s comme des cas individuels, voire des marginaux, qui doivent être « intégré·e·s » ou « incorporé·e·s » dans la société (Freire 2009, p.165). Or, selon Freire, « intégrer » les individus dans une structure oppressive n'est pas la solution. Il faut au contraire modifier ou transformer la structure afin qu'elle permette aux individus de se développer dans un espace où l'oppression est limitée, voire absente. Une telle transformation permettrait de contrecarrer les objectifs des oppresseurs qui tentent, au travers de l'éducation bancaire, d'éviter la conscientisation des étudiant·e·s (Freire 2009, p.165).

De ce fait, pour permettre aux individus d'accéder à la liberté (vue ici comme étant l'absence d'oppression), il est nécessaire de rejeter le concept d'éducation bancaire dans sa totalité et d'adopter plutôt une conception des individus comme étant des êtres conscients, à même de prendre des décisions avec un sens critique (Freire 2009, p.168). Cette éducation dite libératrice permet ainsi d'éviter les simples transferts d'information entre le ou la professeur·e et ses élèves, et favorise plutôt l'acquisition d'une conscience critique, pour toutes les parties impliquées. Il est

attendu de l'éducateur·trice humaniste que non seulement iel s'engage dans une réflexion critique, mais également qu'iel entame une quête pour l'humanisation mutuelle avec ses élèves. Pour ce faire, la relation hiérarchique de pouvoir avec les élèves doit être démantelée pour favoriser à la place un partenariat où toutes les parties peuvent grandir de leurs apprentissages (Freire 2009, p.166, Thomas 2009, p.255). Les professeur·e·s devraient ainsi encourager les étudiant·e·s à devenir des participant·e·s actif·ve·s et responsables de leur éducation. Par conséquent, plutôt que de simplement transférer les connaissances aux étudiant·e·s qui les reçoivent de manière passive, et ce faisant les traiter comme de simples réceptacles ou conteneurs vides, l'objectif du système d'éducation devrait être plutôt de problématiser le monde environnant pour être en mesure de mieux saisir les relations que chacun·e entretient avec lui (Thomas 2009, p.255).

L'éducation, dans une perspective libératrice, permet aux individus de voir émerger leur conscience et leur intervention critique dans la réalité, et ainsi de limiter leur aliénation dans un système oppressif. Elle leur permet également d'appréhender la manière dont ils existent dans le monde d'une manière critique, et leur permet à long terme de voir le monde non pas comme une réalité statique (et donc interchangeable) mais comme une réalité en cours, et donc en constante transformation (Freire 2009, p.171, Thomas 2009, p.255). Freire soutient qu'une éducation qui ne fait que transmettre des connaissances à des étudiant·e·s passif·ve·s ne serait qu'une forme de domestication. Dans ce type de relation verticale, la conscientisation est impossible (Freire 1974, p.27). Une éducation « conscientisante », et donc libératrice, n'a pas pour objectif le transfert de connaissances, mais est plutôt un véritable acte de savoirs partagés.

Le concept de conscientisation est ainsi au centre des préoccupations de Freire. Pour un individu, la conscientisation implique qu'il réalise son oppression, mais aussi la possibilité de se libérer de celle-ci en transformant la situation dans laquelle il est opprimé. Elle exige ainsi un

engagement historique, et surtout collectif, à effectuer les changements nécessaires pour mettre un terme à l'oppression des individus (Freire 1974, p.25). Autrement dit, l'éducation doit permettre d'élever la conscience de la population générale de manière à permettre aux individus de reconnaître les causes de leur oppression dans leur vie quotidienne, et d'être en mesure de développer les outils et stratégies pour affronter et transformer leurs conditions d'existence (Thomas 2009, p.255).

Freire pousse son analyse plus loin en associant l'utopie au concept de conscientisation. L'utopie est vue ici comme le processus de dénonciation des structures déshumanisantes et l'annonciation de la structure qui l'humanisera. Or, pour mettre en place ce processus, les individus doivent « savoir » penser de manière critique pour être en mesure de dénoncer et de démanteler les structures oppressives. Le ou la conscientisé·e doit ainsi se transformer en utopiste. La conscientisation, par sa prise de conscience de la réalité, permet ainsi ce que Freire appelle un « remodelage de la réalité » (Freire 1974, p.27).

La (re) lecture des travaux de Freire peut ainsi contribuer à une compréhension nouvelle des notions de liberté et de libération (et par extension d'*empowerment*) en tant que processus conduisant les opprimé·e·s à participer activement à leur émancipation, avec une conscience critique de leur rôle comme sujets de la transformation (Thomas 2009, p.128). Ainsi, l'exemple de la relation hiérarchique entre le ou la professeur·e et ses étudiant·e·s peut être transposée à d'autres contextes, telle la relation entre la population dans son ensemble et ses dirigeants (Thomas 2009, p.255). Plus encore, la perspective de Freire complète en partie les travaux des Foucault, dans la mesure où elle présente un moyen d'accéder à une forme de pouvoir libératrice, à travers le développement d'une conscience critique, par l'éducation libératrice.

Dans le cas qui nous occupe, les leçons de Freire peuvent s'appliquer à l'analyse des relations de pouvoir entre les migrantes subsahariennes (généralement considérées comme victimes d'oppression et de marginalisation) et les entités non étatiques qui leur viennent en aide. De par leur position structurelle, ces dernières peuvent soit contribuer à l'émancipation des migrantes, soit renforcer l'oppression qu'elles sont susceptibles de subir ou encore préserver le statu quo. Il devient par ailleurs important de déterminer quel type de soutien est fourni aux migrantes par les ONG marocaines, et si celui-ci s'inscrit dans une démarche conscientisante, et donc libératrice, ou si, au contraire, il contribue à garder ces femmes dans une position oppressive, en les encourageant plutôt à s'accommoder du système mis en place.

Chapitre 3

Cadre méthodologique

Méthodes de collecte et d'analyse des données

Pour répondre aux questions de recherche du présent projet, j'ai choisi d'entreprendre une démarche qualitative féministe. Selon Ollivier et Tremblay (2000), une méthodologie féministe est guidée par plusieurs principes fondamentaux, dont la valorisation de l'expérience et du vécu des femmes, leur reconnaissance comme sujets plutôt qu'objets de recherche, la prise en compte de leur diversité et la quête du changement social (p.103). Leur analyse s'appuie sur les travaux de Dagenais (1987) pour qui « la recherche féministe représente à la fois un projet sociopolitique de transformation des rapports sociaux et un projet scientifique d'élaboration de connaissances » (Ollivier et Tremblay 2000, p.8).

Entrevues

Suivant la perspective féministe évoquée ci-dessus, je comptais fonder mon analyse sur la collecte de données primaires tirées d'entrevues auprès de 15 migrantes subsahariennes installées au Maroc. Or la pandémie de Covid-19 m'a empêchée de voyager et conséquemment d'entrer en contact avec ces femmes. Aussi j'ai dû ajuster mon projet en remplaçant mon échantillon initial par 15 membres d'ONG (marocaines et internationales) de soutien aux migrant·e·s, en principe plus faciles à joindre grâce au recrutement en ligne. À cet effet, j'ai d'abord effectué une revue des organismes locaux et internationaux actifs dans le soutien aux migrant·e·s subsaharien·ne·s, de manière à créer une liste de contacts clés pour chacune des organisations. La tâche était d'autant plus complexe que nombre d'organismes locaux soit n'ont pas de site internet, soit n'offrent pas de liens vers des personnes-ressources, offrant seulement une adresse courriel générique, ce qui rend le premier contact très difficile à créer. Lorsque possible, j'ai ensuite envoyé un premier courriel présentant mon projet et ses objectifs pour ainsi créer le contact. Cependant, je me suis

retrouvée confrontée à plusieurs refus ou manque de réponses de la part des participant·e·s potentiel·le·s. L'absence de contacts directs avec ces personnes, déjà très sollicitées par les chercheur·e·s et journalistes, m'a sans doute nuit. Cela dans la mesure où je n'ai pas été en mesure de développer une relation professionnelle de confiance, laquelle m'aurait peut-être permis de recruter plus de participant·e·s. Or, me semble-t-il, le contexte dans lequel j'ai conduit ma collecte des données, à savoir en pleine crise de Covid-19, a eu pour effet de restreindre l'intérêt des personnes ressources des ONG à participer à mon projet, en raison de leurs ressources limitées d'une part, et des nombreuses périodes de confinement limitant l'accès du personnel des ONG à leurs locaux d'autre part. Bien que six personnes se soient initialement montrées intéressées, elles se sont par la suite désistées.

Au final, seulement deux ont accepté de participer à une entrevue par vidéoconférence Zoom, tenue en octobre 2020 pour la première, et en mai 2021 pour la seconde. L'un est un homme marocain (que nous appellerons ici Abdel, dans un souci de préserver son anonymat) et l'autre, une femme migrante d'origine congolaise (appelée ici Samira, toujours pour protéger son anonymat). Abdel travaille comme directeur d'une organisation offrant du soutien juridique aux personnes migrantes demandeur·se·s d'asile qui est basée dans la ville d'Agadir au sud-ouest du Maroc. Samira, de son côté, a travaillé pour une plateforme d'associations et de communautés subsahariennes au Maroc entre 2016 et 2018 et est fondatrice d'une association pour les femmes et mineurs non-accompagnés au Maroc, en plus d'être secrétaire générale d'une association de migrant·e·s. Elle est une leader communautaire et une militante engagée dans la défense des droits des migrants, et plus particulièrement des droits des femmes.

Conduites en français, langue maîtrisée par les deux participant·e·s, les entrevues étaient de type semi-dirigé, avec des questions assez larges et flexibles afin de permettre à chacun·e de

choisir le ton et le rythme de l'entrevue, et ainsi de s'exprimer le plus confortablement. Étant donné que le sujet des migrations clandestines et irrégulières au Maroc peut être sensible politiquement, les entrevues comportaient des questions ouvertes. Parmi les thèmes abordés figuraient la situation migratoire générale au Maroc, les activités et programmes de soutien présentement offerts aux migrant·e·s subsaharien·ne·s et les limites et obstacles auxquels font face les organisations locales dans leur travail quotidien. A posteriori, je note qu'il aurait été utile d'effectuer des entretiens de type « parcours de vie ». Cela aurait été particulièrement intéressant avec Samira, considérant qu'elle-même est migrante. Toutefois, j'ai appris sa situation seulement au cours de l'entretien. Puisque je m'étais déjà engagée auprès du Comité d'éthique de l'Université d'Ottawa à conduire des entrevues d'une heure maximum, j'ai respecté le format convenu.

Concernant la collecte des données, j'ai recueilli les propos des participant·e·s à l'aide d'enregistrements vocaux et de notes écrites, en m'assurant préalablement du consentement oral des personnes impliquées. La première entrevue a été retranscrite dans les jours suivants afin de possiblement adapter certaines questions au besoin. Je n'ai finalement pas eu à modifier les questions pour la seconde entrevue. J'ai conservé les notes écrites, les notes numériques et les enregistrements audio dans des endroits différents, à savoir sur mon ordinateur personnel, sur un disque dur externe et, pour les documents écrits, dans un classeur fermé à clé dans mon appartement pour éviter de compromettre l'anonymat et la confidentialité des participant·e·s.

Recherche documentaire

Au vu du mince échantillon d'entrevues récolté, j'ai également entrepris une recherche documentaire de la littérature produite par les organisations locales et internationales ayant une

filiale au Maroc afin d'établir un repérage des activités, programmes et politiques offerts par les ONG au Maroc d'une part, et leur impact sur les communautés migrantes, et en particulier sur les communautés subsahariennes de l'autre. Rappelons avec Ollivier et Tremblay (2000) que la recherche documentaire est une méthode à la fois flexible et accessible qui se prête bien à la recherche féministe lorsque « combinée à d'autres techniques » (p. 138). Grâce à la recherche documentaire, il m'a été possible de collecter des données sans nécessairement passer par l'ensemble des interactions directes initialement prévues. Ceci a grandement facilité le processus d'analyse dans la mesure où j'ai pu confronter les voix et les écrits des ONG avec les observations tirées des entrevues. Comme chercheuse féministe, j'ai ainsi effectué une triangulation méthodologique apportant des éclaircissements sur les vécus des migrantes dans un contexte où la conduite d'entrevues s'est avérée compliquée.

Pour constituer ma base de données, j'ai d'abord développé un document Excel listant toutes les ONG de soutien aux populations migrantes subsahariennes; du moins toutes celles présentement actives au Maroc et ce, au meilleur de ma connaissance, sans prétendre toutefois à l'exhaustivité. À partir de cette liste, j'ai effectué des recherches sur les sections « publications » des pages internet de ces organisations et sélectionné les rapports qui répondaient aux trois critères prédéterminés suivants :

- (i) Être produits par des organisations locales ou internationales (ou des coalitions d'organisations) actives au Maroc, et traiter spécifiquement des réalités des populations migrantes subsahariennes.
- (ii) Être les plus récents possible, soit publiés dans la période 2017-2020.

- (iii) Traiter de thématiques en lien avec le soutien économique, social et/ou juridique aux migrant·e·s, la situation des populations migrantes au Maroc (enjeux, obstacles, etc.), et les défis rencontrés par les organismes dans leur travail de soutien.

Ce faisant, j'ai retenu sept rapports rédigés entre 2017 et 2020, nommément :

- « Revue Mujeres migrantes : Le Maroc et les femmes migrantes subsahariennes » (2018). Rapport réalisé par Helena Maleno Garzón, (sous la coordination de Jara Henar et Hélène Scotto di Rinaldi de l'organisme Alianza por la Solidaridad).
- « Quelle justice pour les femmes au Maroc ? Analyse des parcours de justice » (2019). Rapport réalisé par Lara Deramaix et Julien Moriceau d'Avocats Sans Frontières Maroc.
- « État des lieux de l'accès aux services pour les personnes migrantes au Maroc : Bilan, perspectives et recommandations de la société civile » (2017). Plateforme Nationale Protection Migrants (PNPM).
- « État des lieux de l'accès aux services pour les personnes migrantes au Maroc » (2019). Plateforme Nationale Protection Migrants (PNPM). Rapport annuel.
- « État des lieux des discrimination au Maroc », deuxième édition (2019), Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discrimination (en collaboration avec : Initiatives pour la protection des droits des femmes, Groupe des jeunes femmes pour la démocratie, Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants, Association jeunes pour jeunes, Association Hasnouna, Mouvement alternatives citoyennes).
- « Rapport moral 2018 ». Rapport d'assemblée générale tenue le 19 janvier 2019. Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants.
- « Rapport d'activité 2020 », Association de lutte contre le sida (ALCS).

Il convient d'ajouter que tous ces rapports comportent un état des lieux de la situation migratoire au Maroc, en particulier des conséquences du contrôle militaire et sécuritaire sur les trajectoires migratoires des personnes migrantes. De ce fait, ils permettent de mettre en lumière le contexte migratoire actuel au Maroc et l'environnement dans lequel œuvrent les organismes de

défense des droits des migrant·e·s. De plus, ils offrent un aperçu du type de soutien offert par les organisations au Maroc, des stratégies déployées pour favoriser l'*empowerment* des migrants, et en particulier des migrantes, et des limites et obstacles avec lesquelles elles doivent composer au quotidien.

Enfin, pour compléter la collecte des données documentaires, je me suis appuyée sur les sites internet et les pages Facebook des ONG⁶ implantées au Maroc et œuvrant au soutien des migrant·e·s subsaharien·ne·s. Ces plateformes m'ont été utiles pour mieux identifier les missions et services offerts par lesdites ONG . Quant à l'analyse des données recueillies à travers les entrevues et la recherche documentaire, elle s'est faite par thèmes émergents. Plus exactement, j'ai procédé à l'identification (par retranscription, codage et catégorisation) des principaux thèmes et sous-thèmes abordés par chacun·e des participant·e·s et dans chaque rapport, pour ainsi déterminer (par inférence) les enjeux qui ressortaient le plus souvent, mais également pour soulever des contradictions le cas échéant.

Avantages et contraintes méthodologiques

L'intérêt d'utiliser une méthodologie féministe qualitative était de miser sur le contact avec des migrantes subsahariennes ou, à défaut, sur des personnes impliquées directement dans les programmes et activités d'aide aux migrant·e·s, et donc de recueillir les voix des individus qui contribuent directement par leur travail à l'insertion des migrant·e·s subsaharien·ne·s dans la société marocaine. Or, comme déjà mentionné, j'ai rencontré deux obstacles majeurs dans le processus de collecte de donnée, le premier étant la crise sanitaire de Covid-19 qui a frappé le

⁶ La liste complète des sites internet et pages Facebook consultés se trouve dans la bibliographie, à partir de la page 124.

monde en mars 2020 et le second, le recrutement en ligne. Voilà pourquoi la période de collecte de données s'est tenue sur une période d'une année plutôt que sur quelques mois, comme prévu initialement.

Pour surmonter lesdites contraintes, j'ai dû faire preuve de beaucoup de persistance et de flexibilité dans la recherche de contacts et dans le design méthodologique de la présente étude. Ceci explique également le fait que les résultats présentés dans le prochain chapitre découlent principalement de l'analyse documentaire des rapports d'ONG, les deux entrevues supplémentaires devenant en quelque sorte des auxiliaires ou compléments de recherche. Ceci entraîne bien évidemment son lot de contraintes additionnelles puisque non seulement je n'ai pas eu accès aux données post 2020, mais il m'a été impossible de récolter une variété de témoignages et d'expériences des personnes qui travaillent sur le terrain. Malgré cela, j'estime avoir été en mesure de faire « parler » les rapports qui, conjugués aux entrevues, m'ont permis de mieux cerner la place des ONG au Maroc dans les trajectoires d'*empowerment* des migrantes subsahariennes. Grâce à l'analyse de contenu, une technique avantageuse puisqu'à la fois flexible et indirecte, j'ai pu identifier plusieurs thèmes communs abordés à la fois par les participant·e·s aux entrevues et par les rapports écrits des ONG.

Considérations éthiques

Dès lors qu'à l'origine ma recherche impliquait des entrevues avec des sujets humains, j'ai dû obtenir une autorisation du Comité d'éthique de l'Université d'Ottawa, et ce avant de débiter la période de collecte de données. J'ai ainsi soumis une demande le 2 mars 2020, laquelle a été approuvée plusieurs mois plus tard, soit le 17 août 2020. L'autorisation a été renouvelée pour une

période d'une année au mois d'août 2021. La raison pour laquelle le processus d'application pour les autorisations d'éthique fut si long tient au fait que, toujours en raison de la crise entourant le Covid-19, j'ai dû modifier mon projet de recherche initial, et préparer une nouvelle soumission au comité d'éthique. Par ailleurs, étant donné que je n'ai pas eu à me déplacer au Maroc et que la collecte de données s'est effectuée exclusivement en ligne, il n'a pas été nécessaire d'obtenir des approbations gouvernementales.

Participation volontaire, confidentialité et anonymat

Selon Ollivier et Tremblay (2000), un des principes fondamentaux de l'éthique est le respect de la dignité humaine aux niveaux physique, psychologique et culturel. Autrement dit, la recherche ne doit pas porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique des participantes, et elle doit veiller à respecter les us et les coutumes des populations étudiées (p.93). De nombreuses considérations éthiques ont ainsi guidé la manière dont ma recherche a été conduite. D'abord, il a été essentiel pour moi de respecter l'autonomie des participant·e·s et leur droit au choix libre et éclairé. Pour ce faire, je me suis assurée de leur participation volontaire et libre de toute pression extérieure, notamment en leur fournissant un formulaire de consentement, et un courriel expliquant les objectifs et la nature de la recherche, et ce avant l'entrevue, pour permettre aux participant·e·s de décider volontairement de participer ou non à l'étude.

Conformément à l'énoncé de politique des trois Conseils de recherche au Canada (1998), j'ai respecté l'anonymat des participant·e·s en éliminant toute information susceptible de mener à leur identification. Pour assurer la confidentialité des témoignages recueillis, et ainsi éviter aux participant·e·s une quelconque forme de représailles sociales ou légales, notamment de la part des autorités marocaines, les données ont été préservées de manière sécuritaire. Plus exactement, les données numériques ont été conservées sur mon ordinateur personnel protégé d'un mot de passe,

tandis que les enregistrements audio et les données papier l'ont été dans une armoire sous clé, dans ma résidence.

Certain·e·s participant·e·s pouvant craindre de partager leurs opinions ainsi que des informations sensibles, j'ai en outre suggéré à chacun·e de choisir un endroit privé tel un bureau de leur organisation ou leur résidence privée par exemple, pour ainsi être en mesure de discuter sans peur d'être écouté. Toujours dans le but d'assurer le plus possible la confidentialité des participant·e·s, j'ai retiré de mes notes écrites toutes les informations permettant de les identifier, en plus d'utiliser des pseudonymes.

Enfin, suivant une perspective féministe soucieuse de déconstruire les rapports entre la chercheuse et les sujets d'étude, j'ai tenté le plus possible d'établir des rapports de pouvoir non hiérarchiques avec les deux participant·e·s. Les entrevues semi-dirigées m'ont permis de leur offrir plus de latitude et de contrôle. Iels ont pu ainsi naviguer de manière plus confortable dans le déroulement de la recherche. J'ai d'ailleurs la ferme intention de leur faire part, dans la mesure du possible, des principaux résultats et des conclusions de mon étude.

Positionnement et réflexivité

À travers les entrevues à distance (ou en ligne), mon travail de collecte de données m'a permis de rencontrer deux individus provenant d'horizons divers, mais qui avaient à cœur le sort des migrant·e·s subsaharien·ne·s au Maroc. L'impossibilité d'une rencontre en personne m'a toutefois semblé un frein à l'établissement de relations plus humaines. Mes contacts se sont limités à des courriels d'introduction et à l'entrevue par vidéoconférence. Le fait de ne pas avoir été en mesure d'établir des liens interpersonnels, ni même de visiter les locaux et lieux de travail des

participant·e·s, et ainsi mieux saisir le contexte dans lequel iels œuvrent, a induit de ma part un certain sentiment de distance envers mon sujet d'étude. Malgré tout, je considère que l'expérience d'effectuer des entrevues dans le cadre d'un projet de recherche scientifique m'a permis d'acquérir des compétences utiles aussi bien dans le monde universitaire que dans la sphère du travail, comme l'habilité à me présenter de manière professionnelle, à adapter mon langage et ma communication à mon interlocuteur·trice et à développer des stratégies pour recruter des participant·e·s dans un contexte difficile.

Mon positionnement en tant que jeune femme chercheuse semble avoir joué en ma faveur, dans la mesure où les deux interviewé·e·s étaient enthousiastes à l'idée de m'appuyer dans ce qu'ils voyaient comme un « projet scolaire », et aussi à m'éduquer sur leur réalité et celle des migrant·e·s subsaharien·ne·s au Maroc. Cependant, mon statut d'étudiante universitaire semble aussi avoir causé des sentiments mitigés dans un cas: la personne semblait douter de la pertinence pour une étudiante universitaire de conduire un tel projet, ne voyant pas de quelle manière il pourrait avoir un impact réel sur les vies des migrantes au Maroc et de ceux et celles qui les appuient. L'autre participant a pour sa part mentionné l'importante sollicitation que les organisations de défense des droits des migrant·e·s au Maroc subissent de la part des chercheur·e·s et étudiant·e·s occidentaux depuis les dernières années.

Pertinence du projet et apport potentiel à la recherche féministe

Le chapitre consacré à la revue de la littérature sur les migrations des populations subsahariennes au Maroc a révélé un certain parti pris de la recherche pour les expériences des hommes (au risque d'homogénéiser et d'invisibiliser les expériences spécifiques des femmes), ainsi

qu'une couverture très superficielle du rôle des organisations non-gouvernementales dans les trajectoires des migrantes. Soucieuse de pallier ces lacunes, mon étude s'attelle à rendre plus visibles les mécanismes de soutien offerts aux migrantes subsahariennes au Maroc, en particulier ceux susceptibles de contribuer à leur épanouissement social, économique et politique. Son apport à la recherche féministe tient à ce qu'elle vient combler le manque de travaux spécifiques sur l'*empowerment* des migrantes subsahariennes au Maroc, en enrichissant par la même occasion le corpus de la littérature francophone dans le domaine.

Même si aujourd'hui les mouvements migratoires des populations subsahariennes vers les pays du Maghreb et l'Europe sont en relative diminution, les femmes continuent et continueront fort probablement de migrer. Dans ce contexte, je considère qu'il est important de mieux documenter les mécanismes de soutien à une population vulnérable aux politiques migratoires étatiques potentiellement répressives à leur endroit, et surtout de mieux comprendre si et comment ces mécanismes peuvent favoriser les trajectoires d'*empowerment* des migrantes. In fine, il faut s'attendre à ce que les résultats de cette étude permettent aux organismes de défense des droits des migrant·e·s au Maroc de valider ou d'améliorer leurs programmes.

Chapitre 4

Analyse des résultats

Portrait du secteur associatif au Maroc

Comme l'a révélé la revue de littérature sur le secteur associatif au Maroc dans le domaine de la protection des droits des migrant·e·s, réfugié·e·s et demandeur·se·s d'asile subsaharien·ne·s, une des lacunes en la matière est l'absence d'un portrait détaillé dudit secteur. À ce jour, encore trop peu de recherches se sont en effet penchées sur le profil des ONG offrant du soutien aux migrant·e·s subsaharien·ne·s qui résident temporairement ou de façon permanente au Maroc. D'où l'intérêt de dresser un état des lieux qui permette de mieux cerner les principales caractéristiques (nationalité, statut confessionnel, localisation géographique, structure organisationnelle, type de prestation offerte, etc.) des organisations présentes sur le terrain, de même que l'apport de leurs programmes et activités d'accompagnement aux trajectoires migratoires et d'*empowerment* de ces femmes.

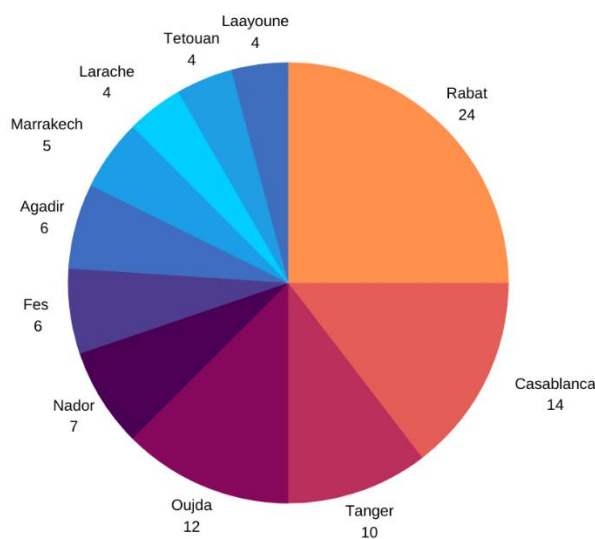
Mes recherches m'ont permis de repérer cinquante-quatre (54) organisations offrant du soutien aux migrant·e·s, et plus particulièrement aux migrant·e·s subsaharien·ne·s en situation précaire au Maroc. Parmi ces organisations, 46 sont marocaines et les huit (8) autres des filiales d'ONG internationales, nommément : le Comité d'Entraide internationale (CEI), le Samu Social Casablanca, Caritas Maroc, le Croissant rouge marocain, Médecins du Monde, Alianza Por la Solidaridad, No Borders Morocco et Avocats sans frontières Maroc.

La très forte majorité des organismes recensés est laïque, à l'exception de quatre (4) signalant une obédience religieuse chrétienne (catholique ou évangélique). En ce qui a trait à leur distribution géographique, 22 sont situés dans le centre du pays, 15 dans le nord, un dans le sud, 10 dans plusieurs régions à la fois, puis 6 sans localisation connue ou physique (présents en ligne par exemple). Au total, ces organismes œuvrent dans 19 villes marocaines de tailles diverses, nommément : Rabat, Casablanca, Oujda, Fès, Tanger, Laayoune, Safi, Larache, Tétouan, Nador,

Meknès, Agadir, Jadida, Essaouira, Taroudant, Inezgane, Tiznit, Guelmim et Tantan. On remarque sans surprise que le secteur associatif se concentre dans les centres urbains du centre et du nord du pays (à savoir Rabat, Casablanca, Oujda et Tanger), délaissant par le fait même les zones rurales. Cela peut s'expliquer par le fait que les migrant·e·s subsaharien·ne·s tendent à s'installer là où iels sont plus susceptibles d'obtenir l'accès aux services essentiels (nourriture, logement, soins de santé, etc.).

Le graphique 1 détaille le nombre d'organismes selon leur localisation géographique. Puisqu'un grand nombre d'entre eux sont présents dans plusieurs villes à la fois, j'ai volontairement omis d'y représenter 11 villes de taille moyenne ou petite accueillant respectivement un, deux ou

Graphique 1 : Répartition des ONG selon leur localisation géographique



trois organismes, pour ainsi éviter de surcharger l'image. Il s'agit de : Meknès (3), Safi (3), Tiznit (2), Jadida (1) Essaouira (1), Taroudant (1), Inezgane (1), Guelmin (1), Tantan (1), Al Hoceima (1), Dakhla (1) et Salé (1).

En croisant l'emplacement géographique des organisations avec le type de services offerts, il apparait que le premier exerce une influence sur le second. En effet, les organisations situées au nord du pays (Tanger, Fès, Tétouan, Oujda, etc.) offrent en majorité des services liés à l'aide d'urgence matérielle, autrement dit à l'aide humanitaire. Selon la Plateforme Nationale Protection Migrants (PNPM), « l'aide humanitaire, qui couvre la délivrance de biens et de services de base, garantit la subsistance des personnes dans des conditions de vie difficiles ». Celle-ci est le plus souvent limitée dans le temps, et consiste de manière générale à offrir de la nourriture, des vêtements, des articles d'hygiène et parfois l'accès à un hébergement temporaire pour les personnes les plus vulnérables. Certaines organisations localisées au nord du pays ont également au cœur de leur mission la dénonciation, la sensibilisation et le plaidoyer. Grâce au plaidoyer, celles-ci font pression sur les autorités étatiques pour notamment faire cesser la criminalisation de la migration irrégulière, lutter contre la stigmatisation sociale et le racisme que subissent les personnes migrantes subsahariennes et faire adopter un cadre législatif qui protège toutes les personnes migrantes, particulièrement celles victimes de la traite et les employé·e·s domestiques. Comme le souligne Alianza Por la Solidaridad (APS), pour les organismes du nord il est prioritaire de garantir l'accès des femmes migrantes à leurs droits fondamentaux, et ce particulièrement dans les zones frontalières car ceux-ci y sont plus susceptibles d'être bafoués.

De leur côté, les organisations situées dans le centre du pays (Casablanca, Rabat, Marrakech, Agadir, etc.) offrent une variété de services aux personnes migrantes subsahariennes, dont l'aide d'urgence, mais principalement du soutien pour favoriser leur insertion socio-

économique et culturelle au Maroc. Ces organisations cherchent le plus souvent à favoriser l'autonomie et l'autosuffisance des personnes qu'elles soutiennent par l'accès à l'éducation et à l'alphabétisation, ou encore par des formations professionnelles visant à terme l'obtention d'un emploi rémunéré ou la création de coopératives ou de petites entreprises.

Cette différence dans le type d'aide offerte par le secteur associatif au Maroc peut s'expliquer par la situation matérielle des personnes migrantes subsahariennes dans le nord du pays, et surtout par ce que le GADEM appelle les « discriminations spatialisées », c'est-à-dire les « discriminations géographiquement situées, ayant un caractère répété et ciblant prioritairement une certaine catégorie de personnes étrangères présentes dans certains lieux géographiques ». Les discriminations subies au nord du pays, notamment dans les régions frontalières à l'Espagne, s'inscrivent dans le contexte très spécifique de cette région où les efforts des personnes migrantes (subsahariennes mais pas seulement) pour franchir les frontières espagnoles ou la mer Méditerranée sont le plus souvent violemment contrariés.

En effet, près des frontières au nord, plusieurs migrant·e·s subsaharien·ne·s sont installé·e·s dans des logements temporaires, voire dans des campements provisoires en forêt, en attente d'entamer la traversée par la mer ou la terre vers l'Europe. Or les forces de l'ordre procèdent régulièrement au démantèlement, à la destruction et à l'expulsion des personnes migrantes de ces campements afin d'éviter toute tentative de sédentarisation dans les zones frontalières. Eu égard aux conditions de vie précaires desdits campements, les organisations basées dans ces régions ont le plus souvent pour objectif principal l'aide de première ligne. C'est le cas par exemple de la Délégation des migrations de Nador (DMN) qui effectue des campagnes de sensibilisation dans les forêts et les résidences sur des sujets aussi divers que la santé pendant la grossesse, la prévention des maladies transmises sexuellement, les procédures administratives, etc. Cette même ONG

organise en outre la distribution de nourriture, de couvertures ainsi que de kits d'hygiène et de froid pour les personnes les plus vulnérables.

En revanche, toujours selon les documents produits par les organisations à l'étude, l'aide à l'insertion et à l'*empowerment* des migrantes subsahariennes ne semble pas une priorité dans les régions frontalières. Alianza Por la Solidaridad confirme d'ailleurs que :

La différence d'accès aux droits dans différentes régions du pays [...] complique la mise en œuvre des politiques d'intégration des femmes migrantes au Maroc et provoque une grande mobilité de celles-ci en quête de meilleures opportunités dans différentes zones du pays (Alianza Por la Solidaridad 2018, p.65).

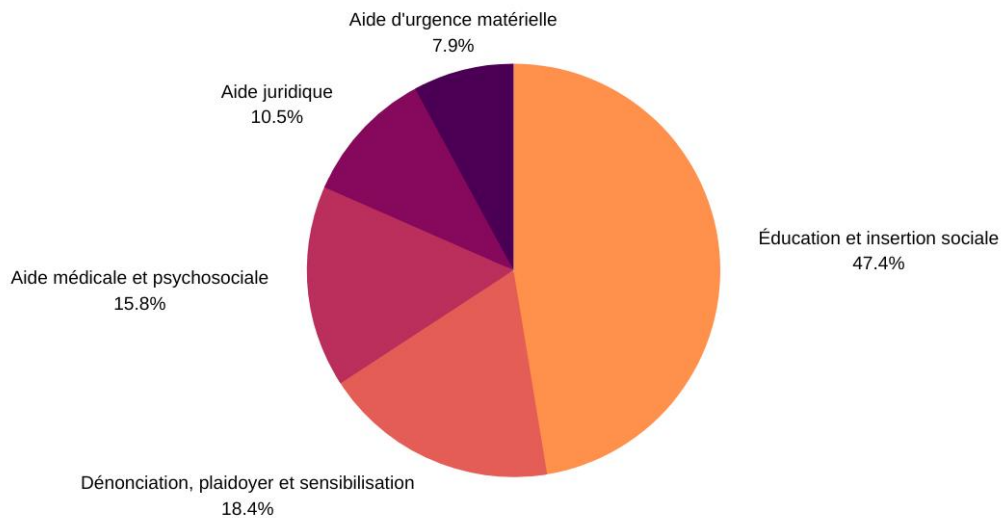
Les migrant·e·s installé·e·s plus loin des frontières, et donc soumis·e·s à des conditions de vie potentiellement moins difficiles qu'au nord, requièrent plutôt de l'aide en vue de leur insertion à moyen et long terme au Maroc. À cet égard, les organisations du centre du pays semblent offrir plus d'opportunités en matière d'insertion sociale et dans une moindre mesure d'*empowerment*. En fait, seulement trois organisations mentionnent explicitement sur leur plateforme web l'importance de favoriser l'*empowerment* des migrantes. J'y reviendrai plus tard; pour l'instant, examinons de plus près le type de services offerts.

Services offerts aux personnes migrantes

Dans l'ensemble, les organisations de soutien aux migrant·e·s subsaharien·ne·s au Maroc offrent de l'aide d'urgence/humanitaire, de l'aide juridique et de l'aide médicale et psychosociale. Elles proposent également des activités pour favoriser l'accès à l'éducation et à l'insertion sociale et économique des personnes migrantes, ainsi que des actions de dénonciation des politiques

étatiques restrictives à l'endroit des personnes migrantes, de sensibilisation et de plaidoyer. Le graphique 2 illustre la répartition des principales ONG selon le type de prestation offerte. Bien qu'on remarque une forte concentration (près de 50%) de services dans les domaines de l'éducation et de l'insertion sociale, cela ne traduit pas nécessairement une spécialisation dans un secteur d'aide précis. De fait, la plupart des ONG de l'étude offrent une variété de services qui dépassent le cadre d'une seule catégorie.

Graphique 2 : Répartition des ONG selon le type de prestations offertes



La nécessité pour les ONG d'offrir plusieurs types de services à la fois peut s'expliquer par plusieurs raisons dont les besoins importants sur le terrain, mais aussi le nombre réduit d'organisations actives et de personnel sur place. Les données recueillies n'ont cependant pas

permis de déterminer si les activités proposées par le secteur associatif tiennent compte de la variété des profils sociodémographiques des migrantes subsahariennes, et des spécificités de leurs expériences migratoires. À la question, « qui sont les migrant·e·s subsaharien·ne·s ? », Abdel explique :

Ce sont des hommes et des femmes, parfois accompagnés d'enfants. On a beaucoup de Sénégalais, de Congolais, de Camerounais. On se rend compte que tous les États subsahariens sont touchés, mais particulièrement très peu de Mauritanien·ne·s. Les nationalités les plus marquantes sont le Cameroun, le Congo et le Sénégal. Et le Niger aussi. Parfois on a des gens qui nous viennent du Tchad. Presque toutes les populations subsahariennes sont représentées avec une particularité par rapport aux Sénégalais qui sont plus nombreux car ils n'ont pas besoin de visa.

Tant les rapports consultés que nos deux entretiens laissent ainsi penser que le groupe social « migrantes subsahariennes » est homogénéisé. Or le fait de ne pas tenir compte des caractéristiques sociodémographiques distinctes des migrantes (dont leur statut migratoire) risque de nuire aux femmes ayant des situations particulières, par exemple celles sans-papiers, qui peuvent voir leur réalité invisibilisée, au profit de la réalité de la majorité des migrantes.

Présence virtuelle et sur les réseaux sociaux

La majorité des organisations recensées ont une présence sur les réseaux sociaux, en particulier Facebook, où elles publient des photos de leurs activités, partagent les nouvelles les plus récentes concernant la question migratoire au Maroc, et affichent des témoignages de victimes des autorités marocaines et/ou espagnoles ainsi que des informations et des ressources utiles pour les

personnes migrantes et leurs allié·e·s disposant d'un accès internet. Cela dit, seulement 22 des 54 organisations ont un site web formel offrant un portrait plus détaillé de leurs équipes et activités respectives, y compris l'accès à une variété de rapports sur différents enjeux touchant les personnes migrantes. Sur la base des informations disponibles, j'ai cherché à dégager les grandes lignes de la structure organisationnelle des ONG en accordant une attention particulière à la distribution genrée de la main-d'œuvre, ainsi qu'aux rôles, lignes de commandement et types de services subséquents.

Structure organisationnelle des ONG

L'organisation interne des ONG d'aide aux migrant·e·s subsaharien·ne·s au Maroc repose de manière générale sur une structure hiérarchique et verticale avec du personnel terrain sous l'autorité de président·e·s ou directeur·trice·s. Les données recueillies ne permettent cependant pas d'analyser en profondeur la distribution genrée des responsables. En effet, seulement la moitié (26) des associations divulguent sur leur site internet ou leur page Facebook le nom de leur président·e ou de leur directeur·trice. De ce nombre, vingt (20) sont présidées par des hommes, contre sept (7) par des femmes, ce qui indique une nette surreprésentation masculine aux postes de pouvoir décisionnel. Eu égard aux résistances en matière d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes au sein de l'administration publique marocaine (Brière et Martinez, 2011), cette tendance pourrait tout aussi bien s'appliquer à l'ensemble du secteur associatif. Selon le dernier rapport du Global Gender Gap (Forum économique mondial, 2022), le Maroc se classe au 136^e rang de l'égalité et la parité hommes-femmes. Pour y voir plus clair, examinons la distribution de la main-d'œuvre au sein des organismes retenus.

Distribution de la main-d'œuvre

Les ressources financières étant limitées pour la grande majorité des organismes du corpus, leurs membres comprennent le plus souvent quelques employé·e·s salarié·e·s soutenu·e·s par plusieurs bénévoles. De fait, l'on recense en moyenne 10 employé·e·s par ONG, mis à part les associations plus grandes et bien établies comme le GADEM, basé à Rabat (qui en compte une quarantaine) et l'ALCS, active dans 19 villes marocaines et composée de 150 employé·e·s et plus de 300 volontaires, ou encore le Comité d'Entraide Internationale (CEI), une association religieuse sous l'égide de l'Église évangélique au Maroc, affichant 40 employé·e·s et bénévoles.

En ce qui concerne la distribution genrée du personnel, à peine un tiers des 13 organismes qui affichent leur composition comptent 50% ou plus de femmes employées. Ce sont l'Association droit et justice, l'Association Almostakbak de bienfaisance pour le développement de l'Oriental, La voix des femmes migrantes du Maroc, ARCOM et l'Association Oum El Banine. Bien qu'incomplet, ce relevé statistique porte à penser que les effectifs du secteur associatif pour les droits des migrant·e·s subsaharien·ne·s au Maroc sont majoritairement masculins, et ce, même dans les rares cas où les têtes dirigeantes des organisations sont des femmes.

D'ailleurs le type de services diffère selon que les organisations sont dirigées par des hommes ou par des femmes. En effet, celles menées par des hommes offrent un vaste choix de services pour les personnes migrantes, tous sexes confondus, allant de l'aide juridique, d'urgence et de soutien pour l'insertion sociale aux actions de plaidoyer et de dénonciation. Inversement, les organisations dirigées par des femmes semblent plutôt se spécialiser dans l'insertion sociale des personnes migrantes et les soins de santé, à l'exception notable de deux d'entre-elles qui jouissent d'une vaste expertise dans une gamme de services leur conférant une notoriété nationale. Ces différences peuvent s'expliquer par la masse critique plus importante d'organismes dirigés par des

hommes. Ainsi, sur les 20 organisations sous leur direction, seulement une offre de l'aide différenciée selon le genre. Il s'agit de l'Association des réfugiés et communautés de migrants (ARCOM) basée à Rabat, dont le président fondateur est lui-même un réfugié politique. Cette association offre des services spécifiquement conçus pour des femmes migrantes subsahariennes récemment arrivées au Maroc après la traversée par le désert. Au nombre des services disponibles l'on compte la location d'appartements pour une période de trois à cinq mois (question de permettre aux femmes de se remettre sur pied), le soutien médical et psychologique (en collaboration avec Caritas Maroc), ainsi que des formations professionnelles et des cours d'alphabétisation. D'ailleurs ARCOM est le plus souvent le premier arrêt pour les femmes subsahariennes qui arrivent au Maroc.

Du côté des sept organisations sous direction féminine, trois ont pour clientèle cible les femmes. On retrouve ici le REFIME, La Voix des femmes migrantes au Maroc ainsi que l'association Oum El Banine. Installée à Agadir, cette dernière offre du soutien aux femmes en détresse, et plus spécifiquement aux femmes célibataires et leurs enfants, indépendamment de leur statut légal (migrantes ou marocaines). Le rapport d'ASF Maroc souligne aussi que, contrairement aux associations « généralistes » (disponibles aux hommes et aux femmes, indifféremment de leur genre), les associations offrant des services spécifiques pour les femmes travaillent le plus souvent sur des questions relatives à la santé et au logement, et ne sont pas toujours outillées pour faire face aux besoins juridiques des migrantes. On peut en conclure que l'offre de services destinés exclusivement aux migrantes est l'exception plutôt que la règle. Malgré les avancées des mouvements féministes au Maroc, les femmes gestionnaires du secteur associatif peuvent se montrer aveugles aux sexospécificités de la migration.

Ce constat est d'autant plus surprenant que deux des sept organisations dirigées par des femmes figurent parmi les ONG les plus importantes et les mieux connues dans le domaine des

migrations au Maroc, à savoir : (1) la Fondation Orient-Occident (FOO) dont la mission est de soutenir les migrant·e·s, les réfugié·e·s et les jeunes défavorisés et de promouvoir l'employabilité en créant des centres de formation socio-éducatifs et professionnels, et (2) l'Association de lutte contre le Sida (ALCS), seule association impliquée à la fois dans la prévention de l'infection à VIH, l'accès aux soins et la prise en charge médicale et psychosociale de personnes vivant avec le VIH. En résumé, le secteur associatif de soutien aux personnes migrantes est majoritairement dirigé par des hommes et, à l'exception de quatre (4) de ses membres disposant d'une expertise adaptée aux besoins spécifiques des femmes (migrantes et marocaines), offre des programmes possiblement aveugles au genre. Les tableaux suivants illustrent la répartition genrée des organismes et leurs services respectifs.

Tableau 1 : Répartition des organismes présidés par un homme

Organismes ayant pour président un homme	Type de services
Association droit et justice	Aide juridique
Comité d'entraide internationale (CEI)	Aide d'urgence
Force Africaine pour la Solidarité, l'Éducation et le Développement (FASED)	Dénonciation et plaidoyer
The Minority Globe	Aide à l'insertion sociale
Caritas Maroc	Aide à l'insertion sociale
Diaspora congolaise au Maroc (DICOMA)	Aide à l'insertion sociale
Association Thissaghness pour la culture et le développement (ASTICUDE)	Dénonciation et plaidoyer
Organisation marocaine des droits humains (OMDH)	Dénonciation et plaidoyer
Association Beni Znassen pour la Culture, le Développement et la Solidarité	Aide juridique Aide d'urgence Aide à l'insertion sociale Dénonciation et plaidoyer
Afrique culture Maroc	Aide à l'insertion sociale
Association Lumière sur l'émigration au Maroc (ALECMA)	Aide à l'insertion sociale
Réseau marocain des journalistes des migrations (RMJM)	Dénonciation et plaidoyer
Association pour le Suivi et l'Intégration des Guinéens au Maroc (ASIGMA)	Aide à l'insertion sociale
Organisation démocratique des Travailleurs immigrés au Maroc	Aide à l'insertion sociale Dénonciation et plaidoyer
Conseil des migrants subsahariens au Maroc (CMSM)	Aide à l'insertion sociale Dénonciation et plaidoyer
Collectif des communautés subsahariennes au Maroc (CCSM)	Aide à l'insertion sociale Dénonciation et plaidoyer
Association Migrations et Développements interculturels (AMIDI)	Aide à l'insertion sociale
Association rencontre méditerranéenne pour l'immigration et le développement (ARMID)	Aide d'urgence Aide à l'insertion sociale Dénonciation et plaidoyer
Clinique juridique HIJRA	Aide juridique
Association des réfugiés et communautés de migrants (ARCOM)	Aide d'urgence Aide à l'insertion sociale
TOTAL : 20	

Tableau 2 : Répartition des organismes présidés par une femme

Organismes ayant pour présidente une femme	Type de services
Association de lutte contre le Sida (ALCS)	Soutien à l'accès aux soins de santé
Fondation Orient-Occident (FOO)	Aide à l'insertion sociale
La voix des femmes migrantes au Maroc	Aide à l'insertion sociale
Réseau des femmes immigrées et épouse (REFIME)	Aide à l'insertion sociale
Organisation panafricaine de lutte contre le sida (OPALS)	Aide d'urgence Dénonciation et plaidoyer
Association Oum El Banine	Aide à l'insertion sociale
Association Almostakbal de bienfaisance pour le développement de l'Oriental	Aide à l'insertion sociale
TOTAL : 7	

Organisations offrant des services spécifiques pour femmes

Quelques organisations spécialisées dans le soutien aux femmes marocaines, dont l'association Oum El Banine, ont élargi avec le temps leur champ d'action pour inclure également les femmes migrantes aux prises avec des situations de vulnérabilité et d'insécurité liées à leur genre. Mais ces cas sont encore rares. Selon ASF Maroc, peu d'organisations offrant d'abord du soutien aux femmes marocaines étendent leurs services aux migrantes subsahariennes. Ce n'est pourtant pas faute d'expérience dans des thématiques susceptibles de concerner les deux groupes de femmes, à savoir : violences physiques et sexuelles, pauvreté et précarité des mères célibataires, etc. Le fait est que les femmes migrantes subsahariennes sont souvent considérées comme une catégorie à part, ayant des besoins propres et de ce fait requérant des connaissances spécifiques pour leur prise en charge. Quant aux programmes conçus spécifiquement pour les femmes migrantes subsahariennes, ils visent principalement les mères et leurs enfants, au détriment d'autres catégories comme les femmes célibataires ou plus âgées. Par conséquent, non seulement il manque

des services spécifiques pour les migrantes subsahariennes au Maroc, mais au sein même de ce groupe social, certaines femmes sont négligées.

D'ailleurs Alianza Por la Solidaridad révèle que ce ne sont pas toutes les organisations qui adoptent une approche basée sur les droits des femmes. Mes données confirment que les ONG reconnaissent rarement la particularité des vécus et des expériences des femmes migrantes subsahariennes. Plutôt que d'intégrer ces spécificités dans leurs activités de soutien, la plupart d'entre-elles offrent de l'accompagnement en général, indifféremment du genre des individus. Par exemple, à la question : « Est-ce que dans votre organisme, la manière d'appuyer les personnes migrantes diffère si ce sont des hommes ou des femmes ? » Abdel répond :

Non pas du tout. On reçoit les gens qu'on a, c'est-à-dire si des hommes se présentent, on les traite de la même manière que les femmes avec un anonymat protégé.

Sauf les organismes ayant pour vocation spécifique de soutenir les femmes migrantes, le secteur associatif semble donc accorder peu ou pas d'importance au genre dans la prestation de ses services. Cette omission laisse penser que la spécificité des réalités des femmes migrantes est ignorée. Le fait qu'à peine une poignée d'ONG s'intéressent aux femmes migrantes est révélateur du manque de programmes spécifiques adaptés aux réalités et aux besoins des femmes. D'un point de vue géographique, ces organismes sont en outre concentrés dans les grandes villes, souvent situés très près les uns des autres, ce qui pose un problème d'accessibilité pour les migrantes subsahariennes se trouvant en périphérie.

En outre, le fait d'accueillir et d'offrir les mêmes services à tous les bénéficiaires de ces organismes sans distinction de genre est susceptible d'entraîner des conséquences négatives pour les femmes. Comme l'explique Vouhé (2001), les interventions présumément « neutres » peuvent

nuire aux femmes dans la mesure où elles invisibilisent les obstacles liés directement à leur genre (par exemple les agressions sexuelles). Ne pas reconnaître les parcours et besoins spécifiques et variés des femmes peut également créer des problèmes lorsque vient le temps d'élaborer des activités pour assurer leur insertion sociale (p.36). Prenons le cas du marché du travail : eu égard aux responsabilités familiales traditionnellement dévolues aux femmes, l'accès à l'emploi ou aux études (formation technique comprise) des migrantes avec enfants sera étroitement conditionné par l'accès aux crèches ou aux écoles. De même, l'accès aux soins de santé reproductive peut constituer un enjeu différentiel dans le parcours migratoire des femmes elles-mêmes puisque leurs besoins varieront selon qu'elles sont enceintes, mères ou ménopausées. Sans doute que toutes les politiques aveugles au genre n'ont pas forcément un impact négatif sur les femmes. Cependant, sans prise en compte du genre, il est impossible d'évaluer leur impact (positif ou négatif) sur les femmes et les hommes. L'intérêt des approches conscientes du genre réside dans le fait qu'elles tentent sciemment d'améliorer les conditions des femmes, contrairement aux approches aveugles au genre (Vouhé 2001, p.36). Selon une étude menée par le Conseil du statut de la femme (2003), généralement, lorsque l'identité de genre est invisibilisée, les besoins des femmes ne sont pas pris en compte, sauf lorsqu'ils concordent avec les besoins des hommes (p.13). Adopter une analyse de genre dans l'étude des programmes et activités des ONG permettrait donc de dépasser l'idée que la norme masculine est universelle et partagée également par les femmes.

Pour récapituler, le secteur associatif au Maroc comprend des organismes basés principalement dans les centres urbains. Ceux-ci offrent une variété de services, allant de l'aide juridique à l'aide d'urgence, en passant par l'aide médicale et psychosociale et à l'insertion socio-économique. Toutefois, le genre est encore trop peu considéré dans l'offre desdits services. Une telle omission est pour le moins surprenante lorsqu'on sait que les parcours migratoires des femmes

sont semés d'embûches liées directement à leur genre. Qu'il suffise de rappeler ici la haute prévalence des agressions sexuelles sur la route vers le Maroc. Autrement, les programmes des organisations consultées tiennent compte de toutes les étapes de la migration au Maroc, c'est-à-dire leur arrivée au Maroc, leur installation à long terme dans le pays ou encore l'aide temporaire durant leur période de transit en prévision de leur voyage vers l'Europe. La prochaine section examine plus en détail les initiatives en ce sens.

Empowerment économique et individuel

Parmi les initiatives mises en place par le secteur associatif figurent deux formes d'*empowerment* des femmes migrantes subsahariennes au Maroc, à savoir l'insertion et l'autonomisation économique. Pour les migrantes subsahariennes, surtout celles en situation irrégulière, l'accès à un revenu est essentiel, sans quoi elles sont le plus souvent obligées de recourir à la mendicité, à la prostitution ou au travail domestique pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Il n'est donc pas étonnant que plusieurs organismes offrent des formations professionnelles pour permettre aux migrantes d'acquérir des compétences utiles à leur intégration au marché du travail. Ainsi, la PNPM et les organisations qui la composent estiment que le manque de revenu économique stable constitue un obstacle important pour l'autonomie des personnes migrantes, entraînant de surcroît des répercussions importantes sur leur santé physique et mentale. La présidente de l'organisme La voix des femmes migrantes au Maroc abonde dans le même sens, estimant que l'employabilité et la formation sont prioritaires dans toute démarche d'appui à l'autonomisation et à l'intégration des femmes subsahariennes. Pour sa part, Alianza Por la Solidaridad ajoute que:

La préoccupation principale des organisations est l'intégration professionnelle et économique, puisque c'est la première étape pour avoir une stabilité dans la vie permettant aux femmes d'accéder à d'autres droits (Alianza Por la Solidaridad 2018, p.66).

Certains organismes misent directement sur le renforcement ou la mise à jour des compétences acquises par les migrantes dans leur pays d'origine, pour favoriser leur insertion économique au Maroc. En témoigne Samira :

Parmi les femmes qui fréquentent mon organisme, certaines ont des métiers: elles savent faire des tresses, ou de la couture. On collabore directement avec les associations marocaines qui font la formation professionnelle des femmes. Donc on les insère d'abord là-bas pour avoir une mise à niveau, parce que la majorité des femmes ne viennent pas avec leurs diplômes. Donc, pour les insérer dans le travail, il faut quand même justifier qu'elles sont capables.

Bien que l'accès aux formations professionnelles soit une préoccupation centrale pour plusieurs ONG consultées, celles-ci demeurent limitées à certains métiers comme la coiffure, l'esthétique, la mécanique, la cuisine, etc. Aussi la PNPM soutient que ces options non seulement ne répondent pas toujours aux attentes des migrant·e·s subsaharien·ne·s, mais que les choix de formations, et par extension de métiers offerts reflètent le plus souvent des stéréotypes de genre. En effet, il est communément attendu des migrantes qu'elles s'orientent vers des emplois le plus souvent peu qualifiés et traditionnellement assignés aux femmes, ce qui ne correspond pas forcément à leurs envies, besoins, attentes et compétences. D'ailleurs Alianza Por la Solidaridad ajoute que plusieurs des migrantes interrogées dans le cadre de leur rapport considèrent ces emplois comme temporaires, en attendant d'accéder à d'autres opportunités plus intéressantes pour elles. En effet, bon nombre de ces femmes souhaitent surtout devenir commerçantes ou gérantes de leur

propre entreprise, pour ainsi s'affirmer comme « femmes indépendantes, capables de se débrouiller seules ». Elles considèrent en outre que le commerce est leur porte de sortie pour leur permettre de ne plus avoir à subir des abus.

Celles qui, par contre, demandent à recevoir par exemple une formation d'aide-soignante sont parfois déçues, cette avenue ne leur étant pas toujours offerte. Il faut ajouter ici la difficulté pour les mères de famille à trouver un service de garde pour leurs enfants pendant leur formation. La garderie gratuite, souvent essentielle pour permettre aux mères de se concentrer sur leur insertion professionnelle, n'est pas offerte systématiquement. De ce fait, l'équilibre entre la vie familiale et professionnelle devient difficile à atteindre. Par conséquent, bien que la voie de l'*empowerment* financier et économique soit la plus souvent préconisée par les ONG marocaines, les migrantes ne bénéficient pas toujours des conditions optimales pour suivre les formations proposées. Cette situation peut potentiellement limiter leur participation aux programmes en question.

Une autre voie vers l'*empowerment* économique, souvent proposée aux migrantes, est la création de coopératives de femmes, ce qui se rapproche d'une vision collective de l'*empowerment*. Samira précise que l'organisme pour lequel elle travaille encourage les migrantes à créer des coopératives de cinq ou sept femmes partageant un intérêt commun pour un métier ou une profession. Ensuite, en collaboration avec d'autres associations marocaines, elle travaille à chercher du financement pour ces groupes. Pour sa part, Alianza Por la Solidaridad explique que les projets de coopératives et de micro-commerces permettent à certaines femmes d'amasser assez d'argent pour payer le loyer, ce qui est essentiel pour leur survie et celle de leur famille. Plus encore, la création de coopératives permet de faire de l'accès à un emploi et à un revenu, un projet habituellement individuel, un projet collectif.

Force est cependant de noter que les organisations qui misent sur l'insertion et l'*empowerment* économique des migrantes subsahariennes se trouvent bien souvent confrontées à des blocages juridiques. En effet, même lorsque les migrantes sont encadrées par des associations, qu'elles possèdent des diplômes, qu'elles ont complété des formations professionnelles et qu'elles disposent d'une attestation en bonne et due forme, elles ne peuvent pas créer des coopératives si leurs papiers d'immigration ne sont pas en règle. Présentement au Maroc il est impossible de créer des coopératives sans une carte de séjour. Pourtant, toujours selon Samira, la majorité des migrantes subsahariennes n'ont pas un statut migratoire régularisé, ce qui les oblige à travailler dans le secteur informel.

Enfin, certaines ONG organisent parfois des ateliers sur la question de l'accès au travail pour les personnes migrantes subsahariennes, tel le cas du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) qui a tenu en 2018 un atelier de réflexion sur « l'accès des étrangers au marché de l'emploi au Maroc- Cadre réglementaire et enjeux de protection des salariés étrangers ». L'atelier visait à réunir différents acteurs de la société civile impliqués dans le secteur de l'emploi, de la migration et de la protection des droits des travailleur·se·s étranger·ère·s afin d'initier une réflexion collective sur ces thèmes, tout en favorisant la diffusion d'informations et l'échange de bonnes pratiques. L'atelier a en outre réussi à mettre à jour les connaissances des participant·e·s concernant le cadre juridique relatif à l'emploi des travailleur·se·s étranger·ère·s, la procédure et les conditions d'accès au marché de l'emploi et les défis liés à l'application du droit du travail pour les personnes étrangères. Ce type d'évènement permet également d'initier le dialogue avec les autorités marocaines qui y assistent (dans ce cas-ci, des représentant·e·s du ministère de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle).

Limites à l'approche de l'*empowerment* économique

Bien que la voie de l'*empowerment* économique pour les femmes migrantes soit largement préconisée par les organisations marocaines, cette avenue comporte des limites. Comme l'indique le rapport de la PNPM, les activités génératrices de revenus demeurent généralement limitées à une petite tranche de la population migrante subsaharienne, souvent déjà bien insérée dans la société marocaine (en particulier les personnes migrantes ayant un statut régularisé). Plus encore, la PNPM souligne que :

En raison de la grande vulnérabilité de ce public [les femmes migrantes], il faut avant tout permettre que les besoins de base des femmes migrantes soient assurés pour qu'elles soient en mesure de suivre un cours de formation professionnelle ou de travailler à la création d'une activité génératrice de revenus. Ces besoins incluent le logement, la nourriture et la santé (la leur et celle de leurs enfants). Dans le cas contraire, il y a de fortes chances que les femmes abandonnent les projets d'intégration socio-économique entamés (Plateforme Nationale Protection Migrants 2017, p.25).

Pour éviter les échecs d'intégration, le même organisme suggère de préparer dès le début de la formation ou de l'activité génératrice de revenu, un dispositif de prise en charge intégrée incluant par exemple des indemnités journalières, un per diem pour les frais de transports, d'équipements, etc. Offrir des formations professionnelles n'est donc pas suffisant pour assurer l'intégration économique et sociale des migrantes subsahariennes; les ONG doivent également mettre tous les moyens en place pour s'assurer que les migrantes soient en mesure de suivre lesdites formations, et surtout de les compléter. Par ailleurs, il convient de rappeler avec Yong (1991) que la notion d'*empowerment*, loin de se limiter aux dimensions économique et financière, comporte

une multitude de facettes incluant non seulement des changements pour les femmes au niveau individuel, mais également aux niveaux social et collectif

Empowerment social et collectif

Les données recueillies témoignent de certaines initiatives pour favoriser l'*empowerment* social et collectif des migrantes subsahariennes (au-delà de l'exemple de la création des coopératives), comme l'illustre l'Association multiculturelle pour un Avenir Meilleur (AMAM) :

Nous motivons les femmes à s'organiser elles-mêmes. Au niveau de la sensibilisation, cela dépend des responsables d'associations ou des leaders communautaires. Il y a certaines femmes que nous avons nommé leaders et qui ne sont pas reconnues, mais qui ont un impact sur les autres femmes. On arrive, à travers elles, à orienter plusieurs femmes parce qu'elles sont en contact avec les autres femmes et pratiquent une approche directe. Avec ces femmes, on peut créer des symboles d'intégration. Si elles arrivent à s'intégrer, ça peut avoir un grand impact sur les autres. D'abord avec l'approche participative, ce sont elles qui savent au mieux ce dont elles ont besoin. Ensuite, avoir des symboles, ça va motiver toutes les autres à pouvoir s'intégrer (Alianza Por la Solidaridad 2018, p.68).

L'association précise également que la participation des femmes a un effet multiplicateur, et que les femmes développent une influence positive sur celles qui sont dans une situation similaire :

Aujourd'hui, des femmes qui connaissent déjà les procédures les expliquent à des femmes qui viennent d'arriver et qui passent par les mêmes situations. Elles transmettent ce qu'elles savent à d'autres femmes et deviennent des médiatrices, de plus en plus autonomes. Au

début, on était obligé de les accompagner durant tout le processus, mais aujourd'hui, la femme va au centre de santé et elle ne revient que si elle a une ordonnance. Elles nous sollicitent quand elles ne peuvent pas faire face aux frais d'hôpitaux. Cette autonomisation de la femme est un succès (Alianza Por la Solidaridad 2018, p.68).

À travers son travail, AMAM encourage ainsi l'auto-organisation des migrantes subsahariennes par la création de groupes formellement constitués, mais aussi grâce à des réseaux de solidarité plus informels visant à accroître la capacité de ces femmes à défendre leurs propres droits. Cette approche favorise également le développement de la confiance en soi des migrantes qui deviennent des agentes de soutien au sein de leur communauté, en plus de renforcer leur sens de la communauté. Les migrantes sont notamment invitées à s'entraider et à se soutenir dans les épreuves communes qu'elles doivent surmonter. En pratique toutefois, ce type d'initiative semble encore peu répandu dans les organisations de défense des droits des migrant·e·s subsaharien·ne·s.

Pour sa part, ASF Maroc (2019) indique que des organisations locales ont recours à l'entourage ou à la communauté pour assister les migrantes dans leur installation au Maroc. Les personnes migrantes subsahariennes ayant tendance à se regrouper entre compatriotes de même nationalité, des associations qui hébergent temporairement des femmes, telle que l'Association des réfugiés et communautés migrantes (ARCOM), tentent ensuite de les reloger dans leurs communautés, grâce à leurs contacts ou avec l'aide d'autres associations comme Caritas. La communauté agit alors sur deux fronts : d'une part, elle devient un relai pour transmettre les informations. Par exemple, la Fondation Orient-Occident (FOO) forme des réfugié·e·s avec l'aide du HCR pour devenir des points focaux capables de relayer les informations importantes sur la procédure d'asile. D'autre part, la communauté peut offrir un soutien aux femmes ayant subi une

agression ou un viol et qui craignent d'aller vers les autorités. Des initiatives existent donc pour encourager l'auto-organisation et le soutien au sein même des communautés de migrant·e·s.

Alianza Por la Solidaridad présente cependant un portrait plus nuancé de la place des communautés de migrant·e·s subsaharien·ne·s dans le soutien aux femmes migrantes. Bien que les migrantes jugent leurs communautés d'appartenance utiles pour la médiation sur les questions de santé et la prestation d'aides ponctuelles,

La plupart des femmes interrogées ne se sentaient pas très représentées par les communautés de migrants qu'elles voyaient comme des structures faites à la mesure des hommes. Dans certains cas, elles avaient eu recours à ces communautés face à des situations de violence, mais la réponse obtenue n'avait pas été trop positive pour la défense de leurs droits (Alianza Por la Solidaridad 2018, p.43).

Pour sa part, la PNPM met en lumière l'importance du rôle des organisations locales dans l'installation des personnes migrantes subsahariennes au Maroc, et en particulier dans leur accès aux soins de santé. Son rapport rappelle l'importance du travail des organisations dans la sensibilisation, la médiation et l'accompagnement des personnes migrantes, tout en précisant que ces interventions ne doivent pas se substituer à l'agentivité (autonomie) des migrant·e·s au cours de leur insertion sociale :

Le rôle de la société civile en tant qu'intermédiaire dans le domaine de la santé est de faciliter la rencontre entre les patients étrangers vulnérables et les structures de santé et, à travers l'accompagnement et la sensibilisation des premiers et le renforcement et la formation des deuxièmes, de contribuer à l'ouverture du système de santé aux populations migrantes. Par conséquent, toute intervention des organismes associatifs doit être

considérée comme transitoire et ne doit aucunement rendre indispensable la médiation d'un tiers : le but ultime est que les personnes migrantes, ainsi comme les ressortissants marocains, puissent accéder en autonomie aux soins de santé et bénéficier, dans les cas de vulnérabilité, de mécanismes de prise en charge qui sont structurés et réglementés au sein du système de santé et qui ne dérivent pas de la contribution de tiers (Plateforme Nationale Protection Migrants 2019, p.27).

Limites à l'approche de l'empowerment social et collectif

Malgré les initiatives en place pour encourager l'empowerment social et collectif des migrantes subsahariennes, le secteur associatif privilégie un empowerment principalement axé sur la maximisation de l'intérêt individuel par l'acquisition d'un pouvoir économique. Loin de la vision de l'empowerment comme processus « libérateur » résultant d'une action collective, la forme d'empowerment la plus encouragée au sein des ONG est celle correspondant à l'idéologie du féminisme libéral (Calvès 2009, p.744). De fait, les personnes migrantes, et particulièrement les femmes migrantes, semblent avoir peu ou pas d'opportunités de se réunir, de s'impliquer politiquement et de revendiquer le respect de leurs droits fondamentaux. D'après Alianza Por la Solidaridad, les dures conditions de vie des migrantes subsahariennes au Maroc ne leur permettent souvent pas d'être en mesure d'assurer une présence active dans les structures organisationnelles des associations locales. Pour la majorité d'entre-elles, la priorité est d'abord de survivre, ce qui exige en priorité l'obtention d'un travail. Comme le précise Abdel :

À Agadir, les gens [les migrant·e·s] pensent surtout à gérer leur quotidien et à combler leurs besoins primaires. Vous savez, parfois on organise des journées de sensibilisation

[aux droits politiques et syndicaux des personnes migrantes] , mais ils ne viennent pas ou très peu, ils disent, moi il faut que je mange d'abord. C'est très compliqué d'inviter les personnes migrantes à s'impliquer politiquement au Maroc.

Samira abonde dans le même sens :

Les migrantes ne sont pas politiquement impliquées. Les associations [de migrant·e·s] ne rentrent pas trop dans la politique. Tu es étrangère, tu as d'abord des difficultés pour avoir accès aux droits fondamentaux, donc l'implication politique n'est pas une priorité.

Pourtant, il existe des exemples individuels de migrant·e·s subsaharien·ne·s devenu·e·s des porte-paroles de la lutte pour le respect des droits fondamentaux de leur communauté. C'est ironiquement le cas de Samira elle-même : originaire du Congo, elle a migré au Maroc en 2008 et occupe désormais les fonctions de présidente, coordonnatrice et secrétaire générale respectivement dans trois organismes différents. L'on recense aussi quelques migrant·e·s à la tête de plusieurs ONG présentés dans cette recherche qui, outre leur rôle de leaders communautaires, agissent comme militant·e·s actif·ve·s des droits des personnes migrantes en général, et des femmes en particulier.

Malgré les initiatives mises en place par les organisations locales pour favoriser l'*empowerment* collectif des migrantes subsahariennes, elles ne peuvent cependant pas être généralisées à tout le secteur associatif marocain. Beaucoup plus nombreux sont en revanche les cas d'*empowerment* individuel, soit au moyen de formations professionnelles tablant sur l'*empowerment* économique, soit par le développement de la confiance en soi des migrantes subsahariennes, un autre aspect important du travail des organisations marocaines sur le terrain sur lequel il convient de s'arrêter un instant.

Empowerment et développement de la confiance en soi

L'acquisition de la confiance en soi (*power from within*) est une autre partie intégrante de la notion d'*empowerment* qui renvoie à la capacité des femmes à se défaire des effets de l'oppression intériorisée. Le développement individuel de la confiance en soi peut s'acquérir à travers le soutien psychologique et émotionnel des individus.

Un tel soutien est d'autant plus important que les rapports des ONG à l'étude confortent les données tirées de la littérature spécialisée et corroborées par mes deux entrevues à l'effet qu'un nombre important de migrantes subsahariennes subissent des violences physiques, psychologiques et sexuelles dans leur parcours migratoire et pendant leur processus d'installation au Maroc. Rappelons avec Médecins Sans Frontières (2013) que 43% des personnes migrantes subsahariennes interrogées ont admis avoir été victimes d'une forme ou autre de violence, et en particulier de violences physiques et/ou sexuelles. Pour surmonter leurs traumatismes, les femmes migrantes doivent conséquemment recevoir de l'aide psychologique avant même d'être en mesure de penser à leur insertion économique et sociale. Comme l'explique le rapport d'ASF Femmes :

Le soutien psychologique est une étape souvent indispensable pour permettre aux femmes de se reconstruire et d'aller de l'avant, surtout lorsqu'elles ont fait l'objet de violences graves et répétées. (...) Le soutien moral et l'accompagnement visent à leur donner confiance dans leurs capacités à se gérer elles-mêmes (Avocats Sans Frontières 2019, p.34).

Samira précise d'ailleurs le rôle essentiel de son organisme dans le rétablissement psychologique des migrantes victimes d'agressions sexuelles sur le parcours migratoire, mais aussi dans la valorisation de ces femmes :

On les sensibilise à oublier le passé, car il y a des femmes qui sont traumatisées par leur vécu pendant la route migratoire. Donc on essaye de trouver des psychologues pour leur permettre d'échanger. Chaque mois on se retrouve pour discuter et voir s'il y a des changements. On est toujours avec elles. Notre objectif est d'encourager les femmes, les mettre en valeur, car plusieurs d'entre-elles n'ont pas d'estime de soi et donc se négligent. On les encourage à prendre soin d'elles.

Conscientes de la détérioration de l'état psychologique des personnes migrantes subsahariennes au Maroc, en particulier des femmes, certaines organisations de la société civile veillent à assurer la prise en charge psychosociale de celles-ci. Leur travail permet ainsi de pallier la quasi-absence d'offre de psychologues dans les structures de santé publique d'une part, et la faible coordination entre les services de santé et les structures sociales étatiques d'autre part. Le rapport de la PNPM donne à titre d'exemple la création d'une cellule d'écoute mise en place au sein du centre de santé Andalous (dans la ville de Fès), dans le cadre d'une collaboration entre la délégation de santé d'Oujda et l'association Maroc-Solidarité Médico-Sociale (MS2). Cette cellule a permis l'adoption d'une approche intégrée incluant un service d'écoute et d'orientation des personnes migrantes. Fortes de cette expérience, les organisations membres de la plateforme préconisent le renforcement de l'approche psychosociale du soutien aux personnes migrantes afin de leur offrir une prise en charge globale.

Mais qu'en est-il du rôle des ONG dans la remise en cause de l'idéologie à la base des inégalités que subissent les personnes migrantes au Maroc? Suivant la théorie de Batliwala (1993), *l'empowerment* doit s'inscrire dans une prise de conscience critique du modèle de développement néolibéral, raciste et patriarcal en vigueur. Autrement dit, *l'empowerment* doit aussi engendrer un

processus de résistance visant à transformer les institutions et les structures même qui renforcent et maintiennent les rapports de pouvoir existants.

Remise en question du système

À première vue, plusieurs organismes de soutien aux migrant·e·s remettent en question le système migratoire marocain (et même européen) à travers leurs activités de plaidoyer, de dénonciation et de sensibilisation. Par exemple, l'Organisation démocratique des travailleurs immigrés au Maroc et le Groupe antiraciste de défense et d'accompagnement des étrangers et migrants (GADEM) exercent de la pression sur les autorités politiques pour assurer le respect et l'application des conventions et textes ratifiés par le Maroc relatifs aux droits des personnes migrantes et réfugié·e·s et, plus largement, les conventions internationales relatives aux droits humains. Pour sa part, l'Association marocaine des droits humains (AMDH) dispose de plusieurs moyens d'action pour faire entendre les droits et revendications des personnes migrantes, dont la rédaction de rapports et de mémorandums revendicatifs, l'organisation de conférences, tables rondes, colloques et universités d'été, ou encore des activités artistiques, culturelles, récréatives et sportives visant à diffuser les valeurs et les normes des droits humains dans la société marocaine.

Tous ces moyens d'actions visent ainsi une remise en question du système migratoire marocain au sein duquel les droits des personnes migrantes subsahariennes sont encore limités, autant au niveau légal que dans leur application par les forces policières. Ces organisations, par leur travail, tentent de créer des espaces de dialogue, de réflexion et de sensibilisation pour tenter à plus long terme de transformer les institutions et les structures qui renforcent et maintiennent les rapports de pouvoir existant, et qui par extension contribue à l'oppression des personnes migrantes.

Certaines organisations arrivent d'ailleurs à s'impliquer à différents niveaux dans l'élaboration des politiques publiques qui touchent directement les personnes migrantes, en particulier dans le domaine de la santé. Par exemple, la PNPM a participé aux concertations qui se sont tenues en 2017-2021 pour la création du Plan Stratégique National Santé et Immigration, et a été impliquée dans les différentes phases de son élaboration. Cependant, bien que ces activités de plaidoyer composent une partie importante de leur travail, les données révèlent que l'objectif sur le terrain demeure d'abord et avant tout d'assurer la sécurité et le bien-être des personnes migrantes, par l'accès à la nourriture, au logement, aux soins de santé et, lorsque possible, à la sécurité financière, à travers l'emploi.

Il peut donc être difficile pour ces organisations d'implanter de vastes programmes ou campagnes visant l'*empowerment* des migrantes subsahariennes car, avant-même d'être en mesure de les encourager à entreprendre des projets d'éducation, de formation professionnelle ou de création d'entreprise - d'ailleurs tous des exemples souvent associés à l'*empowerment* individuel - il importe d'assurer leurs besoins primaires. De ce fait, bien que le système soit remis en question, les ONG soutiennent les migrantes subsahariennes pour leur permettre non seulement de naviguer dans le système en place, mais aussi de s'en accommoder; un système qui, il importe de le souligner, édifie des barrières structurelles pour empêcher la pleine intégration sociale et économique des personnes migrantes. On peut penser, entre autres, à l'importance de la régularisation du statut juridique dans les trajectoires migratoires des femmes qui souhaitent s'installer et s'intégrer au Maroc. Comme l'explique Abdel :

On demande aux migrant-e-s des papiers pour se loger, pour faire une formation, pour travailler. Donc le point de départ, c'est vraiment de se retrouver en situation légale. Donc une fois que la situation de résidence est régularisée, le reste est plus facile. On conçoit

que les gens qui ont leurs papiers ont de meilleures chances de s'insérer dans la société que les gens qui n'en ont pas, ça c'est une évidence. Il y a des chiffres tangibles pour le prouver.

Le rapport d'ASF Maroc corrobore ces propos, et ajoute que la question du droit de séjour pour les femmes migrantes est déterminante, dans la mesure où elle conditionne l'accès aux autres droits. Les personnes migrantes résidant au Maroc sans statut officiel sont vues comme une catégorie particulièrement à risque d'être expulsée ou de se voir limiter l'accès aux services essentiels. Plus encore, les personnes en situation irrégulière se voient refuser l'obtention d'une autorisation de travail, les privant par le fait même d'un revenu. Faute de travail, ces personnes se retrouvent dans une situation de grande précarité, et parfois même à la rue. Le rapport de la PNPM donne comme exemple la question de l'accès aux soins de santé au Maroc. Les personnes n'ayant pas de carte de séjour en règle (ce qui inclut certain·e·s migrant·e·s subsaharien·ne·s) se voient le plus souvent exclues du système de prise en charge des soins de santé. Et ce, alors qu'il s'agit par définition des personnes les plus vulnérables et conséquemment incapables de payer les soins dont elles ont besoin. L'absence de statut légal au Maroc impacte également les personnes migrantes qui tentent d'accéder à un emploi formel et à un logement décent. En effet, l'obtention d'un contrat de bail est souvent conditionnel à la délivrance de documents d'identité en règle. Une carte de séjour est aussi nécessaire pour accéder au marché de l'emploi ou encore pour passer les contrôles policiers. Ainsi, les migrantes interrogées dans le cadre de la préparation du rapport d'Alianza Por la Solidaridad soutiennent que malgré l'aide offerte par les organisations locales, elles éprouvent de grandes difficultés pour survivre au Maroc (ex : accès au logement, aux soins de santé, à l'emploi, etc.), obstacles qui réduisent leurs chances de s'intégrer dans la société marocaine. Pour les ONG marocaines, il s'avère donc très difficile d'appuyer l'autonomisation et l'insertion des

personnes migrantes et en particulier des femmes migrantes si leur statut migratoire est irrégulier, car celles-ci se voient privées de la plupart de leurs droits fondamentaux.

Rien n'indique qu'à l'heure actuelle, le secteur associatif au Maroc soit en mesure de combiner une approche permettant de satisfaire les besoins de base des migrant·e·s et une approche favorisant le développement d'une conscience critique, et à plus long terme la remise en question du système migratoire généralement oppressif à l'endroit des migrant·e·s (irrégulier·ère·s surtout). La satisfaction des besoins primaires des migrant·e·s semble être une étape préalable, et surtout essentielle, avant d'être en mesure de favoriser le développement d'une conscience critique, au sens de Freire. Pour le secteur associatif, il semble que le manque de ressources financières et humaines limite déjà leur travail d'aide d'urgence. Il est dès lors potentiellement difficile d'élaborer de vastes programmes visant l'éducation libératrice des migrant·e·s subsaharien·ne·s, particulièrement dans un contexte migratoire fortement répressif à leur égard.

En résumé, les organisations font des efforts importants pour favoriser l'*empowerment* des migrantes subsahariennes à différents niveaux : d'abord économique et individuel, notamment par le développement de la confiance en soi des migrantes, mais également social et collectif. Ce soutien à l'*empowerment* des migrantes et à leur insertion sociale se réalise dans un contexte le plus souvent difficile où des barrières structurelles freinent leur installation à long terme au Maroc, surtout pour celles en situation irrégulière. Et bien que dans l'ensemble, le secteur associatif exerce de la pression sur les autorités locales pour notamment modifier les lois migratoires, il doit quand même outiller les migrant·e·s à naviguer à travers ce système. Or un outil essentiel pour y arriver, tout en suscitant une remise en cause de l'ordre établi est l'éducation, et plus particulièrement l'éducation conscientisante, notion discutée dans les écrits de Paolo Freire.

Démarche conscientisante

Il est difficile de déterminer si le soutien offert aux migrantes subsahariennes par les ONG s'inscrit dans une démarche « conscientisante et libératrice » au sens de Paolo Freire. Rappelons que cette démarche vise le développement d'une conscience critique pour lutter contre l'oppression, la domination et l'aliénation des populations marginalisées. Tant les rapports étudiés que mes entretiens démontrent combien l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle des personnes migrantes est au centre des programmes de nombreux organismes. Rien n'indique toutefois que cette éducation soit offerte dans l'objectif de développer une conscience critique chez les personnes migrantes, ni même qu'elle leur permette d'affronter les structures oppressives les empêchant d'intégrer pleinement et activement la société marocaine. Il semble plutôt que ces services soient offerts dans le but d'encourager l'intégration économique des migrant·e·s au moyen de cours d'alphabétisation et de formations professionnelles pratiques. Autrement dit, cette population est invitée à intégrer le système et à s'y adapter du mieux possible, sans nécessairement chercher à le remettre en question ou le transformer. L'accès à l'éducation et aux formations visent d'abord et avant tout à rendre autonomes et responsables les femmes migrantes, de sorte à leur permettre une meilleure intégration sociale et économique à la société marocaine.

Cela dit, l'on retrouve quelques exemples d'organisations au Maroc offrant des activités pour sensibiliser les femmes à leurs droits à la fois en tant que migrantes et travailleuses. Par exemple, l'organisation Afrique culture Maroc (basée à Rabat) propose aux personnes migrantes des ateliers de formation sur le droit du travail et sur la traite des êtres humains. Son but est d'amener les participant·e·s à mieux reconnaître les signes de l'exploitation. Ce type de formation a l'avantage de fournir aux migrantes des outils pour affronter les obstacles qui se dressent sur le chemin de leur insertion au Maroc, et particulièrement pour éviter, voire dénoncer, les abus au

travail. L'Association rencontre méditerranéenne pour l'immigration et le développement (ARMID) dispose aussi de formations pour renforcer les capacités des personnes migrantes à exercer leurs droits humains et à mieux comprendre les conventions internationales relatives aux droits des migrant·e·s, les lois marocaines et les dispositions de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA). De telles formations permettent aux personnes migrantes une meilleure compréhension de leurs droits et responsabilités au Maroc, et ce toujours dans l'optique de les protéger de toute forme d'exploitation.

Le travail des organisations locales au Maroc s'avère ainsi un soutien nécessaire aux migrantes subsahariennes vulnérables ou en situation de précarité. Ses déclinaisons vont bien au-delà de l'aide d'urgence puisqu'il comprend une variété de programmes et d'activités visant notamment à favoriser l'insertion sociale et à développer l'autonomie financière desdites migrantes. Néanmoins, pour être en mesure de bien saisir le travail des organisations sur le terrain, il convient de s'attarder aux obstacles rencontrés dans le cadre de leur travail.

Obstacles au travail des organisations locales et stratégies pour les surmonter

Manque de ressources financières

Les organisations de soutien aux migrant·e·s subsaharien·ne·s se trouvent confrontées à plusieurs défis lorsqu'il s'agit de porter assistance aux personnes migrantes. D'abord, l'obstacle principal soulevé tant par les deux participant·e·s aux entretiens que par l'ensemble des rapports d'ONG consultés est le manque de ressources financières et humaines qui les limite dans la mise en place et l'exécution de leurs activités et programmes de soutien. Le rapport d'ASF Maroc soutient que « les bailleurs de fonds ne sont pas très enclins à soutenir des initiatives qui ont pour

bénéficiaires des personnes en situation d'immigration illégale », ce qui limite les sources de financement externe que peuvent obtenir certaines des organisations marocaines qui offrent des services aux personnes migrantes, indépendamment de leur statut migratoire (ce qui est dans les faits, la vaste majorité d'entre-elles). Plusieurs organisations se disent aussi sceptiques à l'égard des subventions gouvernementales, craignant une implication importante de l'État marocain dans leurs activités, implication qui se traduirait par une surveillance accrue des organisations ou des tentatives d'influencer celles-ci.

Pour ces organisations, accepter les subventions suppose le respect des diktats du gouvernement, ce que certaines d'entre elles refusent catégoriquement. Abdel explique :

Personnellement on n'a pas de subvention, on est tous un peu sceptiques par rapport aux subventions, car si vous prenez des subventions vous n'êtes pas libres. Si vous prenez des subventions, vous devez faire ce qu'on vous dicte, et ça, on le refuse.

C'est pour cette raison que plusieurs associations préfèrent ne pas demander ni accepter des subventions gouvernementales, et ainsi préserver leur intégrité. Il s'ensuit que les organisations sont limitées dans leur capacité à couvrir tous les besoins essentiels des migrant·e·s, en particulier ceux concernant l'accès au logement et les soins de santé.

Quant aux organisations résignées à fonctionner avec l'appui de l'État, elles se trouvent confrontées à divers obstacles. C'est le cas notamment de l'organisation pour laquelle travaille Samira. Comme elle le précise dans son entrevue, au Maroc les ONG doivent impérativement avoir un compte bancaire, sans quoi elles ne peuvent être subventionnées par l'État. Celles qui ne peuvent ouvrir un compte bancaire, ou qui refusent les subventions étatiques, doivent s'en remettre à des campagnes de financement pour financer leurs activités, par exemple par la vente de gâteaux et

pâtisseries préparés par les migrantes elles-mêmes. Dans son organisation, elle dit obtenir du soutien de la part d'organisations locales, par exemple les lycées français, qui leur offrent notamment de la nourriture et des couvertures. Elle mentionne également que les employées elles-mêmes contribuent parfois financièrement, à même leur propre salaire, pour permettre à l'association de continuer à offrir ses services.

À son tour, le rapport d'ASF Maroc souligne que les ressources des associations sont limitées eu égard à l'importance du travail qu'elles doivent effectuer. Faute de financement suffisant, plusieurs doivent mettre fin à certains services comme le soutien psychologique ou la collecte de données, cette dernière étant pourtant cruciale pour assurer un travail de plaidoyer efficace.

Disparités régionales

Selon Alianza Por la Solidaridad, les disparités régionales posent une autre barrière aux organismes marocains qui souhaitent mettre en œuvre des politiques et des programmes d'intégration des femmes migrantes au Maroc. En effet, tel que mentionné précédemment, il est nettement plus difficile pour les migrantes d'accéder à leurs droits dans les régions frontalières (au nord) car leurs mouvements y sont plus contrôlés qu'ailleurs dans le pays. Les organisations présentes dans ces régions doivent naviguer dans un contexte où le contrôle du territoire demeure la priorité des autorités marocaines, et ce au détriment du respect des droits des femmes migrantes. Dans ce contexte, plusieurs organisations signalent qu'au-delà de l'aide d'urgence de base, il est essentiel de garantir aux femmes migrantes l'accès aux droits fondamentaux (tel le droit de circuler librement dans le pays ou celui d'accéder aux services de santé), et ce même si elles se situent en zone frontalière. Cependant, leur volonté se heurte au manque de ressources économiques et

logistiques du milieu, ce qui les limite dans leur travail de création et d'application d'une politique générale d'accès aux droits fondamentaux pour les migrant·e·s irrégulier·ère·s.

Contrôle étatique et restrictions au travail des ONG

D'après la PNPM, les organisations marocaines qui offrent des services liés à l'aide humanitaire font face à des restrictions dans leur travail quotidien, en raison de la mise en œuvre de campagnes gouvernementales cherchant à assurer un contrôle sur la population migrante présente sur le territoire marocain. En effet, comme expliqué précédemment, plusieurs organismes se voient entravés dans leurs actions de soutien d'urgence pour les personnes migrantes, en particulier dans les zones forestières du nord du pays, par des interdictions gouvernementales qui visent à éviter la sédentarisation des personnes migrantes dans ces régions. Selon cette même plateforme :

Les distributions de matériel d'abri à destination des hommes, femmes et enfants migrants sont presque systématiquement suivies de campagnes de destruction menées par les autorités. L'assistance médicale, la détection et le référencement dans les structures de santé dans ces zones sont très limités, voire impossibles pour les acteurs humanitaires (Plateforme Nationale Protection Migrants 2019, p.44).

De fait, la répression à l'endroit des personnes migrantes ayant un statut irrégulier s'est intensifiée au cours des quatre dernières années. Dans la ville de Tanger par exemple, les organisations ont constaté une baisse de la fréquentation de leurs services humanitaires. C'est dire que moins de personnes migrantes ont pu accéder aux services essentiels en raison des arrestations continues dans la ville depuis l'été 2018. Plus encore, la réduction des services d'aide humanitaire

a été aggravée par le déplacement forcé de personnes migrantes vers le sud du pays, là où il existe moins d'organisations offrant ce type d'aide.

La PNPM appelle les autorités marocaines à faire la distinction entre les questions d'ordre sécuritaire et la nécessité d'offrir de l'aide humanitaire pour garantir le respect des droits fondamentaux des personnes migrantes au Maroc. Elle exerce également de la pression sur les autorités pour définir un cadre légal et administratif qui garantisse le respect du travail des organismes d'aide humanitaire. Sur ce point, elle souligne la nécessité de créer une bonne coordination entre les services de santé, les forces de l'ordre, le ministère de l'Intérieur et la société civile. Malgré sa volonté de combler le soutien limité de l'État aux personnes migrantes, son action est toutefois partiellement freinée par la politique sécuritaire et migratoire gouvernementale.

Manque d'informations sur les services offerts aux personnes migrantes

Une autre lacune relevée par plusieurs ONG a trait au manque d'information sur les services de santé offerts sur le terrain. Il manque notamment des renseignements sur les structures vers lesquelles se diriger, l'adresse des établissements de santé, le numéro de l'ambulance, du taxi, etc. La PNPM fait état de fausses informations circulant au sein des communautés de migrant·e·s et impactant leur accès aux soins de santé :

Des rumeurs ont été diffusées sur le fait que les personnes migrantes n'étaient pas reçues dans les structures de santé : l'impact a été immédiat puisque certaines personnes ont perdu rapidement confiance dans le système et plusieurs cas de personnes qui se rendaient au centre de santé trop tard, lorsque leur situation de santé était déjà trop grave, ont commencé à être enregistrés (Plateforme Nationale Protection Migrants 2019, p.21).

Alianza Por la Solidaridad confirme que la majorité des 81 femmes migrantes interviewées dans le cadre de son rapport ne connaissaient pas les projets d'assistance aux personnes migrantes des organisations locales. Plus de la moitié de ces femmes n'avaient jamais eu de contacts directs avec les associations, et ce, même si elles avaient entendu parler d'elles. D'où la recommandation de la PNPM aux organisations locales de s'appuyer sur des agent·e·s communautaires, préférablement migrant·e·s, qui grâce à leur ancrage dans les communautés de migrant·e·s au Maroc sont en mesure de transmettre les bons messages. D'autres suggestions en ce sens mentionnent l'importance de multiplier les séances d'information, d'éducation et de communication sur les services de soins de santé offerts pour les personnes migrantes, de même que la distribution de brochures/prospectus/affiches expliquant les étapes pour accéder aux différents soins de santé. De plus, pour surmonter les obstacles dans la transmission d'information, en particulier en milieu rural où l'accès à l'information est plus difficile, l'on recommande la mise en place de caravanes sanitaires mobiles.

Accès aux services en santé mentale

Un autre obstacle aux trajectoires d'*empowerment* des femmes migrantes, en particulier pour celles qui ont subi des sévices sur la route migratoire, est la difficulté d'accès aux services de santé mentale. Selon la PNPM, encore trop peu d'associations effectuant du travail de proximité avec les femmes migrantes sont bien outillées pour la prise en charge de personnes présentant des troubles psychologiques ou psychiatriques :

Il n'y a, pour l'heure, pas de formation spécialisée en premiers secours psychologiques, ni même de renforcement en approche psychosociale via les techniques d'écoute ou en détection des signes de souffrances psychologiques qui peuvent alerter et orienter. Il est

important de mettre en valeur cet axe afin d'adapter les postures des professionnels sur le terrain pour minimiser les risques de conséquences négatives sur les traumatismes des personnes accueillies. Ce rôle n'est pas limité aux psychologues ou aux psychiatres mais il concerne toutes les personnes susceptibles d'être en position d'accueil/entretien (éducateurs, assistants sociaux, personnes à l'accueil...) (Plateforme Nationale Protection Migrants 2019, p.26).

Crise du coronavirus

De nature plus conjoncturelle, la crise du coronavirus a également entravé le travail des organisations de soutien aux migrant·e·s, entraînant la fermeture de certaines d'entre-elles. Suite au confinement total décrété par les autorités marocaines et à l'arrêt des transports en commun à l'échelle du pays, les migrant·e·s, tout comme les employé·e·s leur venant en aide, ont dû limiter leurs déplacements au risque de compromettre les activités des ONG encore actives. En témoigne Abdel :

On fait des actions très timides avec d'autres organismes, comme le Conseil Régional des Droits de l'Homme (CRDH) et d'autres organismes. On a également un collectif avec lequel on travaille pour aider les migrants à subvenir à leurs besoins sur le plan matériel et logistique par rapport au froid, avec des couvertures, etc. Donc on y participe en termes d'organisation et de conception. Mais excepté ça, on ne fait pas grand-chose pour le moment, car on essaye de travailler à distance et il est donc difficile d'effectuer notre travail avec les migrants.

En plus d'augmenter l'insécurité dans laquelle bon nombre de migrantes vivaient déjà, la COVID a contraint les ONG à limiter le nombre de migrant·e·s pouvant être accueilli·e·s dans leurs locaux en raison des restrictions sanitaires, excluant de ce fait une partie des bénéficiaires de leur aide. Ainsi, nous dit Samira:

À cause du coronavirus, nous ne pouvons pas avoir de grands groupes maintenant. Les conditions sanitaires font que nous devons réduire le nombre de femmes (...) Les gens appelaient nos organismes constamment pour obtenir de l'aide. Mais je ne pouvais pas les aider car il n'y avait pas de transport.

Insuffisances des interventions des ONG

Malgré la présence de plus de cinquante organismes actifs sur le territoire marocain pour soutenir les personnes migrantes en situation de vulnérabilité, la demande est telle qu'il ne leur est pas possible de fournir de l'aide à toutes, d'autant que leurs ressources financières et matérielles sont limitées. Cela constitue bien évidemment une limite supplémentaire importante à leur travail. Toujours selon Alianza Por la Solidaridad, plusieurs ONG ont du mal à couvrir tous les besoins de base des personnes migrantes, et en particulier l'accès au logement et aux soins de santé pour les femmes migrantes et leurs enfants. De ce fait, précise Samira, les organismes ont tendance à privilégier les plus vulnérables d'abord :

Les femmes sont vulnérables et exposées à tout. Par contre on ne peut pas aider toutes les femmes, car elles sont très nombreuses. On regarde les plus vulnérables pour les aider. Parfois, on n'arrive pas, donc on les oriente vers d'autres associations. Nous n'avons pas les moyens d'accueillir des femmes. S'il y a des femmes qui n'ont pas d'endroit où dormir,

il faut trouver des associations qui hébergent les femmes. Nous avons seulement une grande chambre, où on peut loger quatre (4) femmes.

De son côté, ASF Maroc soulève le cas d'un programme d'hébergement d'urgence et de protection créé par le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) et réservé aux mineur·e·s non-accompagné·e·s, aux femmes à risque, aux mères seules avec enfants, aux victimes de la traite et aux personnes LGBTQ+. Seul bémol : ce type de programme ne permet pas d'offrir de l'hébergement ou de l'assistance à d'autres catégories de migrant·e·s irrégulier·ère·s. Or, face à la pénurie de services disponibles aux migrant·e·s subsahariennes, leurs possibilités de recevoir l'aide nécessaire à leur survie et intégration au Maroc se réduisent d'autant.

Stratégies pour surmonter les difficultés

Pour surmonter les obstacles qu'elles rencontrent au quotidien, les organisations disent travailler au renforcement des leurs capacités internes, particulièrement à travers la formation des employé·e·s et bénévoles, question d'être mieux outillées dans leur travail de défense des droits des femmes migrantes, mais aussi afin de garder les bénévoles motivé·e·s et fidèles à l'organisation. Ainsi, dans son rapport d'activités de 2019, l'ALCS explique:

Après plus de 30 années d'existence, la formation est un élément déterminant de l'ALCS, pour répondre aux besoins et aux exigences de « professionnalisation » de plus en plus importantes et pour garantir la qualité des services. (...) Tous les acteurs impliqués dans les projets de proximité (relais de prévention, les médiateurs thérapeutiques et les conseillers communautaires) ont bénéficié des formations sur la prévention combinée, la violence basée sur le genre, l'orientation aux centres de dépistage du VIH, le dépistage

communautaire du VIH, la lutte contre le stigma en milieu de soin et des formations techniques (Association de lutte contre le Sida 2019, p.43).

Par exemple, en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire de COVID-19, l'organisme a dispensé une formation à son personnel sur les mesures barrières et de prévention de la COVID-19 à mettre en place lors des interventions sur le terrain avec les personnes migrantes.

Au-delà du renforcement des capacités internes, certaines organisations offrent des formations aux administrations publiques marocaines basées sur une approche inclusive et participative, ayant en son centre le respect des droits humains, dont le droit à la liberté de circulation. L'approche des droits humains implique également des formations à l'intention des migrantes elles-mêmes dans lesquelles elles apprennent leurs droits et développent une bonne connaissance des instruments juridiques à leur portée.

De plus, plusieurs associations tentent de développer des stratégies pour intensifier et diversifier leurs activités, avec pour objectif de soutenir le plus de migrant·e·s possible. Pour ce faire, elles offrent par exemple une gamme plus large de services (d'aide matérielle notamment) ou développent des programmes couvrant un plus grand nombre d'individus. Elles travaillent également à atténuer les situations de vulnérabilité et d'instabilité quotidiennes des personnes migrantes, en payant le transport vers leurs activités, en fournissant des services de garde pour les enfants et parfois même en payant les logements des femmes pendant une certaine période de temps

Outre les améliorations à effectuer au sein même des associations, celles-ci recommandent d'effectuer une mise à niveau des fonctionnaires marocain·e·s pour les mettre à jour sur les conventions internationales ratifiées par le Maroc et les lois nationales adoptées pour assurer le respect des droits des femmes migrantes. Jusqu'ici, l'accompagnement des femmes migrantes par

les organisations demeure essentiel pour leur permettre d'accéder aux administrations et diminuer leurs résistances ou craintes de se rapprocher des autorités. La Revue *Mujeres* souligne que l'une des difficultés les plus importantes pour optimiser les processus de médiation est le manque de formation des fonctionnaires des administrations publiques concernant les droits des personnes migrantes, ce qui inclut les forces de sécurité de l'État qui travaillent au contrôle migratoire en zones frontalières.

Dernier maillon de la chaîne de recommandations, les mécanismes de concertation sont par ailleurs essentiels au succès des activités du secteur associatif, d'autant qu'il faut bien reconnaître que celui-ci ne fonctionne pas en vase clos. Au cours des dernières années, quelques groupes de concertation ont ainsi vu le jour pour favoriser la collaboration entre les différents organismes venant en aide aux personnes migrantes, tel le Groupe de Travail Protection (GTP).

Le GTP est une plateforme de travail constituée d'ONG dans le domaine des droits humains, en particulier dans la protection des droits des réfugié·e·s, des demandeur·se·s d'asile et des migrant·e·s. Le groupe a pour but de partager des informations sur les problèmes et défis liés à la protection des populations cibles d'une part, et de renforcer les mécanismes de coopération et de coordination des différentes actions menées de l'autre. Il vise également à mettre en place des mécanismes d'identification des problématiques et enjeux relevés sur le terrain, à identifier les besoins spécifiques des populations cibles sur la base d'une approche participative basée sur l'âge, le genre et la diversité, ainsi qu'à fournir des réponses et des solutions adaptées aux différentes problématiques vécues par ces populations. Le GTP a été créé à l'initiative du HCR Maroc, dans le cadre du projet d'assistance aux réfugié·e·s et migrant·e·s, et par l'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH). Elle compte plus de 23 organisations, en plus des invités observateurs.

On retrouve également le Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations, mis en place à l'initiative du Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et des migrants (GADEM), fondé en 2016 et comptant 13 membres. En sa qualité de réseau d'organisations basées au Maroc et engagées dans la défense des droits humains et dans la lutte contre les discriminations, son but est d'encourager les échanges et l'apprentissage pour ses membres, mais aussi et surtout d'offrir une visibilité et de mieux comprendre les discriminations auxquelles sont exposées les personnes migrantes au Maroc. D'ailleurs, une de ses plus grandes réalisations est la publication en mai 2018 d'un rapport faisant état des principaux lieux de discriminations au Maroc.

Parallèles entre la revue de la littérature et les données collectées

Au terme de cette analyse, il apparaît que les données récoltées s'alignent partiellement avec la revue de la littérature. S'y trouve essentiellement confirmé le rôle central des organisations locales dans l'accompagnement professionnel et économique des personnes migrantes. La littérature et les données collectées se rejoignent également sur la question des obstacles auxquels les organisations doivent faire face dans leur travail quotidien. En effet, le manque de moyens financiers demeure l'obstacle numéro un au travail des organisations marocaines. Celui-ci les limite dans leur objectif de fournir de l'assistance à toutes les personnes qui en ont besoin. Le manque de ressources humaines rend également difficile l'aide aux personnes migrantes sur le long terme. Ceci explique la priorité accordée à l'aide d'urgence ainsi qu'à l'insertion sociale et économique, mais dans le court ou moyen terme faute de ressources suffisantes. Au final, il ressort que, malgré quelques initiatives de financement autonome telles l'organisation de ventes et la

collecte de fonds, le secteur associatif reste largement tributaire de l'aide étatique ou du financement international.

Par ailleurs, des divergences s'observent au sujet de la relation entre le type de prestation offerte et la vocation (religieuse ou laïque) des ONG. Tandis que la littérature estime que le travail de terrain impliquant du soutien direct aux migrant·e·s reste encore minoritaire et essentiellement réalisé par des organisations religieuses chrétiennes, mes données brossent un portrait bien différent. Les activités de la cinquantaine d'organismes présentement actifs dans le domaine de l'aide aux personnes migrantes révèlent un secteur associatif extrêmement actif dans l'aide directe aux personnes migrantes, que ce soit à travers l'aide d'urgence matérielle ou l'aide à l'insertion sociale et économique.

Plusieurs organisations sans affiliation religieuse sont de fait très bien implantées sur le terrain : on pense par exemple à l'ALCS qui, outre ses 24 centres dispersés aux quatre coins du pays, possède également cinq (5) unités mobiles permettant de rejoindre les personnes migrantes qui ne peuvent elles-mêmes se rendre à leurs centres fixes. Autre exemple de l'aide directe accordée par le secteur associatif est celui de l'Association Beni Znassen pour la Culture, le Développement et la Solidarité qui se déplace tous les mercredis et les samedis dans les zones où sont installées les personnes migrantes pour leur apporter des vêtements, des couvertures et de la nourriture. Cela n'empêche pas des associations chrétiennes, notamment Caritas, le Comité d'entraide internationale et la Délégation diocésaine des migrations d'offrir une aide directe aux personnes migrantes, mais elles sont loin d'être les seules.

Un autre écart par rapport à la littérature existante concerne le plaidoyer et la sensibilisation de l'opinion publique et politique. Selon les travaux scientifiques relativement récents (Robin 2014), ces deux types d'activités constitueraient l'essentiel des activités des organisations locales.

Or mes données indiquent plutôt que l'aide directe (sur les plans social, économique et juridique) demeure l'activité principale de la grande majorité d'entre-elles. Cela n'empêche pas certaines ONG de mobiliser également le plaidoyer et la sensibilisation de l'opinion publique pour interpeller les autorités politiques, voire proposer des alternatives à la gestion militarisée des migrations, par exemple en élaborant des propositions de projets de loi plus inclusifs des personnes migrantes.

Conclusion

Trois questions centrales ont guidé cette recherche : (i) quel est le profil du secteur associatif marocain dans le domaine de la protection des droits des personnes migrantes? (ii) de quelle manière les programmes, politiques et activités des organisations au Maroc soutiennent et permettent l'*empowerment* des migrantes subsahariennes au Maroc et (iii) quels sont les défis, les obstacles et les limites (internes et externes) auxquels ces mêmes organismes doivent faire face, ainsi que les stratégies de résolution des problèmes rencontrés.

M'appuyant sur des données primaires et secondaires, j'ai d'abord montré que les organisations offrent du soutien aux migrant·e·s subsaharien·ne·s dans cinq secteurs principaux : l'aide juridique, l'aide d'urgence matérielle, l'aide médicale et psychosociale, l'éducation et l'insertion sociale, et la dénonciation, le plaidoyer et la sensibilisation. Celles-ci sont actives à travers tout le pays et modulent leurs services selon les régions où elles œuvrent. Par exemple, les organisations du nord du pays semblent avoir plutôt tendance à offrir des services liés à l'aide d'urgence, en particulier pour les personnes migrantes vivant en situation précaires dans des camps de fortune près des frontières espagnoles, tandis que celles du centre et du sud du pays se concentrent davantage sur des programmes d'insertion sociale et économique.

Bien que les femmes constituent une partie importante de la population migrante au Maroc, j'ai également constaté que l'offre de services qui leur sont exclusivement consacrés est encore limitée. En effet, très peu d'organisations (à peine 4 sur 54) proposent des programmes spécifiquement adaptés aux besoins et réalités des femmes migrantes au Maroc. Pourtant, plusieurs des obstacles auxquels celles-ci doivent faire face sont reliés directement à leur genre, comme l'illustre abondamment la littérature spécialisée. Aussi l'on est en droit de se demander si cette omission dans la conception des programmes et politiques d'aide du secteur associatif ne participe pas d'une résistance plus générale à l'approche genre et développement. Vouhé (2001) nous invite

à réfléchir au rôle des acteurs dans le maintien des inégalités entre les femmes et les hommes ainsi que dans l'intégration de la notion de genre dans la planification des programmes et activités des organisations : « dans de nombreux contextes, il existe une corrélation entre la prise en compte du genre et le nombre de femmes et d'hommes dans une organisation, la position qu'elles/ils occupent » (p. 465). Autrement dit, la place importante, en nombre et niveau hiérarchique, qu'occupent les hommes dans les ONG marocaines de soutien aux migrantes subsahariennes peut partiellement expliquer la résistance à une approche mieux adaptée aux expériences et vécus des femmes. Toutefois, de préciser Vouhé (2001), il ne suffit pas d'accroître le nombre de femmes dans les postes décisionnels pour intégrer le genre dans les programmes et projets :

Il serait naïf de penser que les différences d'opinion sur GED soient uniquement dues au genre des personnes impliquées. Entre en jeu la hiérarchie interne des organisations (...), le statut des professions (...), les générations, la course aux ressources, la souplesse institutionnelle des organisations (gestion du changement), etc. (p. 463).

Faute d'une planification-genre appliquée par les différents acteur·trice·s impliqué·e·s, le secteur associatif marocain offre toutefois une variété de services se rapprochant de l'*empowerment* économique des migrantes, et dans une moindre mesure de l'*empowerment* social et collectif. En particulier, nous avons vu que l'accès aux formations professionnelles, et par extension à l'intégration professionnelle et économique des migrantes, est au cœur des programmes de nombreux organismes au Maroc. Mais ces formations comportent des limites : elles sont souvent restreintes à certains métiers généralement peu qualifiés et qui ne répondent pas toujours aux besoins, ni même aux envies ou attentes des migrantes, en plus de refléter des stéréotypes de genre. Si donc de prime abord l'*empowerment* économique semble essentiel au niveau individuel pour

permettre aux femmes l'accès à un revenu, il ne permet pas nécessairement une amélioration des conditions de vie pour toutes les migrantes.

Sur le plan de l'*empowerment* social et collectif, il est apparu que certaines ONG encouragent les migrantes à s'organiser entre-elles pour créer des réseaux de soutien et de solidarité. Les exemples recueillis dans cette recherche peuvent cependant difficilement être généralisés à tout le secteur associatif marocain. Mis à part une poignée d'activistes et de leaders communautaires, la majorité des personnes migrantes subsahariennes ont peu ou pas d'opportunités de se réunir, de s'impliquer politiquement et de revendiquer le respect de leurs droits fondamentaux. D'ailleurs il s'avère difficile pour les organisations locales d'offrir des perspectives d'*empowerment* proprement transformatrices. Pour y parvenir, elles doivent instiller chez les migrantes une conscience critique du système à la base de leur oppression. À défaut de s'attaquer au modèle économique et politique en vigueur, certaines ONG livrent un vigoureux plaidoyer pour les droits des personnes migrantes et réfugié·e·s, tout en exerçant de la pression sur les autorités politiques pour que celles-ci respectent les conventions internationales et autres textes ratifiés par le Maroc en la matière. Par conséquent, si « éducation conscientisante » il y a, elle n'est qu'une pâle version du projet de Paolo Freire, le but étant ici de sensibiliser les migrantes subsahariennes aux lois et politiques qui les protègent, en principe, contre les violences et l'exploitation. Eu égard aux besoins sur le terrain, l'aide directe et d'urgence aux personnes migrantes demeure la priorité. L'essentiel du travail des ONG est alors de fournir aux migrant·e·s des outils pour naviguer à travers le système en place et surtout s'en accommoder; une mission d'autant plus ardue que le secteur associatif se heurte à un manque croissant de ressources, au renforcement du contrôle étatique sur les populations migrantes et à la crise du coronavirus. Conséquemment, l'on peut se questionner sur la possibilité même d'initier les migrant·e·s à une éducation conscientisante, voire

libératrice, dans un contexte migratoire aussi répressif et violent à leur égard. Plus encore, il devient important de réfléchir aux moyens qui pourraient être mis en place par le secteur associatif marocain pour à la fois amener les autorités gouvernementales à repenser leurs politiques migratoires, et créer un environnement plus propice au développement d'une conscience critique. Voilà deux sujets qui pourraient très certainement guider une prochaine recherche sur la question des migrations subsahariennes au Maroc.

Si par ailleurs cette recherche a permis de dresser un portrait plus précis du rôle des ONG dans les trajectoires d'*empowerment* des migrantes subsahariennes, l'analyse est basée exclusivement sur la perspective de ces organisations et des personnes qui les représentent. Or, pour être en mesure de mieux saisir l'impact du travail des ONG dans les parcours migratoires des femmes subsahariennes, il faudrait recueillir les perspectives et expériences de celles-ci puisque, dans les faits, ce sont elles les plus à même de témoigner de l'apport des services offerts par les organisations d'aide aux migrant·e·s dans leur vie quotidienne.

En outre, et compte tenu du contexte sanitaire actuel, je n'ai pas été en mesure de récolter plus de deux entrevues avec du personnel des organisations locales. Pour valider mes résultats, il faudrait non seulement interroger un échantillon plus large, et donc potentiellement plus représentatif d'employé·e·s d'ONG, mais aussi les rencontrer au sein même de leurs organismes. Plus encore, voyager dans différentes régions du Maroc permettrait d'observer sur le terrain l'impact des activités des ONG dans des contextes différents, par exemple en comparant la situation au nord (où se concentre l'aide humanitaire) avec celle du sud (où l'aide à l'insertion sociale est davantage préconisée).

Un autre constat important de cette recherche est le manque flagrant de programmes et de services offerts spécifiquement aux femmes migrantes au Maroc. Au regard des parcours

migratoires des femmes subsahariennes, et plus particulièrement des obstacles liés directement à leur genre (par exemple, la forte prévalence des agressions sexuelles sur la route vers le Maroc), il importe de réfléchir aux stratégies qui permettraient un virage genré des services de soutien, mais également d'insertion sociale. Ainsi, des consultations auprès des ONG pourraient avoir lieu afin d'identifier les meilleurs moyens de prendre en compte les réalités sexospécifiques des parcours migratoires dans la planification et l'exécution de leurs activités.

Il s'avère en effet essentiel que les organisations dites plus « généralistes » s'inspirent des programmes et services dédiés spécifiquement aux femmes migrantes. Ceci implique une collaboration directe et continue entre les diverses ONG, en plus de formations sur le genre et les droits des femmes pour le personnel des organisations locales, question de rompre avec le mythe voulant qu'il y ait un « parcours-type » du migrant·e. Pour mieux encourager l'expertise endogène, des universités marocaines déjà formées en la matière pourraient apporter une contribution supplémentaire.

Enfin, au niveau de la recherche scientifique, il conviendrait d'approfondir l'étude des trajectoires migratoires des femmes subsahariennes. Ayant été confrontée au manque de littérature sur les parcours spécifiques de ces femmes et aux restrictions de voyage m'interdisant de faire du terrain au Maroc, j'ai pu défricher le rôle du secteur associatif dans les processus d'*empowerment* de cette population, sans pour autant épuiser le champ des défis et opportunités qui se posent dans leur mise en œuvre. Un portrait plus détaillé de leur profil sociodémographique et surtout des leviers contribuant au développement des différentes formes d'*empowerment* des migrantes, combiné à l'étude des expériences des responsables travaillant dans le secteur associatif (en particulier lorsque celles et ceux-ci sont eux-mêmes migrant·e·s) enrichirait notre compréhension des trajectoires migratoires des femmes subsahariennes. Il serait également intéressant d'effectuer

de l'observation participante dans les ONG qui composent le secteur associatif au Maroc, pour ainsi évaluer les écarts potentiels entre les objectifs de leurs politiques, programmes et activités d'une part, et la réalité concrète sur le terrain de l'autre. Aussi, j'espère bien poursuivre l'enquête, idéalement au niveau doctoral, pour mieux faire connaître les histoires vécues des migrantes subsahariennes à partir de leurs propres perspectives, de sorte à les rendre pleinement visibles et audibles.

Bibliographie

Adam-Vézina, E. (2020). Parcours migratoires de femmes d'Afrique subsaharienne : les épreuves de la violence. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 36 (1), 75-94.

Adjamagbo, A. & Calvès, A-E. (2012). L'émancipation féminine sous contrainte. *Autrepart*, 2 (61), 3-21.

Alioua, M. (2020). Africains subsahariens au Maroc, de la clandestinité à la reconnaissance ou le renouveau du cosmopolitisme, *Hespéris-Tamuda*, 3, 255-274.

Alioua, M. (2013). Le Maroc, un Carrefour migratoire pour les circulations euro-africaines? *Hommes et migrations*, 1309 (139), 139-145.

Alioua, M. (2008). La migration transnationale – logique individuelle dans l'espace national: l'exemple des transmigrants subsahariens à l'épreuve de l'externalisation de la gestion des flux migratoires au Maroc. *Information sur les sciences sociales*, 47 (4), 697-713.

Alioua, M. (2005). La migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb. : L'exemple de l'étape marocaine, *Maghreb-Machrek, Eska*, 37-58.

Ameele, S., Keygnaert, I. & al. (2013). The role of the healthcare sector in the prevention of sexual violence against sub-Saharan transmigrants in Morocco: a study of knowledge, attitudes and practices of healthcare workers. *Health Services Research*, 13 (77), 1-12.

Bachelet, S. (2018). Wasting mbeng': Adventure and Trust Amongst sub-Saharan Migrants in Morocco. *Ethnos*, 1-18.

Benamar, J. & Ihadiyan, A. (2016). Le Maroc face aux nouveaux flux migratoires. *Barataria Revista Castellano-Manchega de Ciencias Sociales*, 21, 15-26.

Bitari, W. (2020). Sub-Saharan Migrant Integration in Morocco: Oujda as a Case study. *Repères et Perspectives Économiques*, 4, 86-102.

Boni, T. (2008). L'Afrique des clandestins. *Information sur les sciences sociales*, 47 (4), 681-696.

- Bredeloup, S. & Pliez, O. (2005). Migrations entre les deux rives du Sahara. *Autrepart*, 4 (36), 3-20.
- Brière, S. et Martinez, A. (2011). Changements et résistances en matière d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes : le cas du Maroc. *Recherches féministes*, 24(2), 153-172
- Calvès, A-E. (2009). Empowerment: Généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, 4(200), 735-749.
- Carling, J. (2007). Migration Control and Migrants Fatalities at the Spanish-African Borders. *International Migration Reviews*, 41(2), 3-37.
- Collyer, M. (2006). Undocumented Sub-Saharan African Migrants in Morocco. *Mediterranean Transit Migration - Danish Institute for International Studies*, 129-145.
- Comoe, E.F. (2005). Femmes et migration en Côte d'Ivoire : le mythe de l'autonomie. *African Population Studies*, 20 (1), 89-117.
- Conseil du Statut de la femme. (2003). Comprendre l'approche intégrée de genre : une réflexion illustrée à partir d'exemples européens. 1-57.
- Cornwall, A. (2016). Women's Empowerment: What Works? *Journal of International Development*, 28, 342-359.
- Damourette, O. (2021). Quelle place pour les migrants originaires d'Afrique subsaharienne au Maghreb ? *HAL Archives ouvertes, halshs-03211563*, 1-12.
- Elmorchid, B. et Hourmat-Allah, H. (2018). Le Maroc face au défi des réfugiés économiques: quelle approche pour quelle gouvernance migratoire? *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 34 (2 et 3), 229-252.
- El Qadim, N. (2010). La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités ». *Politique européenne*, 31, 91-118.
- Ferrié, J-N. (2020) Contraintes et limites de la politique migratoire marocaine. *Migrations Société*, 179,109-113.

Fidelin, C. (2021). La lutte contre le sida au Maroc : opportunités et limites pour l'accès aux soins des personnes en migration. *L'Année du Maghreb*, 25, 79-93.

Foucault, M. (1994). Dits et écrits, *Gallimard*, 1-854.

Freedman, J. (2012). Analysing the Gendered Insecurities of Migration. *International Feminist Journal of Politics*, 14 (1), 36-55.

Freire, P. (1974). Conscientisation. *CrossCurrents*, 24 (1), 23-31.

Freire, P. (2009). Chapter 2 from Pedagogy of the Oppressed. *Race/Ethnicity: Multidisciplinary Global Contexts*, 2 (2), 163-174.

Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et des migrants. (2013). Maroc, entre rafles et régularisations. Bilan d'une politique migratoire indécise.

Guérin, I. (2017). Du pouvoir, de l'argent et de l'amour ! Les ressorts cachés de l'empowerment. *Cahiers du genre*, 2 (63), 21-144.

Hickman, B. (2019). Understanding Residential Segregation: Community Relations and Marginalization for Migrants from South of the Sahara in Rabat, Morocco. *Independent Study Project (ISP), Collection.3157*, 1-29.

Ihsan, H., Zehraoui, K. & Chaabita, R. (2020). L'auto-emploi des migrants subsahariens au Maroc et la microfinance. *Revue Africaine des Migrations Internationales*, 1, 1-12.

Ivan, R. (2014). Quel avenir de la Politique Européenne de Voisinage ? *Romanian Political Science Review*, 14 (4), 341-351.

Jeandesboz, J. (2007). Définir le voisin. La genèse de la Politique européenne de voisinage. *Cultures & Conflits* 66, 11-29.

Keygnaert, I. & al. (2014). Sexual violence and sub-Saharan migrants in Morocco: a community-based participatory assessment using respondent driven sampling. *Globalization and Health*, 10 (32), 1-16.

- Laacher, S. (2012). Les femmes migrantes dans l'enfer du voyage interdit. *Les Temps Modernes*, 2 (668), 183-201.
- Leanandro, A. (2016). A 'European Migrant Crisis'? Some thoughts on Mediterranean Borders. *Studies in Ethnicity and Nationalism*, 16 (1), 148-157.
- Leon, M. (traduit de l'espagnol par Hélène Le Doaré). (2017). Les femmes face au pouvoir. Une réflexion sur l'*empoderamiento*. *Cahiers du Genre*, 2 (63), 23-43.
- Lutterbeck, D. (2006). Policing Migration in the Mediterranean. *Mediterranean Politics*, 11 (1), 59–82.
- Magallanes-Gonzalez, C. (2020). Sub-Saharan leaders in Morocco's migration industry: activism, integration, and smuggling. *The Journal of North African Studies*, 1-20.
- Magallanes-Gonzalez, C. (2018). "I'm Not a Good Mother Now, But I Will Be in the Future": Sub-Saharan African Transnational Mothers in a Transit Migrant Country. *Marginalized Mothers, Mothering from the Margins*, 125-140.
- Mainwaring, C. & Brigden, N. (2016). Beyond the Border: Clandestine Migration Journeys. *Geopolitics*, 21 (2), 243-262.
- Martínez, L. F. (2009). Les migrations en transit au Maroc. Attitudes et comportement de la société civile face au phénomène. *L'Année du Maghreb*, 1, 343-362.
- Médecins Sans Frontières. (2013). Violence, Vulnerability and Migration: Trapped at the Gates of Europe
- Mekki-Berrada, A. (2018). *Ayn mika*: Traumatic experience, social invisibility, and emotional distress of sub-Saharan women with precarious status in Morocco. *Transcultural Psychiatry*, 1-21.
- Moujoud, N. (2008). Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe. Au-delà des visions binaires. *Les cahiers du CEDREF*, 16, 57-79.

Pian, A. (2010). La migration empêchée et la survie économique: services et échanges sexuels des Sénégalaises au Maroc. *Cahiers du Genre*, 2 (49), 183-202.

P.Norman, K. (2016). Between Europe and Africa: Morocco as a country of immigration. *The Journal of the Middle East and Africa*, 7 (4), 421-439.

Ollivier M. & Tremblay M. (2000). Questionnements féministes et méthodologie de la recherche. *Harmattan*. 256 p.

Riot-Sarcey, M. (2010). Michel Foucault pour penser le genre : Sujet et pouvoir. *Sous les sciences sociales, le genre*, 34, 485-498.

Robin, J. (2014). Entre Église catholique, bailleur européen et Gouvernement marocain, l'action de Caritas Maroc auprès des migrants subsahariens. *L'Année du Maghreb*, 11, 171-191.

Sakho, P. & Dial, F.B. (2010). Migration clandestine féminine. Étude de cas de Dakar et sa banlieue. *European University Institute*, 1-15.

Schapendonk, J. (2011). Migrants Im/Mobilities On Their Way to EU: Lost in Transit? *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, 103 (5), 577-583.

Stock, I. (2020). The impact of migration policies on civil society actors' efforts to improve migrants' access to social and economic rights in Morocco. *The Journal of North African Studies*, 1-22.

Stock, I. (2012). Gender and the dynamics of mobility: reflections on African migrant mothers and 'transit migration' in Morocco. *Ethnic and Racial Studies*, 35 (9), 1577-1595.

Thomas, D. P. (2009). Revisiting *Pedagogy of the Oppressed*: Paulo Freire and Contemporary African Studies. *Review of African Political Economy*, 36, 253-269.

Timera, M. (2009). Aventuriers ou orphelins de la migration internationale. Nouveaux et anciens migrants « subsahariens » au Maroc. *Karthala / Politique africaine*, 3 (115), 175-195.

Tyszler, E. (2021). Nous sommes des battantes. Expériences de femmes d'Afrique centrale et de l'Ouest à la frontière maroco-espagnole. *Genre, sexualité & société*, 25, 1-33.

Tyszler, E. (2018). Sécurisation des frontières et violences contre les femmes en quête de mobilité. *Migrations et Société*, 3 (173), 143-158.

Tyszler, E. (2018). Boza ! Disent aussi les femmes. *Association Vacarme*, 2 (83), 82-91.

Ustubici, A. (2016). Political activism between journey and settlement: Irregular migrant mobilisation in Morocco. *Geopolitics*, 21 (2), 303-324.

Vouhé, C. (2001). Institutionnalisation de la planification-genre : vrais pouvoirs et fausses excuses. *Genre et économie. Un premier éclairage* (Éds :Jeanne Bisilliat et Christine Verschuur), 457-477

Young K. (1991). Reflexiones sobre cómo enfrentar las necesidades de las mujeres. In Guzmán Virginia, Portocarrero Patricia, VargasVirginia (eds). Una lectura: género en el desarrollo. Lima, Flora Tristán/Entre mujeres.

Sites internet

Alianza Por la Solidaridad. (2022). Qui sommes-nous. www.alianzaporlasolidaridad.org/
Association Oum El Banine. (2022). About us. <https://www.oumelbanine.com/>

Association Beni Znassen pour la Culture, le Développement et la Solidarité. (2022). À propos. www.marocannuaire.org/Annuaire/Details_infos.php?id=107463&activite=Association&ville=OUJDA

Association de lutte contre le Sida (ALCS). (2022). L'association. www.alcs.ma/ Association des immigrants de Laayoune. (2022). À propos. www.associationdesimmigrantsdelaayoune.wordpress.com/a-propos/

Association Droit et Justice. (2022). www.droitetjustice.org/fr/

Association Thissaghna pour la culture et le développement (ASTICUDE). (2022). Présentation. <https://asticude.org/>

Association Meilleur Avenir pour Nos Enfants (AMANE). (2022). Axes d'intervention. <https://amanemena.org/>

Association rencontre méditerranéenne pour l'immigration et le développement (ARMID). (2022). <https://associationarmid.wordpress.com/>

Caritas Maroc. (2022). Qui sommes-nous. <https://www.caritas.org/ou-nous-trouver/moyen-orient-et-afrique-du-nord-mona/maroc/?lang=fr>

Caritas Maroc. (2022). Présentation de Caritas Maroc - Diocèse du Maroc. <https://www.paroisstresses.fr/vie-du-secteur-1/solidarite/caritas-marrakech/presentation-de-caritas-maroc-diocese-du-maroc>

Cideal Maroc. (2022). CIDEAL intègre le Groupe de Travail Protection (GTP). <http://cidealmaroc.org/2017/05/30/cideal-integre-groupe-de-travail-protection-gtp/>

Cideal Maroc. (2022). Qui sommes-nous ? <http://cidealmaroc.org/>

Clinique juridique HIJRA. (2022). Présentation de Clinique Juridique Hijra. <https://www.cjhm.org/>

Comité d'Entraide Internationale (CEI). (2022). Qui sommes-nous ? <https://egliseevangeliqueaumaroc.fr/>

Fondation Orient-Occident (FOO). (2022). La Fondation. <http://www.orient-occident.org/?lang=fr>

Collectif des communautés subsahariennes au Maroc (CCSM). (2022). <https://knowledge-uclga.org/collectif-des-communautes-subsahariennes-au-maroc-ccsm.html?lang=fr>

Conseil des migrants subsahariens au Maroc (CMSM). (2022). Tiré de <https://knowledge-uclga.org/conseil-des-migrants-subsahariens-au-maroc-cmsm.html?lang=fr>

Croissant rouge marocain. (2022). <https://arab.org/fr/directory/croissant-rouge-marocain>

Délégation des migrations de Nador (DDM). (2022). <https://ddmnador.org/>

Force Africaine pour la Solidarité, l'Éducation et le Développement (FASSED). (2022). À propos de nous. <https://fased-ong.org/>

Groupe antiraciste de défense et d'accompagnement des étrangers et migrants (GADEM). (2022). Qui sommes-nous ? <https://www.gadem-asso.org/>

Interzone Voices. (2022). News and General Info. <https://interzonevoices.wordpress.com/>

La voix des femmes migrantes au Maroc. (2022). <https://knowledge-uclga.org/la-voix-des-femmes-migrantes-au-maroc-vfmm.html?lang=fr>

Médecins du Monde (Mdm). (2022). <https://medecinsdumonde.be/regions/maroc#Nosprojets>

No Borders Morocco. (2022). Qui sommes-nous. <https://beatingborders.wordpress.com/qui-sommes-nous/>

Organisation démocratique des Travailleurs immigrés au Maroc. (2022). <https://knowledge-uclga.org/organisation-democratique-des-travailleurs-immigres-au-maroc-odt-i.html?lang=fr#:~:text=Cr%C3%A9e%20le%201er%20mai,travaille%20avec%20des%20b%C3%A9n%C3%A9voles%2Fstagiaires.>

Organisation panafricaine de lutte contre le sida (OPALS). (2022). <https://arab.org/fr/directory/organisation-pan-africaine-de-lutte-contre-le-sida/>

Réseau des femmes immigrées et épouses (REFIME). (2022). <https://knowledge-uclga.org/reseau-des-femmes-immigrees-et-epouses-refime-1527.html?lang=fr>

Samu Social Casablanca. (2022). About us. samu-social-international.com

The Minority Globe. (2022). Notre mission. <https://theminorityglobe.org/a-propos-1>

World Economic Forum. (July 2022). Global Gender Gap Report 2022. WEF_GGGR_2022.pdf (weforum.org)

Pages Facebook

Afrique culture Maroc. (2022). <https://www.facebook.com/Afriqueculturemaroc/>

Africa Unite Morocco (2022). <https://www.facebook.com/AfricaUniteMorocco/>

Association Beni Znassen pour la Culture, le Développement et la Solidarité. (2022). <https://www.facebook.com/ABCDSMaroc/>

Association Action Urgence. (2022). <https://www.facebook.com/groups/22391660614/about>

Association Alkhaima. (2022). <https://www.facebook.com/Association-Al-Khayma-314970432346870/>

Association Migrations et Développements interculturels (AMIDI). (2022). <https://www.facebook.com/groups/1471844693122997/>

Association pour le Développement et la Sensibilisation des Guinéens Migrants au Maghreb (ADESGUIM). (2022). <https://www.facebook.com/Associationadesguim/>

Association pour le Suivi et l'Intégration des Guinéens au Maroc (ASIGMA). (2022). <https://www.facebook.com/asigma224/>

Association des immigrants de Laayoune. (2022). <https://www.facebook.com/A.D.I.LAAYOUN/>

Association marocaine d'appui à la promotion de la petite entreprise (AMAPPE). (2022). <https://www.facebook.com/Amappe1991/>

Association Power Migrants au Maroc. (2022). https://www.facebook.com/Association-Power-Migrants-au-Maroc-311831272616627/about/?ref=page_internal

Association Meilleur Avenir pour Nos Enfants (AMANE). (2022). <https://www.facebook.com/AssociationAmane/>

Boza Fii. (2022). <https://www.facebook.com/BozaFii.sn/>

Collectif des travailleurs migrants au Maroc. (2022). <https://www.facebook.com/marcelamiyeto/>
Comité d'Entraide Internationale (CEI). (2022). <https://m.facebook.com/CEImaroc/>

Diaspora Congolaise au Maroc (DICOMA). (2022). <https://www.facebook.com/Association-de-la-Diaspora-Congolaise-Au-Maroc--Dicoma-188486055034212/>

Force Africaine pour la Solidarité, l'Éducation et le Développement (FASSED). (2022). <https://m.facebook.com/FASSED-MAROC-248808695280626/>

La voix des femmes migrantes au Maroc. (2022). <https://www.facebook.com/Voix-des-femmes-migrantes-au-Maroc-1403613219887373/>

Maroc Solidarité Médico-sociale MS.2. (2022). <https://www.facebook.com/MS2.OUJDA/>

Organisation Africa Light. (2022). <https://www.facebook.com/africalight2/>

Organisation démocratique des Travailleurs immigrés au Maroc. (2022). <https://www.facebook.com/odt.travailleursimmgres/>

Papiers pour tous. (2022). <https://www.facebook.com/groups/1389649761292456/>

Plateforme ASCOMS. (2022). <https://www.facebook.com/Plateforme-Ascoms-152957588907804/>

Réseau marocain des journalistes des migrations (RMJM). (2022). <https://www.facebook.com/RMJMigrations/>

Réseau des femmes immigrées et épouses (REFIME). (2022). <https://www.facebook.com/Ass.REFIME>

Rapports d'ONG

Alianza Por La Solidaridad (rapport réalisé par Helena Maleno Garzón, (sous la coordination de Jara Henar et Hélène Scotto di Rinaldi). (2018). Revue Mujeres migrantes : Le Maroc et les femmes migrantes subsahariennes.

Avocats Sans Frontières (rapport réalisé par Lara Deramaix et Julien Moriceau). (2019). Quelle justice pour les femmes au Maroc ? Analyse des parcours de justice.

Plateforme Nationale Protection Migrants (PNPM). (2017). État des lieux de l'accès aux services pour les personnes migrantes au Maroc : Bilan, perspectives et recommandations de la société civile.

Plateforme Nationale Protection Migrants (PNPM). (2019). Rapport annuel. État des lieux de l'accès aux services pour les personnes migrantes au Maroc.

Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discrimination (en collaboration avec : Initiatives pour la protection des droits des femmes, Groupe des jeunes femmes pour la démocratie, Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants, Association jeunes pour jeunes, Association Hasnouna, Mouvement alternatives citoyennes). (2019). État des lieux des discrimination au Maroc, deuxième édition.

Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants. (2019). Rapport moral 2018. Rapport d'assemblée générale tenue le 19 janvier 2019.

Association de lutte contre le sida (ALCS). (2020). Rapport d'activité 2020 .